

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									





NOTRE
NORD-OUEST
PROVINCIAL

ETUDE SUR LA VALLÉE DE L'OTTAWA

Accompagnée de Cartes Géographiques.

“ Il s'agit d'ouvrir ce territoire à la
“ colonisation, d'y fonder des centaines
“ de paroisses, d'y fixer un million
“ d'habitants.”

M. LE CURÉ LABELLE.

Montréal :
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, RUE SAINT-VINCENT

1887



LE NORD

Journal hebdomadaire publié à

St-Jérôme, Comté de Terrebonne

Dans les intérêts généraux de la

—◀ VALLEE DE L'OUTAOUAIS ▶—

S'occupant spécialement de

COLONISATION ET D'AGRICULTURE

Abonnement pour un an, \$1.00 strictement payable d'avance.

Rédacteur. G. A. NANTEL

Membre de l'Assemblée législative de Québec.

Entré et enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-sept par G. A. NANTEL, au bureau du ministre de l'Agriculture.

NOTRE
NORD-OUEST

PROVINCIAL

ETUDE SUR LA VALLÉE DE L'OTTAWA

Accompagnée de Cartes Géographiques.

“ Il s'agit d'ouvrir ce territoire à la
colonisation, d'y fonder des centaines
de paroisses, d'y fixer un million
d'habitants.”

M. LE CURÉ LABELLE.

Montréal :

EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

20, RUE SAINT-VINCENT

1887

SECRET

CONFIDENTIAL

SECRET

LETTRE DE M. L'ABBÉ J. B. PROULX

CURÉ DE L'ILE-BIZARD

A l'Auteur,

G. A. Nantel, Ecuyer, M. P. P.

MON CHÉR AMI,

Je vous remercie de m'avoir envoyé, en épreuves, les feuillets de la brochure que vous préparez sur le "Nord de l'Ottawa"; la lecture m'en a été aussi attrayante pour la forme qu'instructive par le fond. Il serait à souhaiter que des exemplaires en fussent distribués dans toutes nos familles, pour faire connaître à nos habitants surtout les immenses ressources agricoles qui gisent oisives à leur porte, et pour leur faire toucher, comme du doigt, la facilité qu'ils ont d'établir leurs enfants dans cet indépendant et noble état de cultivateur, qui fait la gloire et la force de notre nationalité.

Non seulement vous avez puisé vos renseignements aux sources les plus saines; mais on voit, par votre livre, que vous avez fait sur le sujet des études longues et sérieuses, que vous vous êtes donné la peine de visiter bon nombre d'endroits de cette vallée dont vous décrivez les richesses, et que vous vous êtes occupé de colonisation d'une manière pratique. Vivant, en quelque sorte, au foyer de l'esprit colonisateur, vous n'avez pas échappé à l'influence de cet apostolat patriotique, dont l'action ne s'est pas contentée de faire surgir vingt clochers au sein de la forêt, mais qui, par la parole, par

la presse, par des sacrifices personnels, par des démarches nombreuses, par des instances réitérées, a contribué, plus que toute autre cause peut-être, à faire par toute la province, *volens volens*, du défrichement de nos terres publiques la grande question nationale.

Avec tous les vrais Canadiens, je fais des vœux pour la construction, sous bref délai, de votre chemin de fer. Vous nous dites quels services il rendrait aux colons de la Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau. J'ajouterai, pour l'avoir vu de mes yeux, qu'il ouvrirait, à l'est et au nord du lac Képaawé, une section de pays incomparable : une plaine, de plus de trente lieues carrée, entourée de trois côtés par l'Ottawa, baignée par les lacs Bouleau, des Îles, Doré, du Loup, Brûlé et Grassy, traversée par les rivières Képaawé, du Nord et la Loure, sans montagnes. Les bois y sont variés, la végétation vigoureuse, le sol bon. Lancez-y une voie ferrée, et, avant vingt ans, on y verra naître, comme par enchantement, des villes, des villages et cinquante belles paroisses.

Souhaitant à votre livre tout le succès qu'il mérite, croyez que je suis toujours avec une haute considération,

Mon cher Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

J. B., Prêtre.

Isle-Bizard, 1er sept. 1887.

AVIS AU LECTEUR.

Nous avons publié, en juillet 1883, deux éditions de la brochure " Au Nord " qui se rapportait plus particulièrement aux nouveaux cantons arrosés par la Rouge, la Lièvre et partie des rivières Gatineau et Mattawin.

Ces deux éditions, quoique tirées à 8000 exemplaires, sont à peu près épuisées : tant de monde, au pays, en France, en Belgique et aux Etats-Unis, demandant chaque jour des renseignements sur cette partie importante de notre pays que les travaux du curé Labelle ont mise en évidence depuis une douzaine d'années, chez nous comme à l'étranger.

L'édition que nous offrons aujourd'hui au public est plus considérable que les précédentes et assez complète, croyons-nous, pour fournir un guide fidèle et commode à quiconque veut s'intéresser à la cause de la colonisation. Nous y avons comblé certaines lacunes que l'expérience nous a fait découvrir, et nous sommes entré dans plus de détails (ce qu'exigent les progrès de l'œuvre,) sur un plus grand nombre de sujets et sur un espace de pays plus étendu.

Le voyage du curé Labelle en Europe, en 1885, a été une révélation pour l'immense territoire de notre Nord-Ouest provincial ; et, si l'apôtre a été acclamé là-bas, la contrée, dont il s'est fait le colonisateur, a fixé tous les regards.

Les hommes les plus graves ont vite saisi l'importance de cette contrée aux trois quarts inhabitée, grande comme plus d'un Etat européen, puisqu'elle a pour bornes à l'est, la rive du Saint-Maurice, au sud le Saint-Laurent jusqu'à l'embouchure de l'Ottawa, et l'Ottawa même au sud et à l'ouest, jusqu'au haut du lac Témiscamingue ; contrée

qui dépasse le 73ème degré de longitude-est et va toucher au 79 longitude-ouest, tandis qu'il faut descendre plus bas que le 46ème degré de latitude pour tracer ses limites au sud, et monter tout au moins jusqu'au 48ème pour atteindre ses dernières délimitations vers le nord.

Nous disons *tout au moins*, car rien n'indique que le pays situé plus au nord ne soit pas propre à la culture, puisque la région du lac St-Jean s'étend entre le 48ème et le 49ème degré nord et que pourtant on la donne comme l'une des plus favorables à la colonisation qu'il soit possible de trouver au Canada.

“ Il s'agit, répétait le curé Labelle, d'ouvrir ce territoire à la colonisation, d'y fonder des centaines de paroisses, d'y fixer un million d'habitants.”

Les esprits réfléchis, élevés, capables d'assez d'envergure pour embrasser d'un coup d'aile une grande idée et assez forts pour couvrir un vaste projet, furent frappés d'admiration devant les conceptions du curé Labelle, et de l'admiration on passa tôt à l'enthousiasme, à l'action, au sacrifice.

Des personnages éminents en Europe, comme Bonaparte Wyse, l'initiateur couronné par l'Académie française du percement de l'Isthme de Panama, les Reclus, le Dr Chopy, etc., se mirent à la tête du mouvement, et en un clin d'œil il se fonda une société française de colonisation, qui en est rendue déjà à son cent mille francs de souscription, (dont cinquante mille ont été dépensés) et qui veut doubler de suite ce chiffre si le bon Père Gendreau, chargé des défrichements de la colonie de St-Emilion, peut suffire à cet élan colonisateur qui nous vient, cette fois, de la vieille France. Et tout cela s'est conçu, s'est exécuté sous le souffle d'une inspiration essentiellement généreuse, essentiellement patriotique :

“ Il faut, s'est-on dit là-bas, que les colonies du Témiscamingue, touchant à Ontario, donnent la main par-dessus les cours supérieurs de la Coulonge, de la Gatineau, de la Lièvre, de la Rouge, aux cantons du curé Labelle, situés au cœur de la population française, tout vis-à-vis Montréal, par delà cent vingt-cinq lieues de pays richement boisé, pavé

de gisements miniers et éminemment propre à la culture des céréales et à l'entretien des pâturages. Quel héritage livrer aux enfants de la Province de Québec et de l'ancienne mère-patrie elle-même ! ”

C'est bien là l'idée qui nous inspire nous-même, en publiant cette troisième édition de notre opuscule. Nous voulons faire connaître un peu plus à l'étranger, principalement à nos compatriotes, cette immense région si ignorée, si dédaignée, si calomniée, ajouterons-nous, et qui est destinée pourtant à ne former, d'une extrémité à l'autre, qu'une suite ininterrompue de belles fermes, de paroisses florissantes, de villes actives et prospères.

La première partie de l'ouvrage n'est que la reproduction de la brochure “ Au Nord ” qui traite de la colonisation en général dans les cantons du Nord. Les conseils qu'on y trouve sont toujours également applicables aujourd'hui comme en 1883 ; les notions qu'elle renferme sont exactes et se rapportent à toute la vallée de l'Ottawa, aussi bien au bassin de la Gatineau, au pays baigné par le lac Témiscamingue, qu'au territoire arrosé par la Lièvre, la Nation et la Rouge. Nous voulons aujourd'hui offrir plus de détails, plus d'explications simples et précises, à ceux qui n'ont aucune idée ni de cette région, ni de la manière de coloniser et de défricher.

Nous voulons encore insister sur la grandeur et la beauté du plan général de colonisation de ce vaste domaine. Nous nous adressons, à cet effet, aux hommes publics, aux journalistes de bonne volonté, leur demandant quelques moments de réflexion, d'étude, un simple regard sur la carte régionale de ce pays. Nous demandons la même chose aux capitalistes, aux industriels, aux agriculteurs, qui veulent se mettre au large et assurer le sort de leurs familles.

A tous nous posons cette question : “ Le temps n'est-il
“ pas arrivé où toutes les volontés, toutes les énergies, toutes
“ les forces de nos têtes, de nos cœurs et de nos bras devraient
“ se concerter pour livrer à la patrie commune, dans vingt
“ ans, un territoire qui est situé tout en arrière de Montréal,
“ ce centre exubérant de population, cette métropole d'un ave-

nir égal à celui de New-York et de Chicago ; un territoire, disons-nous, placé tout à fait sur le chemin du grand Nord-Ouest canadien, qui n'est surpassé nulle part dans la Province de Québec et qui l'emporte sur beaucoup de régions par la multiplicité et la variété des ressources que la nature et l'art des hommes peuvent livrer à l'industriel, au mineur, au manufacturier, au commerçant et à l'agriculteur."

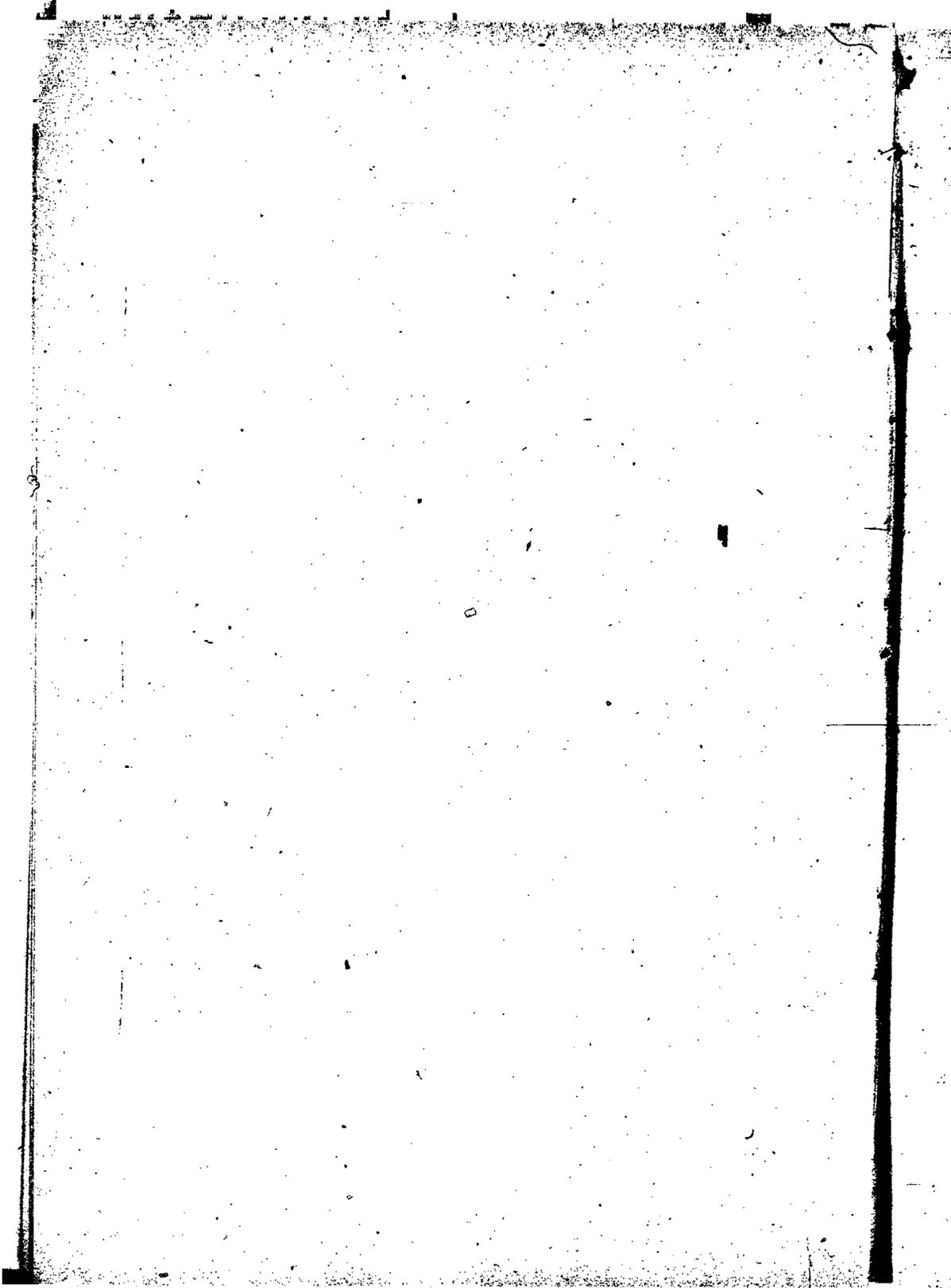
Nous faisons appel à la politique en général, sans guère nous soucier des considérations de partis ou de fractions de partis. La politique véritable veut la grandeur et la prospérité d'un pays, et chez nous, à l'heure actuelle, cette politique ne saurait avoir que peu de choses en vue : donner de l'espace et du pain à ceux qui veulent rester et travailler au pays, attirer chez nous des bras et des volontés qui nous assistent dans l'œuvre commune de l'agrandissement national ; c'est-à-dire, en un mot, qu'il ne nous reste plus qu'à travailler à la réforme radicale de notre agriculture, à l'établissement de nos territoires inhabités, à l'exploitation de nos inépuisables et trop ignorées ressources du sol, du sous-sol et des eaux tant de l'intérieur que des côtes de la Province.

Celui qui prend sa carte géographique et l'étudie durant un quart d'heure, en compulsant les rapports de nos explorateurs et de nos géologues, reste étonné à la vue de la diversité et de la richesse des ressources qu'offre notre pays, à la vue de la grandeur de l'œuvre colonisatrice et des résultats incalculables qu'elle produirait pour toute la nation, si l'on poursuivait cette œuvre comme l'on fait aux Etats-Unis, à Ontario, dans les vastes prairies de notre Nord-Ouest, non à pied ou en canot, mais en bons chemins carrossables, ou plutôt, à la façon moderne, à la vapeur. Que fait-on chez nous ? Que fait-on ailleurs, dans les Etats qui progressent rapidement ? Que devrions-nous faire ? Voilà ce que chacun doit se demander sérieusement au fond de sa conscience de citoyen, de père de famille et de patriote.

Et celui qui veut servir son pays ne peut faire autrement que de se décider à donner, d'une manière ou d'une autre, son coup d'épaule à la roue ; que d'apporter son grain de sable, si petit qu'il soit, son morceau de pierre quelque modeste qu'il le trouve, pour élever ou cimenter ce monument de la colonisation, et le faire grand, solide, durable entre tous ceux qui honorent la nation canadienne.

Puissent les quelques pages qui suivent trouver de l'écho parmi nos lecteurs, et faire de chacun d'eux, sinon un colon au fond de la forêt, au moins un ami sincère de la colonisation, un véritable colonisateur par l'encouragement de ses sympathies et de ses bonnes paroles !

St-Jérôme, août 1887.



EN AVANT VERS LE NORD.

La plaine du St-Laurent est devenue trop étroite pour la population toujours croissante de nos campagnes. Tout le sol est occupé dans les vieilles paroisses, et, telles qu'elles sont, les fermes ne peuvent ordinairement faire vivre plus d'une famille; on ne saurait les diviser sans qu'il en résulte un appauvrissement général. Où donc les pères de famille placeront-ils leurs enfants? où les fils trouveront-ils un établissement?... Dans les cantons du Nord. Là, s'étend un territoire immense, couvert encore de forêts, mais n'attendant que la hache du défricheur pour se changer en champs fertiles. Là, se trouve un pays assez grand pour renfermer une province entière, assez riche pour faire vivre un million d'habitants. En avant donc vers le Nord!

LA RÉGION À COLONISER.

Nous voulons guider le colon dans la vallée de l'Ottawa. Mais cette immense vallée est déjà défrichée, occupée, cultivée dans sa partie inférieure. Notre tâche est de faire connaître la partie qui reste encore à coloniser, et qui s'offre au district de Montreal comme le champ de colonisation le plus voisin, le plus accessible et le plus avantageux.

Cette région comprend le milieu des vallées de la Gatineau, de la Lièvre, et de la Rouge, dont les eaux s'écoulent dans l'Ottawa et la partie supérieure du bassin de la Matawin qui se jette dans le St-Maurice. Voici, à peu près, les limites de cette région: à l'ouest, la rivière Gatineau; à l'est, la limite du comté de Berthier; au sud, les cantons déjà colonisés; au nord, une ligne passant par les lacs Tapanee et Piscatosin. L'espace compris dans ces limites a une largeur

moyenne, du sud au nord, de 50 milles, et, de l'ouest à l'est, une longueur de 80 milles, ce qui donne une étendue de 4000 milles carrés.

LE PAYS.

Le pays est ondulé, c'est-à-dire il présente tour à tour des plaines et des hauteurs. Mais ces hauteurs de 50 à 300 pieds d'élévation ne méritent pas le nom de montagnes; ce sont des collines, des côteaux à pente douce, aux croupes larges et arrondies, que la charrue peut graver, le plus souvent, jusqu'à leur sommet. Entre ces hauteurs, la plaine s'étend parfois sur un espace de plusieurs milles. Elle sert de bassin à un grand nombre de lacs et de rivières qui égouttent le terrain et donnent au paysage un aspect pittoresque autant que varié.

Au point de vue de la culture, si un pays ondulé a ses inconvénients, il a aussi ses avantages. Aussitôt défriché, le sol est prêt pour la culture, parce que les pentes l'égouttent facilement sans ces décharges et ces fossés qui, dans les terres basses, coûtent tant de travail au cultivateur.

LE SOL.

Il en est de la vallée de l'Ottawa comme de la plaine du St-Laurent: on y trouve des terrains rocheux, sablonneux, marécageux, mais ces terrains forment l'exception; plus des deux tiers du pays sont très propres à la culture. Le sol est ce qu'on appelle communément de la *terre jaune*. Au fond des vallées, sur le bord des rivières, on rencontre de la glaise, de la terre *grise*, mais, en général, c'est la terre jaune qui domine dans toute la région. Cette espèce de terre est un mélange de sable et de glaise. Mais, ici, la glaise renferme du fer, ce qui lui donne sa couleur rousse. Or, les sables

mêlés d'argile ferrugineux forment d'excellentes terres. D'un autre côté, ce sol est doux au toucher et il se masse sous la pression, signe évident qu'il renferme une bonne proportion de chaux. Voilà pourquoi ces terres jaunes poussent à merveille le blé, l'avoine, les pois, l'orge, le sarrasin, le blé d'inde, les patates et tous les autres légumes. La forêt renferme des arbres de la plus belle venue : des érables de deux à trois pieds de diamètre, des merisiers rouges et blancs, des cèdres, des bois blancs de même grosseur, etc. Evidemment, un sol qui porte de tels arbres ne peut être qu'une excellente terre.

Les explorateurs et les arpenteurs avaient révélé, il y a déjà longtemps, l'excellente qualité de ce sol. M. Bouchette écrivait, en 1859, dans son rapport des Terres de la Couronne : " Les vallées de la Rivière-Rouge et de la Lièvre présentent une grande étendue de terres qui sont d'une qualité supérieure et ne sont surpassées par aucune autre du Haut ou du Bas-Canada."

Ce témoignage a été confirmé par l'expérience des colons. Ceux-là mêmes qui avaient apporté des vieilles paroisses des préjugés contre cette terre jaune la préfèrent maintenant à toute autre. C'est que, disent-ils, elle est propre à toute espèce de grain, plus facile à égoutter et prête à être semencée plus à bonne heure au printemps ; elle est aussi plus facile à engraisser et à cultiver et souffre moins pendant l'été de l'abondance des pluies et supporte plus aisément les grandes sécheresses.

Ajoutons que ce terrain pousse merveilleusement l'herbe et le foin et fournit de magnifiques pâturages, ce qui est dû non-seulement à la qualité du sol, mais à l'eau si rapide des sources et des ruisseaux qui abondent partout dans ce pays ondulé.

Il se rencontre, il est vrai, des lots ou des parties de lot qui sont impropres à la culture. Ces terrains doivent être laissés en bois pour les besoins du chauffage et des constructions ; et avec le temps ils peuvent acquérir une valeur considérable. Combien de terres, dans les vieilles paroisses, vaudraient le

double de leur prix actuel, si elles n'avaient pas été déboisées.

Somme toute, le sol a une haute valeur. Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque l'on voit des lots, ayant à peine quelques arpents défrichés, se vendre \$500, \$800, \$1000 !

LE CLIMAT.

Le lac Nomingue, qui occupe à peu près le centre de cette région, est situé sur la même ligne que les Trois-Rivières, mais beaucoup plus à l'ouest, ce qu'il importe de noter ; car on sait que le climat s'adoucit à mesure que l'on avance vers l'ouest. Nous pouvons conclure de ce fait que le climat est plus doux qu'aux Trois-Rivières. Il l'est même en quelques endroits plus qu'à Montréal. Nous avons sur ce point le témoignage de M. le curé Labelle et des colons eux-mêmes.

“ En 1876, dit M. le curé Labelle, je me suis rendu à 100 milles au nord de St-Jérôme, à la dernière métairie sur la rivière Rouge, et, l'année précédente, les semailles et les récoltes, sur cette exploitation agricole, avaient commencé trois semaines avant les nôtres. Il est vrai que j'étais encore beaucoup au-dessous de la latitude de la ville de Québec.”

Que la neige soit moins profonde et qu'elle commence à fondre plus tôt ; que les semences se fassent plus à bonne heure, ce sont des faits que tous les colons attestent eux-mêmes à qui veut les entendre. Le professeur Macoun a dernièrement rendu un témoignage, devant le comité de l'immigration et de la colonisation à Ottawa, qui a fait disparaître bien des fausses préventions à cet égard. Parlant de la région nord de la province, entre autres des alentours des lacs Témiscamingue et St-Jean, il dit : “ Les gelées d'été n'y sont pas plus fréquentes que dans certaines parties d'Ontario. Du reste, ces gelées se produisent dans les bas-fonds et non dans les terrains bien exposés comme on le croit bien à tort. Les plantes que l'on trouve à environ trente milles de la Baie

d'Hudson indiquent que le climat n'y est pas plus rigoureux que celui de Québec."

S'il en est ainsi de cette partie extrême du Nord, que ne doit-on pas attendre des cantons que nous colonisons actuellement dans la vallée de l'Outaouais, lesquels sont d'un degré plus au sud que le lac St-Jean !

QUI DOIT S'ÉTABLIR DANS LES CANTONS DU NORD ?

1° C'est le petit cultivateur qui ne possède qu'une terre de peu d'étendue ou de médiocre qualité, comme on en voit tant dans nos vieilles paroisses. Une pareille terre, quels que soient le travail et la dépense qu'on y mette, ne peut donner que des récoltes médiocres; celui qui la cultive vivra toujours misérablement. Mais pourquoi s'obtient-il à la cultiver ? S'il avait un méchant cheval, il se hâterait de s'en débarrasser pour s'en procurer un meilleur: qu'il fasse de même pour sa chétive terre. Qu'il la vende, qu'il s'en débarrasse au plus tôt aux meilleures conditions qu'il pourra trouver; avec l'argent qu'il en retirera, il lui sera facile de s'établir plus avantageusement dans le nord. Là, il pourra choisir le meilleur terrain au prix de 30cts de l'acre, payable en cinq ans. Quelques mois de travail lui suffiront pour faire une éclaircie de quelques arpents qui pourront êtreensemencés au printemps et se couvriront à l'automne de légumes ou de grain de la plus belle venue. La récolte ira toujours grossissant d'année en année à mesure que les défrichements s'étendront; le colon y trouvera plus que sa nourriture et celle de ses bestiaux.

Le chauffage ne lui coûtera que la peine de bûcher son bois. Comme il y a moins de luxe dans ces cantons nouveaux, les filles se contenteront de robes plus modestes et de chapeaux moins fleuris. De leur côté, les garçons trouveront dans le voisinage un établissement aussi facile qu'avantageux. Voilà donc l'aisance arrivée au foyer de ce

colon qui ne l'aurait jamais connue, s'il était demeuré sur sa première terre. C'est bien le cas de dire que tous nos petits cultivateurs des vieilles paroisses se feraient colons s'ils connaissaient la bonne fortune qui les attend dans les cantons du Nord.

2^o. C'est le travailleur pauvre, c'est le journalier des villes et des campagnes qui n'a pour vivre lui-même et nourrir sa famille que le prix de son labour quotidien. Il est dur d'être ainsi enchaîné à une tâche ingrate sans aucun espoir d'améliorer sa position; car il n'y a point d'avenir pour le pauvre journalier. Son travail suffit à peine aux besoins de chaque jour et ne permet point de faire des économies qui seraient un refuge contre les jours mauvais. Aussi, s'il survient un accident, une maladie ou un manque d'ouvrage, voilà le besoin, la gêne, la misère qui s'installe au foyer de la famille. Et même en supposant que l'ouvrage ne manque jamais, que la santé dure toujours, le travailleur est-il à l'abri du malheur? Non; il faut compter encore avec l'âge qui diminue les forces, enlève la vigueur, rend le travail impossible et ne laisse au vieillard pour subsister que la charité publique ou l'assistance de ses enfants. Triste condition que celle-là! mais grâce à Dieu, il est possible de l'éviter. Les cantons du Nord offrent un autre avenir, une autre récompense au travail.

Si l'on en doute, qu'on interroge les colons déjà établis.

J. Brière était journalier à Montréal, vivant au jour le jour et n'ayant devant lui d'autre avenir que celui qu'il pouvait espérer d'un travail précaire souvent interrompu par le chômage. Il s'est décidé à se faire colon. Le voilà établi, depuis quatre ans, dans le canton Howard. Il a choisi son lot en pleine forêt sans se laisser rebuter par une route de deux lieues qu'il avait à faire à pied à travers le bois. Les commencements ont été rudes comme on peut le supposer; mais ce brave colon n'a pas tardé à recueillir les fruits de son travail intrépide et opiniâtre. Arrivé sans aucune ressource, il se trouve maintenant avec une terre dont il refuse \$1500.00. Les défrichements suffisent amplement à sa subsistance. Il

a même un surplus de récolte et peut vendre pour une certaine de piastres chaque année. Il s'est bâti maison, grange, remise, écurie. En même temps il a pu établir ses fils autour de lui et le voilà au comble de ses désirs, car rien ne lui tenait plus au cœur que l'établissement de ses enfants.

Un autre colon, L. Marié, est venu planter sa tente ou pour mieux dire son chantier dans Howard, il y a cinq ans. Il s'est transporté là avec sa famille après avoir défriché deux arpents de terre sur son lot. Tout son avoir consistait dans ses deux bras, un mois de vivres et une famille de six enfants. Aujourd'hui il a trente arpents de terre qu'il peut mettre en culture et il vit à l'aise.

Que d'exemples ne pourrait-on pas citer à l'appui de ce que nous disons! Que de colons établis dans des conditions désespérées sont aujourd'hui des propriétaires à l'aise, riches même!

Tout le monde ici sait l'histoire de M. Dosithée Boileau, charretier à St-Jérôme, qui vaut aujourd'hui \$4,000; de M. Johnny Lacasse, homme de cour de M. Grignon et qui ne céderait pas sa propriété pour \$2,000.00; de M. Sarrazin, le pionnier par excellence, qui demande \$4,000 de ses lots pour aller s'établir à la Lièvre, à 24 milles plus loin?

Pourquoi s'attacher à quelques noms quand on sait que la plupart de nos colons du Nord ont réussi au-delà de leurs espérances et sont des plus satisfaits de leur existence?

3° C'est le cultivateur père de famille qui n'a pas les moyens d'établir ses fils autour de lui. Dans les vieilles paroisses, les terres à vendre sont rares et le plus souvent d'un prix fort élevé. Pour y prétendre, il faut des fonds, et ces fonds sont lents à venir dans la bourse d'un cultivateur qui ne possède pour vivre et élever sa famille que les produits ordinaires de sa ferme. En attendant, les garçons grandissent. Le père s'efforce de les retenir près de lui en les intéressant autant que possible aux travaux de la ferme. Pour les attacher davantage, il ne leur refuse ni les beaux habits, ni les beaux chevaux, ni les belles voitures; il ne recule devant aucune dépense et ne craint pas même de s'en-

dettar pour procurer à son fils tout ce qui peut lui faire plaisir. Et cependant le jeune homme s'ennuie ou feint de s'ennuyer au foyer domestique. Les exigences vont toujours croissant, et il arrive un temps où elles deviennent telles que le père ne peut plus y satisfaire. Il doit se résigner alors à voir son fils partir pour les États-Unis; ou bien, il aura recours à un moyen extrême, il abandonnera sa terre à son fils moyennant une rente annuelle. Malheureuse rente qui deviendra trop souvent une pomme de discorde et achèvera de détruire le bonheur domestique! Le père sera exigeant; le fils sera peu exact à payer. Le père sera mécontent; le fils le sera davantage et avec plus de raison peut-être; car cette rente qu'il a acceptée mange le plus clair de son revenu et le condamne à végéter pendant de longues années. De part et d'autre on regrette le malheureux contrat; mais pour quoi le père ne vendait-il pas sa propriété? Avec le prix qu'il en eût retiré, il pouvait s'établir et établir ses fils sur des terres nouvelles qui en deux ou trois années leur auraient procuré à tous l'aisance sinon la fortune.

4° C'est le fils du cultivateur qui ne peut s'établir avec avantage près de ses parents. Il est obligé de s'éloigner; pourquoi irait-il aux États-Unis consumer sa jeunesse à chercher une fortune qui le fuira toujours? S'il a du courage au cœur et de la force dans les bras qu'il prenne la hache et s'enfonce dans la forêt sur ces belles terres qui n'attendent que le défrichement pour se couvrir de riches moissons. C'est dans les cantons du Nord que se trouve la vraie Californie pour nos jeunes Canadiens: chaque lot y renferme un trésor pour celui qui sait le découvrir. La journée d'un colon vaut en moyenne de deux à trois dollars, si l'on calcule le prix du travail en lui-même et la valeur qu'il donne au sol. Une première année de défrichement rapporte donc de \$200 à \$400, et c'est là un capital qui ne fait que grossir comme les intérêts, avec le travail et les récoltes des années suivantes. Une année de séjour aux États-Unis donnera-t-elle jamais un capital aussi considérable? Et quelle différence entre le sort du colon et celui de l'ouvrier des manu-

factures ! Le colon travaille pour lui et chez lui ; il ne dépend que de lui-même, de sa volonté, de son courage. Il n'a pas à subir la volonté ou les caprices d'un maître dur et exigeant ; il n'est pas l'esclave d'une machine qui peut le brôyer ou le mutiler au moindre accident ; il n'a pas à respirer l'air corrompu des mines ; il n'est pas exposé à manquer d'ouvrage et à consommer en quelques jours le peu d'épargnes qu'il aurait pu faire en plusieurs mois. En un mot, le travail du colon est moins pénible, moins assujétissant, moins dangereux et il est plus avantageux, plus rémunérateur. Et quelle perspective pour l'avenir ! Le colon voit devant lui, au bout de quelques années, l'aisance, la liberté sinon la fortune. Avec un travail plus pénible, l'ouvrier ne peut se promettre qu'il aura réalisé assez d'épargnes pour être à l'abri du besoin, heureux encore s'il garde assez de santé et de force pour continuer le dur labeur qu'il s'est imposé ! Que nos jeunes Canadiens méditent ces pèrités et qu'ils assurent leur avenir, pendant qu'il en est temps encore, dans les cantons du Nord.

COMMENT COLONISER.

Le colon bien décidé à se créer un établissement ne doit rien négliger pour s'assurer le succès. Bien des fois on a eu la douleur d'enregistrer de tristes insuccès. Un mauvais conseil, le manque d'expérience peuvent tout gâter. Si l'on possède une certaine connaissance des travaux de défrichements, que l'on s'enfonce hardiment dans la forêt. Autrement, on doit s'adresser tout d'abord à des hommes compétents et désintéressés pour en obtenir tous les renseignements désirables sur la meilleure manière de se rendre au pays de colonisation, de choisir son lot, de le défricher et de le cultiver durant les premières années.

Le choix d'un lot ! Voilà la première chose à faire et la plus importante. Il y va de votre avenir, du bonheur de votre famille. Consultez vos goûts, vos aptitudes, le genre de culture que vous entendez adopter. Etudiez bien pour cela la

nature du sol et les différentes ressources que vous pourrez en tirer. Gardez-vous bien de juger d'après les apparences, mais songez à l'avenir : où sera l'église, l'école, le moulin ? quels développements industriels ou commerciaux pourra prendre plus tard votre localité ? Ne choisissez pas seulement pour vous : pensez à vos enfants. Plus d'une fois on entend dire : " Mon père, mon grand-père avait pris d'abord la propriété d'un tel maintenant. Il s'est découragé, le défrichement était trop rude, et il l'a revendue pour un sac de fleur ou un cheval. Aujourd'hui, vous le voyez, c'est la plus belle propriété de la concession."

Sans pouvoir vous indiquer le lot que vous devez prendre, M. le curé Labelle, de Saint-Jérôme, vous donnera toujours de très utiles indications générales sur tous les cantons du Nord qu'il a visités plusieurs fois. Il vous nommera en outre les personnes les plus en état de vous renseigner. Règle générale, visitez vous-même minutieusement le terrain que vous voulez choisir ; visitez de plus la région qui l'entoure et voyez s'il y a pour plus tard de quoi faire une bonne colonie. S'il vous est impossible d'entreprendre le voyage, faites choisir votre lot en indiquant sur la carte l'endroit qui vous conviendrait. La carte est fidèle, et les indications que vous y voyez sont extraites des rapports officiels des arpenteurs et des explorateurs.

QUAND ET COMMENT SE RENDRE.

Autant que possible, c'est le printemps, aux derniers chemins d'hiver, qu'il faut se rendre dans nos cantons. Les transports coûteront moins cher, et vous serez certain d'être prêt pour les premiers travaux du printemps.

Plusieurs montent l'automne pour faire quelques défrichements et construire le chantier qui recevra la famille au printemps. Ces travaux préliminaires sont très utiles et d'un grand avantage pour le colon. Ils évitent à la famille les ennuis et les souffrances du *campement provisoire*.

Vous pouvez monter par les chemins de Saint-Jérôme,

Grenville et Lachute, jusqu'à Saint-Jovite. La ligne de la malle de Saint-Jérôme est régulière et rend un voyageur à Saint-Jovite dans la même journée, les mardi et vendredi de chaque semaine. Le coût du trajet est minime.

De Saint-Jovite, vous avez encore la ligne postale jusqu'à la Chute-aux-Iroquois, les mercredi et samedi. A cet endroit vous pouvez atteindre la haute région de la Rouge par le chemin de chantier préparé par le gouvernement, et qui vous mène jusqu'à l'Ascension ou ferme d'En Haut.

A quatre milles de la Chute prend le chemin Chapleau qui vous conduit jusqu'au lac Nominique et ira aboutir à la Rivière-du-Lièvre. Au village de la Chute même, il y a un autre grand chemin qui aboutit d'abord au lac Maskinongé, qu'il longe et traverse pour se rendre à Minerve et de là au futur canton Lesage.

Pour atteindre Doncaster (Sainte-Lucie), Lussier (Saint-Donat), et la vallée de la Mattawin, on prend soit le chemin de Saint-Jérôme à Sainte-Marguerite, soit le chemin de Joliette à Saint-Jean de Matha.

Sur la Lièvre il y a un chemin de chantier praticable jusqu'à la rivière Kiamika, à partir du village de Buckingham. On peut aussi se rendre en canot jusqu'à la tête de cette rivière, mais cette navigation se trouve interrompue par plusieurs chutes et rapides que l'on tourne en suivant des portages longs et difficiles.

Deux lignes de petits bateaux remontent maintenant la Lièvre jusqu'à Notre-Dame-du-Laus.

COMMENT DÉFRICHER.

Il est à propos de faire ici une distinction entre les terrains à bois franc et les terrains à bois mou.

Sur ce point, nous ne pouvons donner de meilleurs renseignements que ceux fournis par M. l'abbé Chartier, dans sa brochure sur les cantons de l'Est.

Pour l'abatis de bois franc d'abord : "Voilà le colon en frais de tasser. Il choisit un endroit un peu élevé et il com-

mence par y traîner avec ses bœufs sept à huit billes qu'il met les unes à côté des autres. Ensuite, au moyen de leviers, il met une autre rangée de billes sur la première, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'une seule bille vienne faire comme le faite du tas. Le nombre par acre dépend, bien entendu, de l'épaisseur de la forêt : 6 ou 7 tas sont la moyenne. Une fois le bois tassé on y met le feu. Le bois franc brûle en tout temps : il n'est pas nécessaire d'attendre qu'il sèche. Et souvent c'est en plein hiver, au milieu des neiges, qu'on le fait ainsi brûler.

Le printemps, on passe la herse entre les souches et la terre est ensemencée pour une première fois."

Pour les terrains de bois mou : " On rase près du sol tous les arbres qui ont moins de 6 pouces à la souche, sans sarcler les arbustes. On abat les arbres, on les coupe par billes de longueur convenable, et on coupe toutes les branches et les têtes des arbres. Tout est laissé étendu sur le sol pour sécher. C'est ce qu'on appelle, en terme de color, faire de l'abatis plat. Dès que l'abatis est suffisamment sec, on met le feu. Quand le feu a passé, on tasse les billes qui peuvent rester et on y met encore le feu."

Le défrichement, d'après le même auteur, peut coûter, en moyenne, \$10.00 par arpent pour le bois franc, et \$12.00 pour le bois mou.

Quand la terre neuve est ainsi préparée, on l'ensemence, et généralement avec la semence de grain, on sème de la graine de mil, et " une fois la récolte enlevée, on laisse la terre en prairie et ensuite en pacage jusqu'à ce que les souches soient assez pourries pour permettre de les enlever facilement et de faire un premier labour. On peut aussi semer au printemps des patates, du blé d'inde, des fèves, des navets, et à l'automne semer de la graine de foin, là où ces légumes ont été récoltés."

CONDITIONS DE SUCCÈS.

Écoutons encore la parole éclairée de M. l'abbé Chartier. Nous ne saurions ni mieux penser ni dire mieux que cet-

apôtre dévoué de la colonisation des cantons de l'Est. Nous n'avons qu'à changer les noms.

1. Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans les cantons du Nord : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font de la propagande en faveur de la colonisation.

2. Il doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années, à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut-être son courage à l'épreuve. Là, comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

3. Il lui faut faire le choix d'un lot avantageux.

Nous n'avons pas besoin de revenir là-dessus.

4. Le colon, s'il se livre à une entreprise quelconque pour la première fois, doit demander conseil.

A moins qu'il ne recherche à chaque occasion les avis d'hommes pratiques, son inexpérience lui fera commettre des fautes, et, quand les moyens sont limités, la moindre bêtise est souvent fatale.

L'ACHAT DU LOT.

Le prix des lots dans la vallée de l'Ottawa et du Saint-Maurice est de 30 centins l'acre, payable en cinq ans par versements égaux et annuels, avec intérêt de 6 par cent jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra prendre possession de la terre ainsi vendue dans les six mois de la date de vente, et conti-

muer d'y résider et de l'occuper, soit par lui-même, soit par d'autres, pendant au moins deux ans, à compter de ce temps; et dans le cours de quatre années au plus, il devra défricher et mettre en culture une étendue d'icelle, égale à au moins dix acres par cent acres et y construire une maison habitable d'au moins 16 x 20. Il ne sera coupé de bois avant l'émission de la patente que pour défrichement, chauffage, bâtisse ou clôtures; et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans licence sur les terres publiques. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera reconnu dans aucun cas où il y aura eu défaut dans l'accablissement d'aucune condition de vente. Les lettres patentes n'émanent dans aucun cas avant l'expiration de deux années d'occupation, qu'avant l'accomplissement de toutes les conditions, même quand le prix de la terre sera payé en entier. L'acquéreur s'oblige à payer pour toutes améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui. La vente est sujette aux licences de coupe de bois actuellement en force.

Il ne peut être vendu plus de deux cents acres à une même personne : un chef de famille peut néanmoins acheter des lots pour ses fils. Un acre est un peu plus qu'un arpent. Dix acres peuvent valoir un peu moins que 12 arpents.

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX COLONS.

Dans le but de protéger les colons contre les revers de fortune auxquels il peuvent être exposés, dans les premières années de leur installation sur le domaine public, une loi passée par la législature, n 1868, déclare que les terres concédées aux colons ne pourront être grevées d'aucune hypothèque, et ne pourront être vendues par décret judiciaire, pour aucune dette antérieure à la concession qui leur en aura été faite.

Dès l'occupation d'un lot et durant les dix années qui suivront l'émission des lettres patentes, les effets suivants

seront, sans préjudice à l'article 556 du Code de Procédure civile, exempts de saisie en vertu de tout bref d'exécution émis par les tribunaux de cette province, savoir :

1. Le lit, la literie et les couchettes à l'usage ordinaire du débiteur et de sa famille ;

2. Les vêtements nécessaires et ordinaires du débiteur et de sa famille ;

3. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accessoires et une paire de chenets ; un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincettes et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères ; tous rouets à filer et métiers à tisser destinés aux usages domestiques, et dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges et les rets et seines de pêches ordinairement en usage ;

4. Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, en suffisante quantité pour la consommation ordinaire du débiteur et de sa famille pendant trois mois ;

5. Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, dix moutons, quatre cochons, huit cent bottes de foin, les autres fourrages nécessaires pour compléter l'hivernement de ces animaux et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement de trois autres ;

6. Les voitures et autres instruments d'agriculture ;

7. Le débiteur pourra choisir, sur tout plus grand nombre de la même espèce, les effets particuliers qui seront exempts de saisie en vertu de cette loi.

Mais rien de contenu dans cette loi n'exemptera de saisie en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux 3, 4, 5 ou 6.

Les dispositions de cette loi s'appliquent également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon, comme succédant à ses droits.

La législature de Québec n'a pas cru devoir pousser plus loin la protection dont elle entoure le colon à ses débuts. En

effet, ne serait-ce pas créer au colon des embarras sérieux, que de lui accorder plus de privilège que n'en comportent les exemptions que nous venons d'énumérer ? Il lui faut un certain crédit pour se procurer les avances qui lui sont nécessaires de temps à autre ; et si la loi refusait au marchand tout recours légal contre lui, il serait tout naturel de supposer qu'il ne lui livrerait que sur argent comptant, même les choses les plus indispensables à la vie. Ainsi, en voulant protéger le colon outre mesure, on lui enlèverait sa solvabilité, et on s'exposerait à le voir mettre ses meubles et ses animaux en gage, ou les vendre à de vils prix, pour faire face à un besoin pressant.

DE QUI ACHETER.

Pour obtenir le permis d'occupation ou billet de location, il faut s'adresser aux différents agents des terres de la Couronne qui sont au nombre de quatre.

M. John A. Cameron, Thurso, a l'agence d'une partie du comté d'Ottawa, où l'on voit encore une très grande étendue de terrain non arpenté. Dans cette agence on remarque les cantons d'Addington, de Buckingham, Hartwell, Kiamika, Suffolk, Preston qu'on achève d'arpenter et qui se colonise rapidement.

L'agence de M. A. B. Fillion, de Grenville, comté d'Argenteuil, est la principale du comté d'Ottawa ; elle s'étend aussi au comté d'Argenteuil et à partie du comté de Terrebonne.

Les cantons de cette agence sont Ponsonby, Amherst, Clyde, Joly, Marchand, Loranger, Mousseau, Lynch, Labelle, Minerve, Lesage, Wentworth, Arundel, de Salaberry, Montcalm, Grandison, Harrington, Chatham, etc., etc.

M. C. J. Marchand, de Ste-Agathe des Monts, comté de Terrebonne, est agent de partie de l'Assomption et de partie de la Petite Nation. Les cantons de cette agence sont déjà bien avancés sous le rapport de la colonisation et il y a peu de lots nouveaux à prendre. Cependant Archambault et

Howard offrent encore de bonnes chances d'établissement par leur proximité des vieilles paroisses et du marché de Saint-Jérôme.

Enfin, il y a l'agence de partie de l'Assomption tenue par M. J. B. Delfausse, de Joliette. On y remarque les cantons Brassard, Cartier, Chertsey, Chilton, Lussier, Provost.

Nous pouvons dire sans hésiter, que ces différents agents, surtout MM. A. B. Fillion et J. C. Marchand, que nous avons le plaisir de mieux connaître, remplissent leurs fonctions avec la plus grande ponctualité et sont toujours prêts à se rendre agréables et utiles aux colons.

Souvent il arrive de s'établir sur des terrains publics non arpentés encore ou non en vente. Dans ce cas, le premier occupant a nécessairement la propriété de préférence à tout autre, mais il faut toujours être le premier à payer le prix de son lot aussitôt qu'il est en vente. On ne perd pas le fruit de son travail, car celui qui est le premier à obtenir un billet d'occupation est obligé d'indemniser tout autre possesseur de bonne foi qui y aurait fait des défrichements ou autres améliorations. Il est toujours prudent d'en avertir immédiatement l'agent du département avant que les lignes de l'arpentage soient tracées. C'est un moyen certain de s'assurer la propriété du lot que l'on occupe sans titre.

Ceux qui occupent des lots sans billets de location sont obligés de payer les sommes suivantes à l'agent des terres : sur deux cent acres, à \$3.00 par année pour les premières sept années, et double de ce montant, savoir \$6.00 par année ensuite.

L'AVENIR DANS LES CANTONS DU NORD.

Nous ne craignons pas d'affirmer que l'avenir est aussi brillant et rempli de solides espérances dans nos cantons du Nord que dans toute autre partie du Canada entier.

Le sol est riche, le territoire immense. Des mines de fer, d'amiante, des gisements de phosphates les plus purs peut-

être du monde, y sont choses communes. Le bois des forêts alimente depuis des années nos marchés et ceux de l'Europe des meilleures essences, et ce qu'il en reste peut suffire encore bien longtemps aux besoins de la menuiserie et de l'ébénisterie.

Les pouvoirs d'eau sont jetés dans ces trois immenses vallées de la Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau, avec une profusion peut-être sans égale dans toute la Province.

Avec ces ressources naturelles, que ne doit-on pas espérer des cantons du Nord !

Maintenant, voyez l'attention que nos gouvernants portent à cette région, les chemins qu'ils ouvrent, les arpentages qu'ils pratiquent. Sans doute, les ressources de la Province ne suffisent pas à nos besoins, mais nous ne sommes pas oubliés. Le gouvernement de Québec a déjà fait des dépenses considérables pour ces cantons et le gouvernement d'Ottawa vient de montrer combien il en sait reconnaître la valeur et l'importance au point de vue général. Les travaux tant du gouvernement que des marchands de bois assurent de l'ouvrage à qui a besoin de gagner de l'argent ou de vendre ses produits ; on est toujours certain de trouver là un bon marché.

Un chemin de fer, traversant le comté de Terrebonne dans toute sa longueur à partir de Saint-Jérôme et le comté d'Ottawa dans toute sa largeur jusqu'à Notre-Dame du Désert, sera certainement construit avant qu'il soit bien longtemps. L'octroi de sommes considérables venant des gouvernements de Québec et d'Ottawa nous assure le succès de ce projet grandiose.

Une société de colonisation merveilleusement organisée, ayant ses ramifications dans chaque localité des diocèses de Montréal et d'Ottawa, apporte chaque année aux nouvelles paroisses un appoint généreux pour la construction de leurs chapelles et de leurs écoles. Elle travaille efficacement à la fondation du collège Nominique qui, sous la conduite éclairée des RR. PP. Jésuites, deviendra un jour une insti-

7

tution florissante, un véritable foyer de science et de patriotisme resplendissant aux yeux des jeunes et fortes populations du Nord. Et au milieu de ce grand mouvement colonisateur, de cette action harmonieuse de l'Eglise et de l'Etat se donnant la main pour arrêter l'émigration, peupler les Laurentides, établir ce qui sera peut-être un jour le boulevard de la race française au Canada, nous avons la figure d'un bon prêtre; d'un grand patriote. Soutenu par ses supérieurs ecclésiastiques, aimé par ses concitoyens, respecté et toujours compris par nos plus hautes esprits, à quelque race, à quelque religion qu'ils appartiennent, le curé Labelle est là, à la tête de la colonisation des cantons du Nord, comme le gardien fidèle, le génie protecteur d'une œuvre essentiellement nationale. Sa présence à ce poste d'honneur et de sacrifices est le gage d'un avenir brillant pour ceux qui auront cru à sa parole ardente et suivi ses exemples entraînants. (1)

En avant donc vers le Nord, Canadiens-Français, la patrie vous y convie, le bien-être vous y attend.

Saint-Jérôme, 1er juillet 1883.

(1) Le souverain Pontife a approuvé la Société de Colonisation du diocèse de Montréal et l'a enrichie d'indulgences plénières et partielles. Indulgences plénières le jour de l'Épiphanie, de Saint-Isidore, 15 Mai, et de la Visitation, 2 Juillet. Indulgence de 200 jours à chaque assemblée du Bureau. De plus, tous les membres souscripteurs de la Société ont droit au mérite de 52 messes qui sont dites le Vendredi de chaque semaine au Gesù, à Montréal.

APPENDICE.

Nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques documents qui se rapportent particulièrement à la colonisation du Nord. Ils feront voir toute l'importance que nos hommes d'Etat les plus distingués attachent à cette œuvre et la politique qu'ils attendent suivre pour la protéger efficacement.

Voici d'abord une lettre de l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat du Canada, adressée à M. le curé Labelle.

New-York, 17 Mai 1883.

MON CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Au milieu des préoccupations stériles d'une société mondaine, au-dessus des clameurs discordantes d'une politique d'égoïsme et de haine, malgré les obstacles qui rebutent et l'apathie qui décourage, vous continuez, avec la foi d'un apôtre, votre grande mission de la colonisation. Je viens vous en féliciter. Il est vrai que les éloges des hommes vous importent peu maintenant que l'Eglise est venue confirmer votre œuvre et récompenser vos efforts par une sainte et solennelle bénédiction.

J'ai lu avec une profonde émotion le récit de cette touchante cérémonie, gage éclatant de l'inaltérable sollicitude de l'Eglise envers la patrie.

Votre courage ne demandait pas un stimulant nouveau, mais votre labeur méritait cette récompense.

De tels spectacles fortifient et consolent. Les voix qui encouragent, les mains qui bénissent font oublier les voix qui maudissent, les mains qui déchirent.

La satisfaction d'avoir fait le bien n'est que le prélude du concert de louanges, de bénédictions que le triomphe de la vérité réserve à ceux qui, au lieu de dénoncer, de décrier et détruire, ont encouragé, travaillé, édifié.

Les contradictions, les difficultés, les jalousies, les haines ne peuvent durer toujours. L'ouragan peut rugir, les éléments déchaînés peuvent bouleverser, noircir, déchirer l'atmosphère ; attendez, et bientôt l'azur calme et serein du ciel apparaîtra par delà les nuages, sublime image de l'éternité derrière le temps ! Votre œuvre restera et grandira et votre nom restera et grandira avec elle. Votre grand cœur a réuni les âmes, votre persévérance a surmonté les obstacles, le succès est maintenant assuré.

Je me rappelle que, dans les rares moments d'incertitude où l'incrédulité des uns, l'indifférence des autres venaient parfois vous jeter, vous me disiez, dans votre modestie, que vous étiez résolu d'aller vous ensevelir, ignoré, oublié, dans cette solitude que votre zèle d'apôtre voulait peupler de chrétiens, de citoyens ; et voilà aujourd'hui que les gouvernements eux-mêmes, que vous avez devancés dans votre course, se mettent à votre suite dans la voie lumineuse du progrès que vous leur avez montré !

Vous me pardonnerez de m'associer ainsi au succès de votre cause, vous qui m'avez associé à ses débuts, à ses difficultés, à ses espérances.

J'aurais voulu être présent, dimanche dernier, pour donner, avec les autres, mon offrande à votre société ; je vous l'envoie par la présente, avec mes vœux les plus ardents pour le bonheur de vos colons ; c'est une obole que j'ajoute au denier du pauvre que je vous offrais au commencement de l'œuvre.

Mon cher Monsieur le Curé,
Votre toujours dévoué,

J. A. CHAPLEAU.

CHEMIN DE FER.

Les débats de la chambre des communes du 17 mai 1883 sont de la plus haute importance pour la Province entière ; on y reconnaît le principe que les cantons du Nord ont droit à l'aide efficace du gouvernement fédéral. Nous reproduisons en entier les paroles de sir Charles Tupper, de MM. Alonzo Wright et J. Tassé sur ce sujet.

La décision du gouvernement d'Ottawa assure virtuellement la construction du chemin de fer de St-Jérôme à Maniwaki. Qu'il nous soit permis d'ajouter que le gouvernement de Québec a déjà accordé pour ce chemin de fer, \$2,000 par mille de St-Jérôme à Ste-Adèle et \$2,500 de Ste-Adèle à Ste-Agathe ; de plus, 4,000 acres de terre de St-Jérôme à Ste-Agathe. Nous avons raison d'espérer que ce gouvernement fera, aussitôt que possible pour ce chemin, ce qu'il a fait pour les lignes les plus favorisées.

Sir Chas. Tupper : " Vient ensuite le chemin de fer de la vallée de la Gatineau, qui recevra un subside de \$3,200 par mille pour les premiers cinquante milles de la station de Hull, dans la province de Québec.

Il a été démontré d'une manière très claire au gouvernement qu'au nord d'ici se trouve un vaste territoire, qui peut être converti, avant longtemps, en une province tout aussi grande que celle de Québec, et dont le sol est très fertile.

Tous les honorables députés savent que s'il est important d'attirer ici l'immigration étrangère, il est encore plus important de garder notre population dans le pays. (Écoutez ! écoutez !) On sait que nos concitoyens d'origine française ne se sentent pas autant attirés vers le Nord-Ouest que les habitants de la province d'Ontario et des autres provinces, et, soit qu'ils n'aiment pas à s'éloigner ou pour toute autre raison,

les habitants de l'ancienne province de Québec préfèrent rester chez eux, et, lorsqu'ils s'éloignent, c'est pour aller à une petite distance, de l'autre côté de la frontière et ils deviennent citoyens des Etats-Unis. On comprend donc toute l'importance d'ouvrir ce vaste territoire si fertile au nord d'Ottawa, possédant des richesses minérales et forestières inépuisables, dont le développement contribuera beaucoup à enrichir non seulement ceux qui s'y établiront, mais le pays tout entier.

Je suis convaincu que cette chambre comprendra, d'après les renseignements qui lui ont été fournis quant aux deux lignes, celle de la vallée de la Gatineau, s'étendant à 127 milles au nord de la station de Hull, avec un embranchement à la Gatineau, et celle du chemin de fer de Saint-Jérôme, coupant la première dans l'intérieur du pays sur une ligne qui sera prolongée plus tard à la Mattawan, que ces deux subsides de \$3,200 par mille à chacune de ces lignes pour 50 milles, seront une dépense fort appropriée des deniers publics. L'expérience de ces dernières années démontre clairement qu'on ne saurait adopter un meilleur moyen pour retenir dans le pays cette partie de la population qui n'aime pas à aller au Nord-Ouest, mais qui pourrait être tentée d'aller aux Etats-Unis, que de contribuer au développement de cette partie du pays.

Sir Charles Tupper cite un extrait d'une communication de la compagnie du chemin de fer de Montréal et de l'Ouest s'appliquant au chemin de fer de la Gatineau, et dans laquelle il est dit que ce chemin traversera une des régions les plus fertiles de la province de Québec.

M. le curé Labelle, que plusieurs d'entre vous, Messieurs, connaissent comme un patriote des plus dévoués (Écoutez ! écoutez !); comme un de ces hommes à l'âme enthousiaste, qui déploient dans tout ce qu'ils entreprennent, une énergie qui gagne la confiance de ceux avec qui ils ont des rapports, a consacré ces dernières années à la colonisation de ce vaste territoire. Je crois que, dans l'espace de quelques années, il y a fait établir 10,000 personnes qui vivent aujourd'hui dans l'aisance.

Lorsque le curé Labelle avait fondé un établissement, il s'avancait dans l'intérieur pour en fonder un autre; mais aujourd'hui, il est rendu si loin, que la construction d'un chemin de fer est absolument nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise qu'il dirige.

Je suis convaincu que tous les honorables députés comprennent qu'il est de l'intérêt général du pays de développer les ressources de cette région importante, et que la construction d'un chemin de fer est le seul moyen d'atteindre ce but.

On croit que le subside d'un chiffre peu élevé que l'on se propose d'accorder, ajouté à celui de la province de Québec, suffira pour ouvrir à la colonisation ce territoire,—qui, il y a quelques années à peine, était inhabité—et lui donner la même importance que les anciennes provinces. Il serait impossible de dépenser \$300.000 d'une manière plus avantageuse pour le pays et pour mieux réussir à y retenir notre population, tout en offrant un vaste champ à l'immigration étrangère. (Applaudissements.)

M. J. Tassé prononça ensuite les paroles suivantes :

On s'est imposé de grands sacrifices pour développer le Nord-Ouest, et aujourd'hui que la construction du chemin de fer du Pacifique est assurée, sans qu'il en ait coûté un seul dollar aux contribuables, et que nous avons en sus un excédant d'un chiffre élevé en caisse, il est du devoir du parlement de rendre justice aux anciennes provinces, sur lesquelles a pesé, autrefois, le fardeau de la construction de notre grande ligne de chemin de fer national.

M. Tassé vante l'œuvre de M. le curé Labelle et dit que la construction de ces chemins de fer favorisera la politique nationale et contribuera au repatriement des Canadiens émigrés aux Etats-Unis.

M. Alonzo Wright dit :

Qu'il n'est que juste d'aider à la construction des chemins de fer qui favorisent tout le pays.

On a dépensé des millions pour la construction d'un chemin de fer dans la Colombie Anglaise, dont la population est de 20,000 âmes environ, tandis que le comté d'Ottawa, qui profitera de la construction du chemin de la Gatinau, a une population de 50,000 âmes et contribue pour beaucoup aux revenus du pays.

Le comté d'Ottawa s'étend presque jusqu'à la Baie d'Hudson; la rivière Gatineau a une longueur de quatre cents milles et prend sa source dans la région entre le Saguenay et le Saint-Maurice, qui est encore en grande partie peu connue, mais qui possède incontestablement de grandes ressources.

On se propose de construire ce chemin jusqu'à la rivière du Désert, à une distance de cent milles au nord, et de là, à la baie James.

Ce chemin traversera une région fertile, propre à la colonisation et très riche en bois qu'on ne peut floter sur la rivière Gatineau, mais que l'on pourra transporter par ce chemin.

La coupe de ce bois nécessitera l'usage de pouvoirs d'eau, que l'on utilisera aussi, je l'espère, pour établir des manufactures.

Ce chemin traversera un district de quatre cents milles d'étendue et dont la population, amie du progrès, alimentera nos marchés en y transportant ses denrées, je crois que le gouvernement, au lieu de n'accorder une subvention que pour 50 milles, aurait pu en accorder une pour la ligne jusqu'au Désert.

M. Wright fait les plus grands éloges du curé Labelle et dit que l'on vante beaucoup le Nord-Ouest, mais qu'avant tout, il préfère la province du Bas-Canada.

Il croit que la construction de ces chemins de fer empêchera le départ d'un grand nombre de Canadiens pour le Nord-Ouest et les Etats-Unis. Il approuve tout projet qui tend à promouvoir la colonisation et espère que le gouvernement accordera plus tard une autre subvention au chemin de fer de la vallée de la Gatineau. (Appl.)

LA VALLÉE DE LA LIÈVRE.

Maintenant veut-on avoir de plus amples détails sur la vallée de la rivière du Lièvre ? Nous les emprunterons aux correspondances de M. F. X. Boileau, de Buckingham, qui connaît cette région à fond et sait aussi bien la décrire qu'il a su la visiter. Voici ce qu'il écrit au journal "Le Nord" :

La rivière du Lièvre puise ses eaux dans le fond du Nord, traverse, coulant vers le sud-ouest, les comtés de Maskinongé, de Berthier, de Joliette, de Montcalm, le centre du comté d'Ottawa, et, après un parcours de plusieurs centaines de milles, elle mêle ses flots à ceux de la rivière Ottawa, à l'endroit appelé Buckingham, vis-à-vis le comté de Russell.

On ne se fait pas une idée, à Montréal et à Saint-Jérôme, de l'activité qui règne dans la partie inférieure de cette vaste région, du mouvement croissant des affaires, de la rapidité des progrès qui s'y opèrent. Il y a trois ans à peine, le canot était le meilleur et l'unique mode de transporter les marchandises et de voyager sur la rivière du Lièvre. Des petits bateaux à vapeur commencèrent à y faire leur apparition durant l'été dernier.

Tout le long, sur chaque côté de la rivière, nous voyons des coteaux, des prés, des établissements agricoles, surtout dans le canton de Buckingham. Celui-ci a déjà l'apparence d'une vieille paroisse. Bientôt, à neuf milles du village, nous commençons à pénétrer dans une contrée qui produit le phosphate de chaux; car en effet, ici, à notre droite, nous voyons la mine *Murray* avec ces nombreuses bâtisses neuves et ses grues qui, sur le sommet de la montagne, étendent en avant leurs bras forts.

Naviguons encore trois milles et le canton de Portland va apparaître avec ses bois, ses montagnes, ses mines et ses établissements plus récents. Les maisons deviennent rares et les chantiers, de distance en distance, marquent l'endroit où une courageuse famille a résolu d'édifier son foyer. Dans un avenir approché, la maison confortable de l'*habitant* à l'aise aura remplacé le chantier de chétive apparence. Cela se pratique même maintenant, peu à peu, assez lentement, néanmoins toujours progressivement.

Voici tout à l'heure l'emplacement d'un village nouveau qui se montre au commencement du 6e rang. Le chapelle ou église est bâtie depuis une couple d'années, les messieurs Paré, de Saint-Vincent de Paul, citoyens entreprenants, qui n'ont pas craint de s'enfoncer en pays neuf, viennent d'y ouvrir un magasin général de campagne, bien garni, bien fourni, dans une jolie maison à deux étages. Le presbytère et la maison d'école sont en voie de construction. Dans quelques mois le curé y sera résidant; un bureau de poste sera installé, et la paroisse de Notre-Dame de la Salette, régulièrement formée, aura enfin, après bien des retards et des difficultés, pris un essor rapide dans la voie du progrès. Autour de ce centre naissant, des colons sont déjà établis, quelques-uns, depuis assez longtemps, dans de bonnes maisons et une couple de chantiers: ces derniers devant être culbutés avant qu'il soit un an. Aujourd'hui, beaucoup de colons bâtissent leur maison tout de suite et ne croient plus que ce soit une stricte obligation de débiter dans un chantier. Pas bien loin de la chapelle, — une couple de milles, — de beaux terrains, avec défrichements commencés sur un certain

nombre de lots, attendent leurs nouveaux propriétaires depuis des siècles ; oui, en vérité, de beaux terrains, bien arrosés, très propres à la production des fourrages et des pâturages, à l'élevage des bestiaux, situés dans une localité où les produits de la ferme se vendent vite et avantageusement,—mieux qu'au marché de la ville,—les mines exploitées des environs tenant toujours de nombreux consommateurs sous la main du producteur. On peut se procurer ces terrains facilement, à bon marché, de quelques colons qui volontiers s'en iraient encore plus loin. Que font-ils les futurs propriétaires, probablement des citoyens à la gêne, habitant dans les villes ou les vieilles paroisses ? Ils n'ont jamais été informés sans doute de ce qu'il y a ici de bon pour eux. M. le rédacteur, il ne faudrait pas manquer de leur en dire un mot.

Continuant notre navigation sur la rivière du Lièvre, nous voici, à 6 ou 7 milles de l'église Notre-Dame de la Salette et sur les confins nord de la paroisse, au pied de la Grande Chute, pays grandiose, empreint de grandeur sauvage. Messieurs les industriels, quel puissant moteur pour vos usines ! Touristes, amateurs de la poétique nature, venez voir un de ses spectacles les plus imposants. Vous allez sans cesse à Niagara, à Ottawa et à Montmorency ; c'est bien ! allez-y toujours admirer le fer à cheval si renommé parmi les Américains, les Chaudières légendaires, et le Grand-Sault de classique réputation, toutes autant de superbes beautés qui règnent sans conteste, mais n'ignorez plus qu'à l'entrée du township de Villeneuve vous pouvez faire la rencontre de leur digne rivale. Les flots rapides du Lièvre, pressés les uns contre les autres, s'élançant, se précipitent d'une hauteur de 200 pieds près, tombent au bas d'un roc nu et humide, énorme et solidement assis, posé là pour soutenir leur rage. Leur voix sourde et mugissante, se faisant entendre au loin, semble proclamer : " Ici c'est le sommet des Laurentides qu'on ne franchit pas impunément." Pour tout ce qui a été une fois entraîné par le courant jusqu'aux abords du précipice, c'est la dernière minute de l'existence ; canots, plançons, billots, poutres, êtres vivants sont en un rien de temps jetés dans l'abîme, brisés et écharpillés. De la surface du gouffre s'élève

un tourbillon de fines gouttelettes d'eau formant un nuage, à l'arc-en-ciel à certaines heures se plait à étaler son jeu de couleurs variées. Au temps de la grande crue des eaux, la terre des environs frémit sous les pas, et les colons, jusqu'à deux milles en aval, entendent jour et nuit le tremblement sonore des vitres de leur maisonnette ; c'est comme la cité de Champlain quand gronde le canon de la vieille citadelle.

A quelque distance du pied de la Grande Chute, l'eau redevient paisible et présente une surface calme qui s'étend en une anse sur la rive gauche et forme une petite baie ; et la rivière décrivant comme une espèce de faucille, le tout se combine pour laisser apercevoir un charmant bassin. De tous côtés, rochers abrupts, excepté à l'est où un profond vallon descend graduellement en face de la cataracte jusqu'au niveau du bassin. Un rétrécissement de la rivière termine celui-ci juste à l'endroit où une couple d'autres cascades tombent en élevant de gros bouillons blancs. Elles semblent demander à l'homme industriel des moulins à faire virer.

Le bateau ne va pas plus loin. Voulons-nous pénétrer davantage vers le grand Nord, il nous faut mettre pied à terre et faire ou plutôt graver le portage d'un mille, chemin rocheux et raide. En quelques instants nous sommes au sommet des rochers. La chute s'abat sous nos pieds ; la vue domine le bassin ainsi que le vallon creux, encaissé entre des montagnes s'abaissant doucement vers lui. Contemplons là le site d'une ville de l'avenir. Ce vallon frais, humide, toujours à l'ombre d'épaisses futaies, n'est encore que la patrie des maringouins. Mais la ville qui un jour y fera son nid, nous pouvons voir dès maintenant comment elle sera située. Elle sera bâtie en amphithéâtre, et, du balcon de sa résidence, le citadin admirera mille merveilles que la nature et l'industrie établiront droit devant lui.

Les personnes qui aimeraient à voir le site d'une ville qui n'est pas encore édifiée, quand surtout ce site est à l'état sauvage, dans l'espérance de le revoir plus tard alors que la métamorphose sera opérée, peuvent se donner un tel luxe en venant faire une visite à la rivière du Lièvre.

Là donc, en amont de la Grande Chute, mais se tenant à la distance de quelques arpents, l'*Eddie May* attend les voyageurs. Près du débarcadère, il y a toutes les bâtisses d'une belle et grande ferme appartenant à MM. Ross et frères ainsi que la partie supérieure ou la tête d'une glissoire, avec digues et estacades. Cette glissoire a été construite par certains marchands de bois aidés du gouvernement ; elle a une longueur de près d'un demi-mille et jouit d'une allure gigantesque. C'est en effet un beau travail, qui paraît solidement exécuté et bien fini. Son usage est de faire tourner aux billots qui ne sont pas assez lestes, la difficulté du grand saut.

De la ferme de la Grande Chute à la ferme des *Pins*, distance de huit lieues, les montagnes semblent s'abaisser ; on dirait qu'elles annoncent de loin un immense plateau dont elles ne sont que les contreforts et la dentelure. Ça et là, les rives sont éclaircies par les déboisements du pionnier, c'est la forêt qui recule devant la ferme. Du rapide des *Pins*, terminus actuel de notre navigation, une lieue de marche nous conduit à *Notre-Dame du Laus*, où on trouve église, presbytère, magasins et moulins. C'est là le dernier village sur la rivière du Lièvre.

Dans une couple d'années, si nous revenons, d'autres bateaux nous transporteront à une cinquantaine de milles encore plus loin ; et tout le long du nouveau parcours, nous verrons encore d'autres fermes nichées par-ci par-là au milieu de la verdure des bois. Ce sont comme les postes avancés de la civilisation dans l'immense solitude. Nous serons surtout agréablement surpris de trouver la magnifique et grande ferme de M. André Beaulieu ; et alors aussi peut-être remarquerons-nous le site de quelque nouveau village. M. André Beaulieu, en voilà un qui ne regrette pas de s'être fait pionnier ! Regardez et voyez si je n'ai pas raison : grands défrichements, vastes prairies, bonnes maisons, granges spacieuses ; des hangards, des remises, écuries et étables ; bien du foin, bien du grain, des légumes en abondance, des greniers bien fournis, des saloirs jamais vides, et de l'argent dans la

bourse. Ah ! M. Beaulieu, pourquoi vos compatriotes ne suivent-ils pas en plus grand nombre votre digne exemple !

Ce riche propriétaire est établi dans le canton de Wabasee, à quatre-vingt-quatre milles de la rivière Ottawa. Nous avons donc mis le pied à l'entrée du territoire si large et si long au sujet duquel nous avons des soupçons fondés tout à l'heure; plateau sans borne dont la capacité suffit seule à contenir une province. Que peut en déterminer l'étendue et en fixer les limites ? mais on dit que du lac Saint-Jean il se déroule jusqu'à l'extrémité occidentale de la Province, jusqu'au lac Témiscamingue. Que de millions d'acres d'une terre généreuse et riche ! et conséquemment que de millions de Canadiens peuvent s'y loger à l'aise ayant leurs clochers et leurs paroisses, leurs villages et leurs villes !

Par la rivière Gatineau, les colons en assez bon nombre, depuis une dizaine d'années, ont commencé à pénétrer, s'établissant dans les cantons d'Aumond, de Kensington et autres. Le long des bords de la rivière Rouge, toute une génération nouvelle s'avance sous l'impulsion patriotique de M le curé Labelle. La rivière du Lièvre est une excellente route pour parvenir à cet Eldorado agricole, où chacun peut vivre dans l'abondance. Cependant on s'en est peu servi jusqu'à présent, excepté quelques familles, comme les Grenier, les Beaulieu, les Valiquette, qui, depuis longtemps déjà se sont établies dans ces parages alors qu'il n'y avait point la moindre apparence de chemins. Elles sont toutes riches maintenant et possèdent des fermes de deux à trois milles de long. Les marchands de bois y ont aussi des fermes dont le rendement est extraordinaire ; ainsi la *Ferme Rouge* située dans le canton de Bouthillier, au confluent des rivières Lièvre et Kiamika, donne annuellement des milliers de tonnes de foin. Trois larges granges sont souvent insuffisantes à l'emmagasinage de ces richesses. Comment peut-on disposer d'une telle abondance de produits dans des localités si éloignées des chemins de fer et des grands centres ? Peu importe la distance plus ou moins grande d'une place à une autre, quand le marché est proche, quand il est surtout à la porte. Il n'y a ici jamais

assez de produits pour approvisionner les nombreux chantiers de bois dont les environs sont parsemés.

Les *habitants* des anciens comtés de la province de Québec ont la réputation de ne pas aimer les montagnes. Les townships de Dudley et Wabasee, et surtout ceux de Kiamika, de Bouthiller et de Campbell possèdent alors les conditions requises pour plaire. Pas de montagnes, terre non-seulement d'une fertilité incomparable, mais plane et unie comme une table ; oui, comme une table de noces où le festin est destiné à être perpétuel. Pas de monotonie : la nappe se change plusieurs fois dans l'année. Pendant l'hiver, elle est blanche comme la robe d'une vierge ; puis elle devient verdoyante et embaumée comme le jeune foin qui pousse ; vers l'automne, elle a la couleur des épis dorés. Nous y sommes tous conviés.

Vers la fin de ce mois de mai on doit commencer à construire le chemin de fer de la vallée de la Gatineau. Dans une couple d'années donc, nous entendrons de chez nous le soufflet de la locomotive annonçant son arrivée à Notre-Dame du Désert. Nous serons alors comme tout près de la capitale fédérale.

Dès l'année prochaine, la grande route du lac Nominigue nous mettra en communication directe avec les nouvelles paroisses de la Rouge, colonie de M. le curé Labelle, et avec l'établissement des RR. Pères Jésuites. Nous pourrons conduire nos enfants au collège quand nous voudrons ; une marche de sept ou huit lieues seulement.

Avant peu de temps, le chemin de fer qui doit relier le lac Témiscamingue avec l'est de la province, traversera nos jeunes villages. Nous serons ainsi à proximité de Montréal, de Québec et de tous les grands centres. On nous offrira cher alors pour nos belles terres, des gros prix que nous n'accepterons probablement pas.

Nous aussi aurons des granges spacieuses, du lard dans nos saloirs, des provisions dans nos hangars, notre bourse pas vide ; nous aurons des chevaux gras et luisants pour faire nos labours, charroyer nos marchandises, et aussi..... quelquefois pour nous promener.

DEPUIS 1883.

Les progrès de la colonisation dans le nord de la vallée de l'Ottawa sont la meilleure preuve de l'excellence des terres et des avantages incontestables qui résultent de leur établissement ; ils confirment de la manière la plus éloquente les témoignages de tant d'hommes importants qui ne cessent de dire à notre population : " Allez au Nord, établissez-y vos familles ; vous êtes à l'étroit dans les vieilles paroisses, le prix des terres est si élevé que vous ne pouvez entretenir l'espérance d'en acquérir pour vos enfants. Allez dans ce vaste pays, où le terrain s'achète pour une somme ridiculement modique ; vous aurez là de l'espace devant vous, des terrains riches et étendus, couverts de bons bois de chauffage et de menuiserie, arrosés par des sources et des ruisseaux nombreux et intarissables ; des terrains qui ne demandent que du travail et de l'intelligence pour vous rendre au centuple ce que vous leur confierez. "

Les colonisateurs du Nord ne trompent personne et si tout ne réussit pas merveilleusement à chaque colon, c'est que le colon ne met pas toujours dans ses travaux la patience, les efforts de bras et de raisonnement surtout, que toute personne doit déployer si elle veut énergiquement se créer une position dans une carrière quelconque.

Voyez le prompt établissement des cantons du Nord ouverts plus spécialement par les soins du curé Labelle ou à la suite du mouvement inauguré par lui. Voyez leur rapide, leur prodigieux développement. En 1875, le bout du monde était Sainte-Agathe, du côté de la rivière du Nord ; on connaissait peu le haut de la Rouge et le cours supérieur de la Lièvre n'était guère fréquenté que par les hommes des chan-

tiers ou des grandes métairies possédées par les marchands de bois.

Aujourd'hui nous trouvons Doncaster et Lussier à l'est, et à l'ouest, sur la Rouge, Wolfe, Salaberry, Howard, Arundel, Amherst, Clyde, Joly, Marchand, qui sont déjà tous organisés en municipalités scolaires et de paroisse ; en voie d'organisation ou d'établissement nous voyons Wentworth, Harrington, Ponsonby, Addington, Labelle, Minerve, Lorange, Mousseau et Lynch ; Lesage et Fontaine n'attendent qu'un chemin carrossable pour s'établir ; Archambault, près de Sainte-Agathe, se développe rapidement ; des colons sont établis non seulement sur le chemin Chapleau, entre la Chute-aux-froquois et le lac Nomingue, espace où se trouve situé le nouveau canton de Montigny, mais encore sur le chemin du même nom qui est ouvert jusqu'à la Lièvre depuis près de deux ans. Tout autour de la ferme McLaren, M. Benoit, ex-député aux Communes, a fondé, en 1884, un établissement considérable qui est devenu la propriété des MM. Bock, ci-devant de Sainte-Anne des Plaines. Du point d'intersection de la Kiamika avec la Lièvre, les colons se sont échelonnés sur les deux rivières jusqu'à plus de trente milles vers le nord où le dernier poste est occupé par M. Victor Fortier, de Sainte-Adèle, et ses courageux enfants.

Tous ces progrès généraux ont été réalisés dans l'espace de quelque douze ans, sans compter les institutions des RR. PP. Jésuites, de Nomingue, et des RR. PP. de la Compagnie de Marie qui ont fondé à Wentworth une maison appelée à jouer un rôle dominant dans le Nord au triple point de vue de la religion, de l'agriculture et de l'éducation des orphelins.

Mais que d'obstacles qui semblaient insurmontables, n'a-t-il pas fallu renverser ? Ceux qui ont suivi le mouvement de près peuvent seuls le dire.

Par quels chemins a-t-il fallu pénétrer dans la forêt, et une fois sur les lieux, que d'ennuis, de misères n'a-t-il pas fallu surmonter ?

M. Victor Dufort, de Montréal, aidé par sa courageuse

mère et par son frère, entrepreneur distingué, avait établi sur la Kiamika un superbe moulin qui était prêt à marcher au printemps de 1387, quand une terrible débâcle, secondée par la multitude de billots des chantiers, est venue tout emporter. Que l'on demande à M. Dufort ce qu'il a fallu de courage, d'énergie, pour bâtir un moulin à quarante lieues de Saint-Jérôme ! Cet accident a porté un coup sérieux à la colonie fondée par M. Benoit, qui toutefois s'en relève fièrement ; les colons ne cessent d'arriver à ce pays lointain mais doté de tant d'avantages naturels que l'on a dit, avec raison, que l'endroit où la Kiamika se jette dans la Lièvre serait avant longtemps le centre, le cœur de la colonisation pour le bassin de ce grand affluent de l'Ottawa.

Le chemin que l'on est actuellement à ouvrir de Papineauville au lac Nomingue, longeant les limites-est de Ripon et traversant Hartwell— deux cantons entièrement établis— va coloniser tout à fait Preston qui possède déjà un établissement assez florissant, grâce au zèle de M. l'abbé Thérien, chapelain de la Maison de Réforme de Montréal. Ce chemin va ouvrir, en outre, nous assure-t-on, Fontaine situé à l'est de Labelle, la plus grande partie de Labelle même, Lesage et le territoire encore innommé qui s'étend du côté ouest de Preston, de Fontaine et de Lesage. L'élan est donné partout sur ce nouveau chemin qui se trouve même dépassé par l'ardeur des colons à s'établir dans cette fertile région. Cette route sera terminée en septembre prochain et l'on nous rapporte qu'à l'automne un rang double de colons sera établi sur tout son parcours, soit sur une étendue de soixante milles au moins. Nous souhaitons vivement que cet espoir ne soit pas trompé et que ces magnifiques résultats récompensent le zèle du bon Père Nolin, S. J., qui est le principal promoteur de l'ouverture de cette grande artère de colonisation.

Ce que nous citons là sont autant de faits que chacun est à même de vérifier sur les lieux et qui prouvent sans conteste que le mouvement vers le Nord de la vallée outaouaise n'est pas le fruit d'un engouement passager, soulevé par l'enthousiasme d'un apôtre et alimenté par quelques dé-

souvres qui ne savent trop que faire de leur personne ; mais qu'au contraire, c'est un élan vers la forêt qui se maintient régulièrement et augmente chaque jour en rapidité et en expansion au lieu de diminuer. C'est un mouvement raisonné qui entraîne les hommes les plus considérables de notre agriculture, de notre politique, de nos professions, de notre clergé. Qu'il suffise de nommer ici, les Benoit, les Beaubien, les Massue, tous membres du Conseil d'agriculture de notre province ; les honorables MM. Chapleau, Caron (Sir A. P.) et Lacoste ; MM. Tassé, Brisson, de Bellefeuille, Rodier, Mousseau, etc., etc. ; les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. de la Compagnie de Marie ; MM. les abbés Labelle, Gendreau et Thérien, de fait tous les missionnaires résidents qui sont autant de colonisateurs ardents et dévoués. Pourquoi ne pas ajouter aussi les noms des archevêques de Montréal et d'Ottawa et de Mgr Lorrain qui ont pris cette cause en main et la dirigent eux-mêmes avec un dévouement qui rappelle la sollicitude des évêques fondateurs de la Nouvelle-France !

Et ce mouvement prend son point de départ, sa source d'alimentation non-seulement dans les districts appartenant à la vallée de l'Ottawa, dans les comtés du Nord, mais encore et dans une très large mesure, dans les paroisses du Sud, dans les comtés agricoles du Saint-Laurent, dans les cantons de l'Est et jusque dans les villes manufacturières de la Nouvelle-Angleterre : voilà l'aire qu'il embrasse, voilà jusqu'où il pousse ses vigoureuses ramifications.

Et pourtant pas de chemins de fer, à travers et par delà les Laurentides ; pas même de communications *possibles*, dirons-nous, pour le pauvre désireux de s'établir, car il faut se rappeler qu'il en coûte \$2.00 par cent livres pour le transport des marchandises et des provisions, de St-Jérôme au Nomingue, et près de \$4.00 à la Kiamika !! Ne sont-ce pas là des frais au-dessus des moyens de la classe pauvre, même des gens à l'aise ?

Eh bien ! malgré tout on colonise dans le nord de l'Ottawa et on colonise aussi rapidement sinon plus rapidement que dans toute autre région de la province. La chose serait-elle

possible, si ce pays ne présentait pas des avantages incontestables, immédiats, de la plus haute valeur pour le présent, avec des gages indiscutables de bien-être et de fortune même pour l'avenir ?

Que ceux qui s'occupent de colonisation veuillent bien réfléchir sur ce qui précède et ils y découvriront le plus fort plaidoyer qu'il soit possible de présenter en faveur de l'établissement des cantons du Nord : cause très bonne, excellente, mais qui a toujours besoin d'être défendue contre ceux qui ne connaissent pas ce territoire immense et d'une richesse inépuisable, que l'on méconnaît depuis trop longtemps et qu'un bon nombre de nos compatriotes même ont dédaigné, sinon méprisé, avec une obstination inexplicable, souvent même, nous rougissons de le dire, avec une mauvaise volonté et un acharnement trop systématiques pour ne pas être intéressés et souverainement condamnables.

En résumé nous demandons à tout esprit sincère ce qu'il eût été possible de faire avec de bonnes et promptes voies de communication quand on a reculé les défrichements avec autant de succès et en si peu de temps, dans ces nouveaux cantons, à l'aide du canot, dans de mauvais chemins, souvent même à pied, à travers la forêt vierge, les monts, les précipices, les lacs et les marais bourbeux, les savanes sombres et embarrassées. Que l'on pénètre une bonne fois dans ce pays, à l'aide de la locomotive et des grands convois de voitures chargées en allant de provisions à bon marché, de voyageurs et d'explorateurs, et à leur retour, emportant le bois, les récoltes, les produits de l'industrie pour lesquels les nouveaux colons toucheront de suite le prix de leurs labeurs, et l'on verra à quels résultats on peut arriver dans le défrichement et la colonisation d'une région vaste comme une province, remplie de richesses agricoles, forestières et minières, et située le plus avantageusement possible en arrière des centres les plus riches et les plus peuplés du Canada.

C'est bien à ces trois conditions d'étendue, de richesse et de situation avantageuse, que se rattachent les garanties de

succès de toute colonisation sérieuse et durable et c'est grâce à ces trois conditions qui se trouvent éminemment toutes réunies ici, que la vallée de l'Ottawa a pu voir se réaliser les progrès existants et qu'elle va devenir le champ le plus actif de colonisation de toute la province, peut-être même de tout le Dominion, si un chemin de fer la traverse à partir de Saint-Jérôme, en montant jusqu'à la Chute-aux-Iroquois et de là, vers l'ouest, jusqu'au lac Témiscamingue.

Nous allons dire un mot maintenant des trois conditions d'établissement que nous venons d'énumérer.

SITUATION TOPOGRAPHIQUE.

La vallée de l'Ottawa s'étend toute en arrière de Montréal et de plusieurs autres districts des plus riches et des plus peuplés de la province. Enumérons ceux de Joliette, de Terrebonne et d'Ottawa où se trouve Hull avec sa population de 15,000 âmes; énumérons l'île de Montréal et l'île Jésus; les districts de Beauharnois et partie de ceux de Saint-Hyacinthe, d'Iberville et de Richelieu. Grâce aux différents chemins de fer construits sur la rive sud du Saint-Laurent, on peut dire que les cantons du Nord touchent à ces divers districts qui regorgent de population et doivent nécessairement établir quelque part le surplus de leurs habitants. Or toute cette région de Montréal et de l'Ottawa comptait en 1881 562,853 âmes réparties comme suit:

TABLEAU DE LA POPULATION DE MONTRÉAL ET DES COMTÉS DIRECTEMENT INTÉRESSÉS A LA COLONISATION DE LA VALLÉE DE L'OTTAWA.

COMTÉS	POPULATION (1881)
Pontiac	19,934
Ottawa	49,422
Argenteuil	16,042
Deux-Montagnes	15,856
Terrebonne	21,892
Laval	9,462

Jacques-Cartier	12,345
Hochelega	40,079
Montréal	140,747
Montcalm	12,966
L'Assomption	15,282
Vaudreuil	11,485
Soulanges	10,220
Beaubarnois	16,005
Napierville	10,511
Saint-Jean	12,265
Iberville	14,459
Chambly	10,858
Verchères	12,449
Laprairie	11,436
Saint-Hyacinthe	20,631
Richelieu	20,218
Rouville	14,459
Joliette	21,988
Berthier	21,839

Total

562,853

Où peut se déverser cette population ? Où va-t-elle s'établir aujourd'hui ? nous parlons de ceux qui veulent rester au pays et se fixer sur des terres, à côté de leurs compatriotes. Elle va au Nord, et de fait, il n'est pas un seul des comtés que nous venons d'énumérer qui n'ait envoyé là-bas son contingent plus ou moins considérable de courageux colons.

La vallée de l'Ottawa est donc naturellement désignée comme le réceptacle, le domaine, le *back-country*, réservé à une population actuelle de près de 600,000 âmes, soit près de la moitié de la population de notre province.

Nous considérons comme vains ou à peu près infructueux, en égard à l'énormité des sacrifices que l'on s'impose, les efforts faits à différentes reprises pour ouvrir à la colonisation des contrées perdues dans les profondeurs de la forêt, loin de tout centre d'affaires et de population de quelque importance, qui puisse fournir jour par jour des hommes et des secours pécuniaires aux jeunes colonies.

Or, sous ce rapport, où va-t-on trouver, dans la province,

dans le Dominion même, une région à coloniser qui soit mieux située que la vallée de l'Ottawa, qui soit plus à proximité des grands centres, populeux, prospères, entièrement développés et ressentent chaque jour la nécessité de diriger vers les nouveaux établissements le trop plein de leur population ?

Aussi le mouvement vers le Nord loin de diminuer, comme certains élans passagers, fort en vogue à périodes déterminées, augmente-t-il continuellement et trouve-t-il chaque jour un aliment plus considérable et plus empressé de s'emparer des nouvelles terres. Et n'étaient-ce les difficultés des communications pour tout le monde et l'impossibilité absolue pour la classe pauvre et travailleuse, pour les gens de peine, de se rendre si loin, sans ressources, alors que le coût des transports s'élève à une somme exorbitante, nous verrions avant une dizaine d'années, tous ces cantons se couvrir d'habitations, à l'instar des cantons de l'Est et former autant de jeunes paroisses aussi pittoresques que florissantes et mouvementées.

Ce ne sont pas les colons qui manquent au pays, au gouvernement soucieux d'établir nos territoires inhabités, ce sont les voies de communications, je ne dirai pas *faciles*, on ne parle pas de cela, (les beaux chemins sont un luxe à peu près inouï en colonisation, de ce côté-ci au moins du pays), mais je dirai *possibles* ; ce sont les chemins qui manquent aux colons.

Et ce chemin de fer que tant de vœux appellent, qui doit traverser tout le cœur de la vallée de l'Ottawa, devrait être fait déjà jusqu'à la Chute-aux-Iroquois. L'on compterait vingt paroisses de plus dès aujourd'hui et vingt autres dans cinq ans, tant le foyer alimentateur de la colonisation du Nord regorge d'éléments qui ne demandent qu'à se fixer et qui restent à l'état mobile ou plutôt nomade, qui restent par conséquent perdus pour notre pays, parce que le champ de colonisation, le siège de leur habitation agricole, n'est pas prêt à les recevoir.

Ce fait est grave et déplorable : nous le livrons à la médi-

tation de nos hommes publics et aux organes de notre grande presse appelée à former l'opinion dans le sens le plus favorable au développement de la province. Nous prions les uns comme les autres d'y songer sérieusement, s'ils veulent penser à autre chose qu'au vain travail de partisanerie outrée et aux stériles efforts qu'engendrent nos divisions intestines au dépen des labeurs pratiques qui font seuls marcher et grandir les pays.

ETENDUE ET VALEUR DU TERRITOIRE.

I.

AGRICULTURE.—MINES ET FORÊTS.

Les deux autres conditions essentielles de succès sont l'étendue du territoire à coloniser et la qualité supérieure des terrains à cultiver.

Ici nous laisserons parler tout ce que nous avons pu recueillir d'autorités compétentes et incontestables. Sera-ce suffisant pour dissiper des préjugés amassés durant un demi siècle par l'intérêt sordide et égoïste des uns, par l'indifférence et l'apathie inexplicables des autres ?

• Nous l'espérons, sans trop nous en flatter.

Outre les témoignages que nous apportons dans la première partie de ce travail tant en faveur du sol que du climat de la vallée de l'Ottawa, nous citerons l'opinion de personnes absolument désintéressées qui ont vu de leurs yeux ou qui ont puisé aux sources les plus éclairées et les moins capables de tromper.

Nous consulterons surtout la brochure de M. J. C. Lange-
lier, intitulée "Le Nord" "ou esquisse sur la partie de la
"Province de Québec située au nord du fleuve Saint-Lau-
"rent entre l'Outaouais et le Labrador." C'est une étude
consciencieuse, libre de tout préjugé comme de toute exagé-
ration et préparée avec une connaissance géographique et

climatérique qu'il sera difficile de trouver en défaut. Voici comment l'auteur décrit le caractère général de la contrée qui est située au nord du Saint-Laurent et de l'Ottawa, et toute cette description est par la suite appuyée, dans chacune de ses parties essentielles, sur les témoignages les plus irrécusables des géologues, des explorateurs et arpenteurs officiels :

“ Cette région est comparativement inconnue et l'on n'a que des idées fausses ou très incomplètes sur la nature du sol qu'elle renferme et sur son adaptabilité à la culture, notamment en ce qui regarde l'immense vallée située entre la chaîne des Laurentides et la hauteur des terres, qui forme la ligne de partage entre le bassin du Saint-Laurent et celui de la Baie d'Hudson. DIRE QUE LA PLUS BELLE PARTIE DE LA PROVINCE, AU MOINS AU POINT DE VUE AGRICOLE, EST COMPRISE DANS CETTE GRANDE VALLÉE, CE SERAIT PRESQUE S'EXPOSER A FAIRE RIEN DE SOI, ET POURTANT CE SERAIT DIRE LA VÉRITÉ.”

Après avoir démontré que les plus hautes élévations ne dépassent pas 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer et que la montagne Tremblante, le pic le plus élevé de toute la vallée de l'Ottawa, n'a que 2060 pieds d'altitude ; que les hauteurs environnantes ont de 1000 à 1200 pieds et que le reste ne mérite pas le nom de montagnes mais de collines et de monticules ne dépassant guère 300 pieds, M. Langelier fait le calcul des terrains qui ne sont pas établis dans cet immense Nord, qui, dit-il :

“ Renferme 42.52 pour cent de la population et 82.95 pour cent de la superficie de toutes les terres. ”

“ Des 99,501,009 acres de terrain compris dans la région que nous étudions, seulement 3,932,846 acres, ou 3.95 pour cent, étaient occupés ou possédés en 1871, en sorte qu'il restait en disponibilité et à occuper 95,578,163 acres, ou 95.55 pour cent. Ces 95,578,163 forment une superficie de 149,345 milles carrés, c'est-à-dire une étendue à peu près égale à la superficie collective de l'Ecosse et de la Norvège, qui renferment ensemble une étendue de 155,085 milles carrés et sont habités par une population de 5,120,000 âmes. Et le territoire que nous étudions, même en y comprenant les montagnes et la contrée située au nord-est du Saguenay, est tout aussi habitable, aussi susceptible de culture que celui de l'Ecosse et de la Norvège, qui appartiennent à la même époque géologique et sont situées dans la même latitude que la contrée qui s'étend dans notre province au nord du Saint-Laurent, entre l'Outaouais et l'Anse-au-Sablon. ”

Il conclut cette description générale sur le nord du Saint-Laurent par les paroles suivantes :

“ Tel est le pays, car c'en est un, et un grand, qu'il nous reste encore à livrer à l'œuvre de la colonisation au nord du fleuve et en dehors des établissements actuels. D'après le recensement de 1871, l'étendue moyenne occupée par chaque personne de la population rurale était d'environ douze acres. En supposant que les 45,912,342 acres qui restent à livrer à la colonisation seraient occupés dans la même proportion, quant à l'étendue de chaque exploitation individuelle, la région que nous étudions pourrait encore supporter une *population rurale* de 3,826,018 personnes ! Avec la population rurale qu'accuse le recensement de 1871, 331,301 personnes, cela fait une population totale de 4,157,319 âmes, non comprise la population des villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, qui était de 175,388 habitants en 1871.

En présence de ces faits, n'avons-nous pas raison de proclamer que le Nord mérite la plus favorable considération du gouvernement et de tous les hommes qui s'intéressent sérieusement à l'avenir de notre province? ”

II.

Arrivant à la vallée de l'Ottawa, M. Langelier dit que cette région peut être divisée en trois zones : la zone septentrionale, la zone centrale ou des lacs et la zone méridionale, qui renferment toutes ensemble les circonscriptions suivantes :

COMTÉS	SUPERFICIE
Pontiac	20,798,27 milles
Ottawa	5,706,59 “
Argenteuil	932,03 “
Deux-Montagnes	258,14 “
Terrebonne	544,22 “
Laval	84,69 “
Montcalm	4,027,59 “
L'Assomption	248,00 “
Joliette	2,669,00 “
Parties de Berthier, Maskinongé et St-Maurice	4,675,00 “
	<hr/>
	39,948,53 “

“ Nous comprenons dans cette étendue la partie nord-ouest des comtés de Berthier, Maskinongé et de Saint-Maurice situées entre la *ligne d'exploration* tirée depuis le lac Kiamika jusqu'à l'embouchure de la rivière

Flandand, dans le Saint-Maurice et la frontière nord-ouest de la province. Cette aire renferme tout le territoire dont les eaux s'écoulent dans la rivière des Outaouais, qui la limite à l'est et au sud, à partir de la tête du lac Témiscamingue."

Quant au climat, voici des données absolument certaines qui démontrent victorieusement que loin d'être inhospitalier il est tout à fait favorable à la culture des céréales, des légumes et des arbres fruitiers.

" Des observations faites avec soin durant l'année 1845-46 au lac Témiscamingue par le facteur de la compagnie de la baie d'Hudson, au lever du soleil, le midi et au coucher du soleil, donnent le tableau suivant de la température moyenne de cette localité:

Janvier.....	9 ° 23	Juillet.....	67 ° 28
Février.....	18 ° 44	Août.....	65 ° 58
Mars.....	24 ° 41	Septembre.....	53 ° 39
Avril.....	33 ° 04	Octobre.....	40 ° 83
Mai.....	49 ° 35	Novembre.....	25 ° 97
Juin.....	62 ° 75	Décembre.....	17 ° 68
Moyenne pour l'année.....			38 ° 58
Moyenne pour les 3 mois d'hiver.....			15 ° 02
Moyenne pour les 3 mois de printemps.....			38 ° 58
Moyenne pour les 3 mois d'été.....			65 ° 25
Moyenne pour les 3 mois d'automne.....			40 ° 07

Ces chiffres assurent une température moyenne qui diffère peu de celle de Québec et de Montréal, ainsi que l'atteste le tableau suivant :

	Témiscamingue	Québec	Montréal
	1845-46	1870-71	1870-71
Moyenne de l'année.....	38 ° 58	10 ° 3	45 ° 8
Moyenne de l'hiver.....	15 ° 02	14 ° 0	17 ° 6
Moyenne du printemps.....	37 ° 58	38 ° 8	45 ° 5
Moyenne de l'été.....	65 ° 25	63 ° 5	69 ° 2
Moyenne de l'automne.....	40 ° 07	44 ° 9	51 ° 0

" M. Symmes, explorateur du gouvernement, dit: L'on récolte, avec succès les légumes au grand lac Victoria, ainsi qu'au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson près du lac Abbitibi."

Ce témoignage est confirmé par M. l'abbé Proulx, dans le récit de son voyage à notre extrême-nord, en compagnie de

Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, en 1881, et de Mgr Lorrain en 1887. Or, il faut remarquer que le lac Abbitibi se trouve entre le 49ème et 48ème degré de latitude tandis que la région qu'il s'agit de coloniser est entre le 47ème et le 46ème degré et même plus au sud.

Qu'on écoute bien ce qu'écrit, à la date du 9 juin dernier, cet observateur judicieux.

M. Proulx se trouvait alors au Grand-Lac, c'est-à-dire plus près du 48ème degré que du 47ème degré de latitude, soit au moins 45 lieues plus au *franc nord* que ne sont situés les établissements en voie de colonisation du curé Labelle sur la Rouge et la Lièvre.

“ Avant de quitter les rives de l'Ottawa, dit-il, je me demande : seront-elles un jour peuplées par une population qui tirera sa vie des produits du sol ? les champs de blé remplaceront-ils la forêt ? les bateaux à vapeur sillonneront-ils ces beaux lacs, au lieu des canots d'écorce ? Le sifflet de la locomotive se fera-t-il entendre à travers ces plaines sans montagnes ? Des villes naîtront-elles là où on ne voit aujourd'hui que des rassemblements passagers de wigwams ? Et pourquoi pas ?

Le sol est excellent. Sans doute il y a des endroits rocheux, d'autres sablonneux, d'autres marécageux. Nommez-moi au monde le pays de Cocagne où la charrue peut mordre dans chaque pouce de terre ? Au dire de ceux qui habitent ce pays depuis longtemps, les terrains propres à l'agriculture ne manquent pas ; ils comprendraient les deux tiers du territoire. La Bretagne, qui fait vivre six millions d'habitants, serait heureuse qu'on en pût dire autant de ses cinq départements. Pour nous rendre au lac Barrière, sur un espace de vingt lieues de chemin, nous avons traversé six portages. L'un était de rochers granitiques, un autre de sable stérile, les quatre autres de terre jaune et de terre grise, très friable, riche, sans roche aucune ; et l'on sait que les grèves le long des rapides sont généralement pierreuses. Cette proportion entre les terrains rebelles à la culture et ceux qui y sont propres, par toute la contrée, nous a paru être celle que nous offraient les portages, deux à six, un à trois. Le foin à feuille large et noire a la meilleure mine ; l'avoine est haute de trois pouces : l'année dernière, M. Edwardson, de six minots de patates en a recueilli cent cinquante ; en supposant qu'une telle récolte soit une exception, il faut avouer que bon nombre de nos cultivateurs se contenteraient à moins. Navets, carottes, choux tout est aussi avancé que dans nos paroisses. Depuis le vingt mai que nous sommes entrés dans ce pays nous n'avons pas rencontré une seule gelée, comme il en arrive quelque

fois tard au printemps : et en fait de chaleur, le soleil de par ici n'en cède pas au soleil de par chez nous. Je ne crois pas que ce climat soit beaucoup en arrière de celui de Montréal. Pour conclure, je suis d'avis que la colonisation s'avancera, petit à petit, de ce côté, et que dans cent ans (et qu'est-ce qu'un siècle dans la vie d'un peuple ?) la race canadienne aura étendu ses rameaux jusque dans cette partie éloignée de ses domaines.

Le Nord, voilà le champ ouvert à l'activité et au développement des Canadiens-Français. Eux seuls aimeront à y vivre. Les populations étrangères, que l'immigration transatlantique vomit tous les ans par milliers sur nos bords, préféreront toujours se diriger vers les prairies de l'Ouest, où les premiers travaux de défrichement sont moins pénibles. La vigueur de nos colons ne recule pas devant les arbres de la forêt, le climat leur est salubre, et leur tempérament est fait à la rigueur de nos hivers. Sachons profiter du mouvement colonisateur qui agite le pays; que le gouvernement ouvre de bonnes voies de communication, même qu'il ne craigne pas de pousser des lignes de chemin de fer dans les régions de l'intérieur, et avant longtemps, le surplus de notre population aura remonté le cours de toutes les rivières, échelonnant des établissements continus sur les rives du Saint-Maurice, de la Rouge, de la Lièvre et de la Gatineau. Bientôt des colons courageux, après avoir pénétré la chaîne des Laurentides, parviendront aux larges plaines qui s'étendent le long de la hauteur des terres, et dérouleront une succession non interrompue de paroisses, depuis la vallée du lac Saint-Jean jusqu'aux rivages lointains du lac Témiscamingue.

Dans ce temps-là, comme le disait, il y a près de quarante ans, un confrencier prophétique, la patrie canadienne, restreinte au midi et au sud-ouest, s'étendra vers le nord, embrassant des espaces plus vastes que ceux qu'elle occupe aujourd'hui. Le nord sera le domaine, la forteresse de notre nationalité. Quelle puissance au monde pourrait anéantir ce peuple homogène, jeune et plein de sève, défendu par cette position isolée, à l'extrémité d'un continent, position inexpugnable qui fait ressembler le Canada français à une île, bordée de toutes parts par d'énormes banquises, redoutées de l'ennemi ?"

Et dire qu'il se trouvera des gens capables de pousser l'absurde assez loin pour prétendre que le climat de nos nouvelles colonies n'est pas tolérable, quand une région située à quarante lieues plus au nord possède et le climat et le sol qu'il faut pour se prêter à une active et florissante exploitation agricole ?

Voilà pour la zone septentrionale de l'Ottawa jusqu'à la hauteur des terres.

Eh bien ! si cette région peut être si favorablement colonisée, que faut-il penser de celle qui est située plus au sud et qui forme la région centrale ou dite des lacs, dont nous nous occuperons un instant ?

III

On peut affirmer, d'après M. Langelier, que la contrée située immédiatement au sud du 47° 45 de latitude pourrait, " être colonisée avec succès et faire vivre une nombreuse " population agricole si elle était reliée par un chemin de fer " aux grands centres de commerce les plus rapprochés."

Et plus loin : " On peut dire sans crainte d'être démenti " par l'expérience que des 15,000 milles ou 9,600,000 acres de " terrain compris dans cette zone, au moins 10,000 milles ou " 6,400,000 acres seront établis et cultivés lorsque les terres " situées plus au sud auront été toutes livrées à la coloni- " sation."

IV

Nous voici arrivés à la région méridionale qui est précisé- ment celle qui est l'objet de la présente étude et qu'il s'agit de faire connaître avec soin et de livrer, en grande partie, à la colonisation.

" La zone dans laquelle se trouvent ces terres, continue M. Langelier, est bien mieux connue que les deux régions que nous venons d'examiner. Elle comprend toutes les parties habitées et soigneusement explorées de la vallée de l'Outaouais, entre le cours de cette rivière, à partir de la décharge du lac Beauchéné, et la limite orientale de ce grand bassin, le long de la rivière de l'Assomption, et au delà jusqu'au lac Sapin, dans le comté de Berthier. La superficie comprise dans ces limites mesure à peu près 16,000 milles ou 10,240,000 acres carrés. De toute cette étendue, le recensement de 1871 constate qu'à cette époque 2,109,134 acres étaient occupées et 1,041,234 acres améliorées, en sorte qu'il restait 8,130,866 acres à occuper et 9,198,266 acres à améliorer, ou à livrer à la culture. Comme l'étendue moyenne occupée par chaque personne de la population de cette région était de treize acres, les 8,130,866 acres qu'il restait à occuper forment une aire suffisante pour établir encore 625,451 personnes dans cette région. Et ce chiffre n'est pas au dessus de la réalité."

“ Observons de suite que dans les comtés d'Argenteuil et d'Ottawa, les terrains qui avoisinent la rivière sont loin d'être aussi avantageux sous le rapport du sol que ceux qui se trouvent plus loin, dans l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils sont plus accidentés, plus montueux, plus rocheux et moins fertiles que les terrains situés en arrière et plus au nord. Cela s'explique facilement. C'est dans cette région que la principale chaîne des Laurentides est traversée ou plutôt coupée par la rivière des Outaouais, et par conséquent les terrains les plus rapprochés des bords de cette rivière appartiennent au système laurentien et en ont tous les caractères, tandis que la région située plus au nord n'est pas atteinte par ces montagnes et offre naturellement un sol plus plan et plus fertile.”

“ Tous les explorateurs qui ont parcouru cette région située plus au nord s'accordent à dire qu'elle constitue sous tous les rapports une des plus belles contrées agricoles de la Province. Elle est accidentée par des collines de peu d'élévation, d'un sol léger mais fertile, et séparées les unes des autres par des vallées où l'on trouve beaucoup de terrain d'alluvion, de la glaise, parfois sablonneuse, de la terre franche et de la terre jaune de la plus grande richesse. Souvent ces terres sont recouvertes de débris végétaux, de terroirs qui forment un sol des plus propices aux exploitations agricoles. Aussi les colons recherchent de préférence les terres de cette espèce surtout dans les vallées des rivières Gatineau et du Lièvre, où il y a des établissements considérables à plus de soixante milles dans l'intérieur. L'excellente qualité du sol compense amplement l'éloignement des grands centres et la difficulté des communications. ”

Après avoir cité les rapports de différents arpenteurs sur quelques cantons de cette contrée, M. Langelier, ajoute :

“ Ces citations sont longues et nombreuses ; mais nous les multiplions à dessein, pour établir d'une manière incontestable que la région située immédiatement au nord de la partie actuellement habitée de la rive gauche de l'Outaouais possède en général un sol de première qualité et couvert de forêts dont les bois attestent la douceur et l'excellence du climat dont jouit ce pays au point de vue agricole. Comme partout ailleurs, il se rencontre dans cette région quelques accidents de terrain, des parties un peu rocheuses, des collines et des terrains bas ; mais, en général, c'est un beau pays agricole, aussi avantageux sous ce rapport que les plus belles parties des cantons de l'Est, et la preuve que cette région offre des avantages incontestables à la colonisation, c'est que presque partout les colons s'empressent de prendre des terres dès que le gouvernement fait ouvrir des chemins pour y donner accès. Enfin, il y a suffisamment d'espace et de bons terrains dans cette région pour former une *centaine de belles paroisses*, le long de la ligne que nous avons indiquée en commençant l'étude de cette riche et fertile contrée.”

“ Examinons maintenant la région qui s'étend plus au nord, jusqu'à la limite méridionale de la zone des lacs que nous avons étudiée en deuxième lieu, limite qui s'étend depuis l'embouchure de la décharge du lac Beau-chêne jusqu'au lac Sapin.

“ Cette région n'a été bien explorée que dans sa partie centrale, c'est-à-dire dans les limites du comté d'Ottawa ; mais s'il faut en juger par les résultats de cette exploration partielle, on peut dire sans crainte qu'elle constitue une des plus belles parties de la vallée de l'Outaouais. Si on retranche, à l'extrémité nord-est, l'espace occupé par les hauteurs où la rivière Rouge et ses affluents du nord-est ont leurs sources, le reste de cette région peut être représenté en général comme un bon pays agricole et susceptible d'une exploitation facile et lucrative. L'étendue traversée par la rivière Rouge est moins bonne, mais possède néanmoins des avantages incontestables, ainsi que le constatent MM. L. Russell et H. Leber, dans leur rapport sur l'exploration de cette contrée. Voici ce qu'ils disent en terminant :

“ Si les terrains sont propres à la colonisation, on ne doit cependant pas comprendre que je veuille les comparer aux terres si unies et si fertiles qui bordent le Saint-Laurent, dans la province de Québec ou dans l'Ontario. Cependant, les connaissances, que j'ai acquises par une longue suite d'années passées à explorer ces cantons dans toutes les directions, me justifient de dire que cette partie du pays renferme les meilleures terres de la Couronne qui soient offertes à la colonisation sur le côté nord de l'Outaouais, au-dessus de Grenville.”

On admettra que cette description est loin d'indiquer un pays stérile. Pourtant, la contrée ainsi décrite par MM. Russell et Leber est la partie la moins avantageuse de la région que nous étudions.

La vallée de la rivière du Lièvre, plus à l'ouest, renferme de bien plus beaux terrains, s'il faut en juger par les rapports des exploitateurs qui l'ont parcourue. M. John Bignell, homme des plus compétents, en parle dans les termes suivants :

“ Depuis *Cheval Blanc* jusqu'aux Fourches (de la rivière du Lièvre), le terrain, dans le voisinage de la rivière, est plan et le sol généralement bon ; on rencontre plusieurs terres là où le grain et le fourrage sont récoltés pour alimenter les *chantiers*. Les bords de la rivière sont bas et le courant est assez fort, brisé çà et là par des rapides. Les bois sont l'épinette, le pin, le sapin, le merisier, l'orme, le cèdre et le frêne.”

Ces essences, notamment l'orme, indiquent un excellent sol et leur existence simultanée atteste que dans cette région la vallée de la rivière du Lièvre offre à la colonisation un champ d'opérations très avantageux.

La vallée de la rivière Gatineau, plus au couchant, est encore plus riche. Les cantons Aumond, Kensington, Maniwaki, Egan et Lytton renferment

des terrains de première qualité sous tous les rapports et sont déjà en partie établis, bien qu'ils soient éloignés et situés à plus de soixante et quinze milles au nord de la ville d'Ottawa.

“ A ces renseignements, nous pouvons ajouter ceux que nous fournit le recensement de 1871 sur les produits agricoles des cantons Bouchette, Cameron et Kensington, qui se trouvent dans la région qui nous occupe en ce moment. Nous condenseons ces renseignements dans le tableau suivant :

	Bouchette.	Cameron.	Kensington.
Acres en culture.....	2,117	1,492	3,314
Blé récolté, minots.....	887	502	2,220
Orge	318	112	317
Avoine.....	6,557	5,284	23,511
Seigle.....	232	28	45
Pois.....	947	969	1,617
Fèves.....	8	7	36
Sarrasin	102	54	221
Maïs	58	3	104
Pommes de terre.....	9,269	4,441	16,138
Navets	3,635	300	2,652
Racines.....	856	211
Tonneaux de foin.....	565	416	1,183

C'est-à-dire que dans ces trois cantons, les 4,543 acres de terrain, commencés en grains et plantes racineuses, ont produit 81,671 minots de grains et racines, ou une moyenne d'environ 18 minots à l'acre, et que les 2,381 acres cultivés en foin ont produit 2,184 tonneaux de foin, ou un peu moins d'un tonneau à l'acre. C'est plus que n'accuse le recensement pour certaines parties de la vallée du Richelieu, qui passe pour être la contrée la plus fertile et la mieux cultivée de toute la province. Cela prouve beaucoup en faveur de la vallée intérieure de l'Ontario et montre clairement que cette vallée offre à la colonisation et au défrichage un des champs les plus vastes et les plus avantageux.

Nous n'avons pas de données bien précises sur la nature des terrains situés dans le comté de Pontiac et dans la même zone que celle que nous étudions; mais, comme ils appartiennent aux mêmes formations géologiques et sont couverts des mêmes bois, nous devons naturellement conclure qu'ils sont d'aussi bonne qualité, sans compter que le climat est plus doux et plus favorable aux opérations agricoles. Le blé-d'inde, qui ne mûrit que très difficilement dans les environs de Québec et ne mûrit pas du tout plus loin, atteint sa maturité complète dans toute la partie du comté de Pontiac que nous étudions, même dans la vallée du cours supérieur de la rivière Noire. D'ailleurs, on sait que le climat

s'améliore sensiblement à mesure qu'on avance vers l'ouest, et celui de la partie inférieure du comté de Pontiac bénéficie de cette loi de la nature. Le sol est bon, le climat est bon aussi, et ce qui manque à cette région lointaine pour attirer la colonisation et développer ses immenses ressources, ce sont les moyens de communication rapide, régulière et peu dispendieuse. Qu'on construise un chemin de fer pour relier ce pays éloigné aux grands centres de commerce et il se couvrira d'établissements prospères et florissants.

Enfin conclut M. Langelier :

“ Il ne nous reste plus qu'à résumer tout ce que nous venons de dire sur cette immense *région de l'Outaouais*. En analysant les faits et les renseignements que nous avons puisés aux meilleures sources, nous trouvons :

“ 1^o Que dans la province de Québec, le territoire formé par le bassin de l'Outaouais renferme une étendue de 39,948.53 milles, ou 25,567,060 acres carrés ;

“ 2^o De ces 25,567,060 acres de terrain, 2,109,134 acres étaient occupés et 1,041,234 acres étaient améliorés ou en état de culture en 1871, en sorte qu'à cette époque il restait encore 23,457,926 acres à occuper et 24,525,826 acres à mettre en culture ;

“ 3^o Aux différents points de vue des facilités d'accès, de la qualité du sol et du climat, ce territoire se divise naturellement en trois zones distinctes : la *zone septentrionale*, la *zone des lacs* ou *zone centrale* et la *zone méridionale*.

“ 4^o La zone septentrionale, comprise entre la limite occidentale de la province, au nord du lac Témiscamingue, la “ hauteur des terres,” une ligne tirée du nord au sud jusqu'au lac Eshwaham, et au sud une autre ligne tirée de ce dernier point à la décharge du lac Des-Quinze, renferme une aire de 8,948 milles, ou 5,727,060 acres carrés. A raison de son éloignement, de la qualité inférieure de son sol en beaucoup d'endroits, et de son climat un peu froid et humide, de l'absence à peu près complète des bois de commerce, cette zone n'est pas susceptible d'établissement dans toute son étendue et n'offre qu'environ un million d'acres de terrain susceptible de colonisation, c'est-à-dire de quoi établir une population d'environ 20,000 âmes qui devra surtout compter sur les pâturages et l'élevage du bétail pour pourvoir à sa subsistance ;

“ 5^o La zone des lacs, située immédiatement au sud de la précédente et bornée au midi par une ligne tirée du confluent de la décharge du lac Beauchêne, dans l'Outaouais, au lac Sapin, dans le comté de Berthier, puis à l'est et au nord-est par une ligne partant du lac Sapin, passant par le lac Menjibagoos et se prolongeant vers le nord-ouest jusqu'à la

hauteur des terres, à mi-distance entre les sources de la rivière Gatineau et celles du Saint-Maurice, renferme une aire de 15,000 milles, ou 9,600,000 acres carrés, dont les deux tiers, ou 6,400,000 acres, peuvent être établis et cultivés avec succès. Cette zone renferme tous les plus grands lacs du bassin de l'Outaouais et elle est traversée du nord au sud par tous les grands affluents de cette rivière. C'est là en grande partie que s'alimente le commerce de l'industrie forestière, qui offre tant d'avantages aux colons. Le climat de cette zone est assez chaud pour faire mûrir tous les grains qui sont cultivés dans la vallée du Saint-Laurent. Les meilleurs terrains se trouvent, au centre, dans la vallée de la rivière Gatineau, et les plus mauvais au nord-est. La qualité du sol varie; mais il est généralement bon, un peu sablonneux, rocheux en beaucoup d'endroits, et la surface du terrain est accidentée, formée par des collines qui alternent avec des bas-fonds qui seront cultivables, lorsqu'ils seront égouttés. Les 6,400,000 acres de terre arable que renferme cette zone peuvent supporter une population de 200,000 âmes, et les chantiers qui s'y feront pendant longtemps constituent une grande source de richesse pour les colons; car les forêts de pins, d'épinettes et certains autres bois d'exportation qui se trouvent dans cette région sont presque inépuisables;

" 6o La zone méridionale,—située plus au sud et formant la partie inférieure du bassin de l'Outaouais,—a une superficie de 16,000 milles, ou 10,240,000 acres carrés, dont 2,109,134 acres étaient occupés et 1,041,234 acres étaient en culture en 1871, ce qui laissait 8,130,866 acres à occuper et 9,198,766 acres à livrer à la culture. Cette zone, notamment dans le centre, c'est-à-dire dans toute l'étendue du comté d'Ottawa, possède un sol de qualité supérieure et jouit d'un climat très favorable aux opérations agricoles. Elle est bien égouttée par un grand nombre de lacs et de rivières, plus rapprochée que les autres zones des grands centres de commerce, renferme des terrains comparativement plans, principalement dans l'intérieur, et renferme des mines de fer et de phosphate de chaux d'une grande richesse. Les terrains les plus rocheux, les plus accidentés et les moins fertiles se rencontrent dans les parties déjà habitées, immédiatement en arrière des seigneuries et des anciens établissements, depuis Grenville jusqu'en arrière de Hull. Les 8,130,866 acres qui restaient à occuper dans cette zone en 1871 peuvent faire vivre dans l'aisance et le confort une population d'au moins 325,000 âmes, en supposant une moyenne de vingt-six acres par personne, au lieu de treize acres, chiffre qui représente l'étendue occupée par chaque colon dans les établissements actuels;

" 7o En résumant tous ces chiffres, on constate que le bassin de l'Outaouais renferme encore, en sus de celles qui sont déjà occupées et exploitées par l'industrie agricole, 15,530,866 acres de terres susceptibles

de culture avantageuse et capables de nourrir une population de 545,000 âmes.

“Tel est l'avenir réservé à la colonisation dans le bassin de l'Ontario, qui est déjà une des parties les plus populeuses, les plus riches et les plus florissantes de la province, et qui le sera bien davantage quand l'œuvre féconde et patriotique de la colonisation aura transformé ces solitudes en un riche pays agricole.”

V

A tous ces témoignages déjà peut-être trop longuement cités nous pouvons ajouter ceux de MM. Beaubien et Benoit, sur le territoire de la Rouge et de la Lièvre, du Rév. P. Gendreau, président de la société de colonisation d'Ottawa, et du P. Paradis sur celui du Témiscamingue, qui ne font que confirmer les notions générales que nous venons de développer et qui prouvent au delà de tout doute que la région méridionale de la vallée de l'Ottawa possède encore une étendue immense de terres fertiles et bien boisées, essentiellement propres à la culture, favorisée autant par son climat sain et tempéré que par ses ressources naturelles pour le commerce, l'industrie et surtout l'agriculture.

Voici, par exemple, ce que dit M. P. B. Benoit sur le bassin de la Lièvre :

“La qualité du sol est très variable. Le long des rivières, sur une profondeur qui varie d'un arpent à une dizaine d'arpents et peut-être davantage, c'est de la glaise bleue sur la rivière Kiamika et de la glaise mêlée de sable sur la Lièvre. Sur les hauteurs, de la terre jaune et de la terre noire, de la terre de montagne. Les abords des rivières sont inondés quelquefois le printemps, mais l'eau se retire assez vite, excepté dans quelques marécages, pour le pacage et les prairies. Lors de mon premier voyage je suis arrivé à la Ferme Rouge au commencement de juin, et les bœufs de chantier de M. McLaren étaient à l'herbe depuis quelque temps dans d'immenses pâturages, dans le bois où jamais un coup de hache n'a été donné. Chaque colon peut, en général, avoir l'extrémité de son lot sur les rivières, en terre de même nature.

“Le long des rivières, on ne voit que l'aune, l'orme, le frêne, le noyer tendre et quelquefois la plaine. Dès que le sol s'élève, outre les bois ci-dessus qui diminuent en nombre, on trouve un peu d'épinette, le merisier et surtout le sapin.

“ Je vous avoue que la vue du sapin m'a causé une certaine appréhension relativement à la valeur du sol. Cependant il n'indique ici que de la terre glaiseuse. Il faut se rappeler que la région du lac Saint-Jean est couverte de sapins et cependant ces sapins abritent une terre grise, de deux ou trois pieds de profondeur, préférable même au sol si vanté de Manitoba.”

Ce que nous avons dit de la Gatineau est suffisant pour faire voir que c'est sur le cours supérieur de cette magnifique et grandiose rivière que sont les plus beaux cantons du Nord. L'arpenteur McArthur dit :

“ Dans aucune autre partie de la région de l'Ontario il y a une étendue de terre réellement bonne et fertile aussi grande que celle qui se trouve dans les cantons Maniwaki, Egan, Aumond, Sicotte et Lytton.”

Un mot sur la région du Témiscamingue, emprunté au Rév. P. Paradis, qui a visité minutieusement ce pays :

“ Sol d'une richesse sans égale dans toute la vallée de l'Ottawa. Terre grise, noire et jaune ; pas une seule pierre sur des étendues de vingt à trente milles carrés. Des étendues semblables ne sont que des prairies dénuées de bois et faciles à égoutter, ou bien encore de vastes brûlés où les arbres sont déracinés et jetés à la renverse ; chose remarquable, en très peu d'endroits la terre paraît avoir souffert des ardeurs de l'incendie ; l'humus y est parfaitement intact et d'une profondeur dépassant partout six à huit pouces ; cette riche couche de terre noire repose toujours sur une terre grise profonde très friable et douée elle-même d'une grande fertilité..... Le fait est que la terre y est de première qualité, arrosée, çà et là, par de jolis petits ruisseaux, et exposée en pente douce au soleil du midi.”

Et M. L. O. Armstrong, agent de la Cie du Pacifique qui a visité souvent le Nord-Ouest, n'est pas moins positif à faire l'éloge de cette contrée : “ Je n'ai rien vu, disait-il, au Nord-Ouest de plus beau que ce sol, c'est une terre à blé et à pois des plus belles.”

Au tour maintenant du Père Gendreau qui est l'âme de la colonisation du lac Témiscamingue. Voici ce qu'il écrivait le 17 juillet 1885 :—

“ Il n'y a donc plus rien qui s'oppose au succès de notre société de colonisation. Nous avons : 1° un sol très fertile et comparable aux prairies du Nord-Ouest ; 2° terre facile à défricher. M. Larouche, de Chicoutimi,

arrivé à Témiscamingue le 4 juin dernier, a eu le temps de défricher, sans laisser une souche, 6 acres de terre et ensemercer 10 minots de grains ; 3^e climat favorable. Nous ne remarquons pas de différence notable entre Ottawa et Témiscamingue. Le 6 juillet, nous avions des blésets mûrs et des patates nouvelles bonnes à manger ; 4^e communication facile et économique ; 5^e marché excellent pour la vente de nos produits. Les nombreux chantiers de bois, qui se font à quelques milles en arrière, offrent aux colons un excellent marché pour ses produits et un travail rémunérateur pendant la saison de l'hiver."

Et le douze août 1887 il nous écrivait à nous-même :

"Avec plaisir je vous donnerai toute information concernant Témiscamingue dans l'espérance que votre brochure fera connaître ce pays si plein d'avenir. Dans toute la Province de Québec, je ne crois pas qu'il y ait de place plus avantageuse pour la colonisation que le Témiscamingue, à cause de la qualité du sol, de la facilité du défrichement et des moyens faciles de communication."

VI

En voilà assez, croyons-nous, pour fixer tout le monde sur la richesse agricole de la vallée de l'Ottawa. Veut-on savoir ce que valent ses ressources forestières, ce qu'elles donnent annuellement de revenus au trésor de la Province ? En voici un tableau compilé depuis 1875 jusqu'à 1886 :

RECETTES DE LA PROVINCE PROVENANT DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE :

Montant total perçu en 1875	\$532,734.87	sur lequel le territoire d'Ottawa fournit	\$349,272.70
" " 1876	386,774.18	" "	261,939.17
" " 1877	391,618.65	" "	254,609.26
" " 1878	351,323.16	" "	227,234.44
" " 1879	314,880.09	" "	205,755.22
" " 1880	342,881.44	" "	238,309.40
" " 1881	543,518.76	" "	374,535.60
" " 1882	668,596.39	" "	384,084.84
" " 1883	684,743.34	" "	516,595.69
" " 1884	660,757.13	" "	500,213.71
" " 1885	539,115.77	" "	407,134.86
" " 1886	528,574.80	" "	397,411.76

Il est facile de voir que le territoire de l'Ottawa a fourni à la Province beaucoup plus que les deux tiers de tous ses revenus provenant du louage de ses terrains forestiers.

VII

Sous le rapport des mines, voyons ce que dit M. Langelier :

Puis, outre ses bonnes terres et ses belles forêts, cette région de l'Ontario renferme aussi des mines d'une grande richesse. Le fer, le plomb, la plombagine, le marbre, le plâtre et le phosphate de chaux, sans parler de la pierre à bâtir, du manganèse et d'autres minerais d'une moindre valeur se trouvent en quantités susceptibles d'une exploitation lucrative dans plusieurs endroits de cette région. Depuis quelques années, on a exploité les mines de fer, de plomb, de plombagine, et les mines de phosphate de chaux sont en voie de devenir l'objet d'opérations très importantes.

Donc, examiné au triple point de vue de la situation topographique, de l'étendue du territoire et de la richesse du sol, pour la culture, les forêts et les mines, le nord de la vallée de l'Ottawa constitue une région éminemment favorisée que nos gouvernants doivent se presser de livrer à la colonisation, s'ils ont vraiment à cœur l'agrandissement de notre jeune province et tiennent à lui procurer les avantages qui résultent de l'établissement des territoires encore inhabités ; avantages si précieux que les peuples les plus avancés les recherchent avec avidité, au prix des plus grands sacrifices d'hommes et d'argent, en traversant les mers et en s'adressant aux régions les plus lointaines et les plus inhospitalières. C'est que la possession et la culture du sol constituent les bases fondamentales des nationalités et que plus ces assises sont larges et développées, plus les nations ont de force, de puissance et de vitalité. Emparons-nous donc au plus tôt du sol de notre immense Nord pour y établir le plus possible de nos compatriotes. C'est là qu'est l'aisance, la fortune, l'avenir, le salut, car c'est là qu'est le territoire immense, riche, le plus à notre portée et qu'aucun changement, qu'aucune révolution politique ne pourra jamais sérieusement nous disputer.

LA MATTAWIN OU LA MANTAVAISIE.

Plusieurs personnes nous ont demandé des détails sur la vallée de la Mattawin, qui traverse le nord des comtés de Joliette, de Berthier et Maskinongé, le centre des comtés de Saint-Maurice et Champlain où elle se jette dans le Saint-Maurice.

Cette région n'est pas connue suffisamment, car elle renferme des terrains d'excellente qualité recouverts des plus précieuses essences de nos forêts.

Nous ne pouvons rien faire de mieux que de citer, sur cette vallée, l'ouvrage aussi agréable qu'instructif de M. l'abbé Th. S. Provost, Ptre, curé de St-Jean de Matha, intitulé : " La Bourse ou la vie," ou RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS UTILES ET D'INFORMATIONS EXACTES SUR LES CANTONS DU NORD ET EN PARTICULIER SUR LE TERRITOIRE DE LA MANTAWA.

Nous remarquerons que M. Provost dit Mantawa tandis que les auteurs disent Mattawin, que l'on confond quelquefois avec Mattawan, petite ville située sur la ligne du Pacifique, à l'embouchure de la Mattawan et de l'Ottawa.

Voici donc les notions générales que M. Provost donne sur la vallée de la Mattawin ou Mantavaisie :

Il est assez difficile de dire où sont les morceaux de préférence dans notre grande et belle Mantavaisie. Nous avons mentionné plus haut le plateau des Sources, un mot maintenant du lac Bourget et de ses environs. A six lieues plus haut que Saint-Michel-des-Saints, en remontant la rivière Mantawa, au-dessus du rapide des Trois-Sapins, l'on voit arriver du sud un joli cours d'eau : c'est la décharge du lac Bourget, lequel se trouve à deux lieues en profondeur. Les deux côtés de cette rivière sont en maints endroits couverts d'aulnages à une large distance, et tout ce terrain peut être facilement converti en prairies par le drainage et avec les précautions ordinaires. A deux lieues de l'embouchure de cette petite rivière, on rencontre le lac dont la partie nord-ouest est à peu près circulaire.

Une pointe longue de deux milles et large de quelques arpents, un peu rocheuse mais boisée d'une belle forêt, s'avance dans le lac ; cette pointe à elle seule peut former une très belle propriété, le site en serait charmant. Au delà du détroit qu'elle forme avec le rivage opposé, se

développe une nappe d'eau longue d'au moins six milles et large d'un mille et demi. De jolies îles, comme autant de fleurs soulevées et fraîches se baignent avec agrément dans ces eaux limpides. Les rives de droite et de gauche sont des collines de médiocre hauteur couvertes tantôt de pur bois franc, tantôt de bois mêlé. Sur la rive gauche du lac, une autre langue de terre s'avance encore assez loin, dans les eaux ; elle est dépouillée de grands arbres et se termine par une magnifique grève de sable.

Je me rappelle qu'en 1864, nous avons choisi cet endroit que l'on aperçoit de toutes parts pour y élever une croix de cèdre sur laquelle nous avons cloué une planchette contenant une inscription relative au but de notre voyage et marquant la date de notre passage en ces lieux. Nous avons alors dressé ce signe de salut dans la profondeur des bois, en mémoire, comme je dis, de notre exploration, et pour nous rappeler aussi la manière dont nos religieux ancêtres prenaient possession des lieux qu'ils découvraient : "*In hoc signo vinces.*" Depuis l'établissement de la colonie, nous n'avons fait que vaincre sous cet invincible étendard. Qui sait si un avenir encore plus assuré n'est pas réservé aux futurs habitants de ces lieux ! Plus tard, dans mon passage de 1869, je célébrai au pied de cette croix même le saint sacrifice de la messe.

On le comprend, la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ sanctifiant les lieux purs, solitaires et pleins de majesté, remplissait nos âmes de grandes émotions, cet endroit est pour ainsi dire consacré par la religion. Là sera l'église des nouveaux colons. On peut dire que le versant septentrional des Laurentides meurt à la tête du lac Bourget. A l'extrémité opposée, un terrain plan s'enfoncé à perte de vue dans l'ouest et vers le nord. J'ai pénétré dans cette plaine de l'ouest jusqu'à la distance d'une journée de marche ; on y trouve généralement du bois mêlé mais très long ; le sol paraît en être de première qualité, car, chose que l'on remarque assez rarement dans ces régions, l'on y voit beaucoup de terre grise. Un bois d'épinette rouge croît aux environs de la décharge ; le terrain est un peu humide, mais il n'est pas trop bas pour être assaini convenablement. Toute la rive sud de la Mantawa, sur une largeur d'environ deux lieues à partir du lac Bourget jusqu'au plateau des Sourcés, est une plaine dont le sol est excellent, recouvert d'une belle forêt et bien arrosé.

Il en est ainsi de la rive opposée, avec cette différence que la plaine, de ce côté, n'est pas limitée par une mesquine distance de cinq à six milles, elle s'étend jusqu'aux grandes Laurentides, c'est-à-dire, on l'a vu, à vingt-cinq ou trente lieues de là. Prenons seulement ici, dans le but d'y tailler quelques établissements, une largeur correspondante à celle de l'autre rive, et nous aurons la place de huit belles paroisses. Dans la

rière de bois francs qui monte vers les sources de la rivière du Milieu, on en pourrait installer facilement quatre autres.

Depuis le rapide Brûlé, où comme la vallée des Aulnets, jusqu'au lac Bourget, on compte trente milles de navigation, les bords de la rivière ont de cinq à douze pieds de hauteur; par endroits ils sont couverts de foin, ailleurs ils sont bordés d'aulnes; de distance en distance la berge s'allonge et forme des points d'un aspect très fertile: il y a place dans ces trente milles pour au moins six paroisses qui se trouveraient ainsi sur les bords même de la Mantawa. Si maintenant nous descendons cette rivière jusqu'au lac des Pins et que nous nous rejettions en profondeur dans la direction de la rivière du Milieu, pour de là revenir à l'ouest joindre la plaine des Aulnets, nous trouverons une circonscription suffisante à l'établissement de quatre grandes paroisses, à part les deux qui sont déjà commencées dans les cantons Brassard et Provost. Poursuivons notre ligne de profondeur vers l'ouest et poussons notre examen jusqu'à la hauteur de la dernière branche de la rivière Rouge, prenant seulement trois lieues de nouvelles limites vers le nord, nous aurons encore la place de six autres paroisses. Il est ici à la connaissance de plusieurs personnes qu'en bas de la ligne du district des Trois-Rivières, sur les deux côtés de la Mantawa, et en remontant de quelques lieues dans la direction du lac Clair, on peut établir avec avantage quatre paroisses. Les environs du lac en permettraient facilement deux. Ainsi, dans à peu près la moitié de la vallée de la Mantawa, l'on pourrait, abstraction faite des terres improductives, placer avec profit, tant sur les bords de la rivière qu'à cinq ou six lieues en profondeur, près d'une quarantaine de paroisses, soit une population de plus de soixante mille âmes! N'ai-je pas eu raison de le dire: " Quel vaste théâtre de colonisation n'avons-nous pas ici même à nos portes? "

RENSEIGNEMENTS, QUESTIONS ET REPONSES.

Comme l'on nous a témoigné le désir d'avoir des renseignements très minutieux sur tout ce qui se rapporte à la colonisation de l'Ottawa, nous croyons, dans les quelques pages suivantes, devoir, au risque de nous répéter, résumer les informations qui nous semblent d'une utilité plus générale et plus journalière. Voici un certain nombre de questions que nous reproduisons telles que posées et auxquelles nous allons nous efforcer de répondre :

1e Question. *Quels sont les modes de transport et les princi-*

pales voies de communication soit de Montréal, soit d'Ottawa, aux postes les plus importants du Nord où se trouvent les cantons à coloniser, ainsi que le nom et l'adresse des agents auxquels il faut s'adresser pour la concession des lots ?

R. Nous répondrons brièvement pour chacun des quatre grands districts de colonisation de la vallée de l'Ottawa, que nous prendrons sur nous de classer comme suit : 1o celui de Joliette ou Mantawa, plutôt Mattawin ; 2o celui de Terrebonne et Argenteuil, ou de la Nord et de la Rouge ; 3o celui d'Ottawa, ou de la Lièvre et de la Gatineau ; 4o enfin celui de Pontiac ou de la Coulonge et du lac Témiscamingue.

PREMIER DISTRICT :—M. J. B. Delfausse, de la ville de Joliette, est l'agent des terres de la Couronne dont les plus belles sont situées dans la vallée de la Mattawin, car c'est là qu'on trouve Brandon, Brassard, Chertsey, Chilton, Joliette, Lussier, Peterborough, Provost, etc., ainsi qu'une étendue de terrain non arpentée, très belle et très fertile que M. l'abbé Provost décrit dans l'opuscule que nous citons à la page 65.

On se rend à Joliette par le Pacifique qui se prolonge même à l'est jusqu'à St-Félix de Valois où l'on passera pour atteindre St-Gabriel de Brandon et de là les différents points de la forêt qui peuvent fournir de bons établissements ; si l'on veut aller au nord-ouest de ce district de colonisation, l'on se rend en voiture de Joliette à Brandon, puis à Chilton, Chertsey, Lussier, cantons situés dans Montcalm, et où l'on peut monter encore par Saint-Lin et Sainte-Julienne de même que par St-Jérôme. Directement en arrière de Joliette, se trouvent Cathcart, Cartier (St-Côme), Joliette (canton) et une étendue de terrain non occupé et non arpenté qui ne saurait tarder longtemps à se coloniser.

DEUXIÈME DISTRICT :—Pour pénétrer dans ce district, la route la plus courte et la plus facile est celle de St-Jérôme qui est à 33 milles de Montréal et où l'on trouvera des lignes de diligence fort régulières et des voitures de louage pour convenir à tous les goûts et à toutes les bourses.

La diligence en destination de la Rouge et du Nomimifuge

part tous les jours pour se rendre directement à Ste-Agathe : prix \$1.25; de là, le lundi, mercredi et vendredi, elle vous rend, pour \$1.25 à St-Jovite, d'où elle fait deux voyages par semaine à la Chute-aux-Iroquois, les mardis et vendredis, prix \$1.00; de ce point elle va une fois par semaine, le mercredi, au Nomingue et le même jour à l'Annonciation.

De St-Jérôme la diligence postale se rend à St-Hippolyte, Ste-Marguerite et Ste-Lucie —Doncaster— tous les lundis, mercredis et vendredis. De Ste-Marguerite et de Ste-Lucie on peut très commodément se rendre à St-Donat—Lussier— à Chertsey et Chilton; c'est même le chemin le plus court et le plus direct en partant de Montréal.

De St-Jérôme on se rend encore à Wentworth par les Mille-Isles et mieux par St-Sauveur, de même qu'à Howard—St-Adolphe—et à Archambault par Ste-Agathe.

Le chemin de Papineauville au Nomingue sera fini, dit-on, bientôt et conduira à Preston, Fontaine, Lesage et Loranger.

Les agents pour ce district sont MM. C. J. Marchand et A. B. Filion. Voir page 18 de cet ouvrage.

Il y a ici deux sociétés de colonisation, celle de Notre-Dame de Montfort ou Wentworth, dont le secrétaire est M. F. Froidevaux, 264, rue Saint-Laurent, Montréal et celle de la Minerve dont les lots pourront être concédés par l'entremise de M. Jos. Lefebvre, notaire, Waterloo, P. Q.

TROISIÈME DISTRICT :—Le grand chemin Chapleau est maintenant terminé jusqu'à la Kiamika où l'on peut se rendre ainsi qu'à la Lièvre par St-Jérôme.

Voici ce que M. Benoit écrivait en 1884, à ce sujet :

Il y a quarante-six lieues de Montréal à Montarville par la voie de Saint-Jérôme et plus de soixante par voie de Buckingham. Le chemin de Saint-Jérôme est le plus direct; malheureusement il ne se rend pas encore à la Lièvre. Il reste cinq à six lieues de chemin à construire.

Nos députés devront engager le gouvernement à faire parachever le chemin Chapleau, au moins jusqu'à la Lièvre, pour le mois de septembre prochain, afin de pouvoir rendre nos effets à l'automne pour permettre aux colons de s'y rendre. Sinon!..... Ne faisons pas de supposition au sujet d'un retard qui serait désastreux; le chemin s'ouvrira.

En effet, ce chemin est ouvert depuis deux ans.

M. John A. Cameron, Thurso, est le maître de cette agence où sont situés la plupart des cantons arrosés par la Lièvre et parmi lesquels nous mentionnerons Addington, Kiamika, Preston, Fontaine, Lesage, Montigny, Montarville, sur la Lièvre, fondé par M. P. B. Beñoit et ses concitoyens de Chambly.

La vallée de la Gatineau est ouverte sur les deux rives jusqu'à Maniwaki, Notre-Dame du Désert, où l'on se rend en bons chemins carrossables en toute saison de l'année, d'Ottawa, de Hull ou de la Pointe à Gatineau; la distance est de trente lieues. Du grand chemin carrossable partent une quantité de routes qui conduisent à l'intérieur des terres et que chacun pourra connaître en s'informant sur les lieux.

Cette diligence part, chaque matin de la ville d'Ottawa et prend deux jours pour monter : passage, \$5.00.

L'agent de cette division est M. Jos. Comeau, de Maniwaki, qui a sous sa surveillance les cantons Aumond, Baskatonge, Bouchette, Bouthilier, Cameron, Egan, Kensington, Lytton, Maniwaki, Sicotte, Wabasse, tous dans le comté d'Ottawa et Church et Dorion, dans Pontiac.

QUATRIÈME DISTRICT :—Rien de plus facile maintenant que de se rendre à la région du Témiscamingue; la compagnie du Pacifique vous accordera toutes les facilités de confort et de prix imaginables pour favoriser l'établissement de ce beau pays.

De Montréal elle vous transportera à Mattawan pour \$5.30 et d'Ottawa pour \$3.30. Ayez soin seulement pour obtenir ces prix de faveur de vous procurer un certificat de colon soit du Président de la société du lac Témiscamingue, qui n'est autre que le Rév. P. Gendreau, O. M. I., d'Ottawa, soit de M. L. O. Armstrong, agent d'émigration de la Cie du Pacifique, dont l'adresse est 523 rue St-Jacques, Montréal.

De la Mattawan vous vous rendez par steam-boat et par un petit chemin de fer, qui vous fait éviter les Chutes du Long-Sault, jusqu'à Témiscamingue pour la somme de \$2.50, si vous avez un pareil certificat de colon. Les steam-boats

partent de Mattawan les mardi, jeudi et samedi matin pour arriver le même soir à Témiscamingue, distance, cent milles.

Pour avoir des lots ici, dans les cantons de Guigues et de Duhamel, il faudra s'adresser au Père Gendreau et dans le reste de l'agence de la Coulouge, il faudra avoir recours à M. Wil. Clark, Bryson, agent du gouvernement auquel vingt-trois cantons sont confiés, tous plus ou moins propres à la culture, d'après les rapports officiels, entr'autres Onslow, Cawood, Chichester, Clapham, Duhamel, Pontefract, Sheen, Guigues, etc.

Mais Duhamel et Guigues sont surtout d'une qualité supérieure pour la culture. Ils renferment l'établissement de St-Emilion, fondé par Lucien Bonaparte Wyse, MM. Reclus et autres, ainsi que les établissements du Père Gendreau et de la société de Colonisation du Témiscamingue.

De plus, on peut pénétrer maintenant à l'intérieur du comté de Pontiac, par le chemin de fer de Jonction du Pontiac et du Pacifique qui part d'Aylmer et se rend jusqu'à l'Île des Allumettes où il devra traverser l'Ottawa vis-à-vis Pembroke. Ce chemin, très important, construit par M. Beemer, fait déjà le service de la poste jusqu'à Aylmer.

2^e Q. Quel est le capital nécessaire pour un colon qui veut de suite s'établir au Nord ?

R. Tout dépend de l'éloignement de l'établissement en vue, des prix de transport, des provisions, des premiers défrichements et de la construction des bâtiments indispensables.

Dans les conditions ordinaires on a vu des colons s'établir très aisément, très au large avec \$250.00 à \$300.00. Quelques-uns ont très bien réussi, qui n'avaient rien autre chose que leur courage et une force physique et d'*endurance* au-dessus de toute épreuve.

Qu'un colon actif et intelligent monte, disons au Nominique, à l'automne, avec \$150.00 et ses provisions d'hivernement et il se trouve dans les conditions favorables de succès; il se fera dix arpents de terre, aura une vache ou deux dès la première année et des bâtiments suffisants pour

sa famille et ses animaux. Avec dix arpents défrichés et bien ensemencés, il peut subvenir à son entretien et ne fera que progresser, d'année en année, si sa besogne est bien conduite.

Au bout de quatre ou cinq ans il sera en état de se *bâtir* définitivement, car il est bien entendu que les premières bâtisses du colon ne doivent toujours être que temporaires à cause de la proximité de la forêt et du danger des incendies de terre neuve.

3e Q. *Y a-t-il beaucoup de rivières et pouvoirs d'eau dans cette partie des cantons du Nord ?*

R. Comme cette région est ondulée et en beaucoup d'endroits montueuse, il y a une quantité considérable de pouvoirs d'eau et sur les grands cours et sur presque chaque décharge de lac.

Or, il suffit d'examiner la carte pour voir le nombre de lacs que l'on trouve partout dans le Nord ; c'est de fait le pays des lacs. C'est dire combien il y a de pouvoirs d'eau puisque chaque lac se décharge par un ruisseau et souvent deux, ou par une petite rivière, lesquels se fraient un chemin à travers un pays inégal et tourmenté, formant ainsi presque toujours les rapides et les chutes qui fournissent des pouvoirs hydrauliques.

4e Q. *Quelles sont les espèces d'arbres que l'on y trouve ?*

R. Les bois francs dominent, tels que l'érable, le merisier, le frêne, l'orme, le noyer. Le canton Montcalm est à peu près le seul qui en soit dépourvu.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas sur chaque lot une quantité au moins suffisante de bois de charpente et de menuiserie pour les besoins de la ferme. On trouvera toujours du pin, de l'épinetté, de la pruche et du cèdre pour se bâtir et se clôturer tout à son loisir.

5e Q. *Le sol est-il très variable ? Peut-on trouver une assez grande quantité de lots contigus composés d'excellentes terres ? Quelle est la dimension des lots ?*

R. Ainsi que nous l'avons vu dans le corps de cette brochure, il y a de très grands vallons de terres jugées excellen-

tes, capables de contenir plus d'une paroisse et qui pourraient satisfaire à des besoins plus difficiles. Aujourd'hui, il faut s'éloigner pour aller chercher de pareils vallons.

Les lots ont cinq acres de large sur vingt acres de longueur, ce qui équivaut à peu près à 120 arpents, l'acre valant un peu plus que l'arpent, puisque dix acres représentent un peu moins que 12 arpents.

6e Q. *Les chemins de colonisation sont-ils tous terminés ? quels sont les cantons où il en reste à faire, quel est l'état de ces derniers l'automne et le printemps ?*

R. Nous avons vu que les grandes artères conduisent aux principaux centres de colonisation ; il reste à faire, dans presque chaque canton, beaucoup de chemins vicinaux. L'automne et le printemps, à part quelques régions de terre forte ou noire, les chemins ne sont pas mauvais, encore moins dangereux, car la terre en général est une terre jaune retenant très peu l'eau et les chemins sont du reste presque toujours en pente suffisamment inclinée pour permettre aux eaux de s'égoutter rapidement.

7e Q. *Quelles sont les formalités à remplir pour se rendre propriétaire d'un lot du gouvernement ? Y a-t-il des déboursés à faire autres que ceux de l'achat pur et simple ?*

R. Il faut d'abord s'adresser à l'agent du district de colonisation où se trouve l'établissement projeté ; ensuite remplir toutes les conditions d'occupation, de construction et de défrichement, énumérées pages 15 et 16 ; puis vous demandez votre titre de concession ou patente qui vous est accordé, si vous êtes bien en règle avec le département, (sur le rapport de l'agent,) lequel vous charge \$4 pour sa visite.

8e Q. *Quelle est la manière la plus prompte et la moins coûteuse de faire le défrichement ?*

R. A l'automne, *effaradochez* c'est-à-dire coupez toutes les broussailles jusqu'à six pouces de terre et les arbrisseaux qui entourent les arbres de futaie. A l'hiver abattez ces derniers. Au printemps ramassez avec l'aide de vos bœufs et faites brûler à temps. Sur tout cela, demandez toujours l'avis de vos aînés en colonisation pratique et expérimentale.

9e Q. *Quelle est la grandeur de terrain qu'un homme peut défricher par jour soit dans le bois dur, soit dans le bois mou ?*

R. Pour le défrichement, il y a d'abord le bûchage et ensuite le nettoyage. On dit que la première de ces opérations prend la semaine d'un homme ordinaire par arpent, s'il travaille dans le bois dur, et une journée, même deux de plus, s'il travaille dans un bois mou bien embarrassé. Le nettoyage et le brûlage prennent la moitié du même temps.

10e Q. *Comment se fait le premier ensemencement ?*

R. Généralement on soulève la terre neuve, le brûlé, avec un grattoir ou une herse en branche de bois franc et on sème le grain sur ce sol ainsi préparé que l'on peut ramener ensuite sur la semence par un second tour de ce hersage.

11e Q. *Quelle est la moyenne du rendement d'un acre de terre nouvellement fait ?*

R. On calcule qu'un acre de terre donne généralement en avoine, en sarrasin \$15.00, en blé jusqu'à \$25.00 ; en légumes, patates surtout, si elles sont bien semées et bien soignées, de \$15.00 au moins à \$20.00, \$25.00, et même jusqu'à \$35.00.

12e Q. *Quels sont les prix des grains, légumes et du foin dans les cantons du Nord ?*

R. Ils sont aussi élevés que sur le marché de Montréal et même plus élevés quelquefois, car les chantiers consomment tout et souvent les nouveaux colons ne peuvent suffire à la demande.

13e Q. *Quel est le prix d'un cheval, d'une vache, d'un veau, d'un mouton, d'un porc engraisé ou non ?*

R. Un bon cheval de trait se vend de \$60.00 à \$125.00 ; une paire de bœufs domptés \$25.00 à \$50.00 ; un veau \$1.50 en montant jusqu'à \$8.00 et \$10.00 suivant l'âge, la race et la beauté de l'animal ; de même pour le mouton et les cochons. Le lard jusqu'à Saint-Jovite se vend de \$1.00 à \$2.00 plus cher qu'au marché de Montréal et de Saint-Jérôme ; plus haut que Saint-Jovite, il est plus cher encore et au Nomininque on l'a payé jusqu'à 15 centius la livre, dans les premiers temps de l'établissement. Aujourd'hui les colons ayant des vaches et de bonnes récoltes de légumes, patates et navets,

font leurs engrais eux-mêmes en général et s'en trouvent très bien. Les jeunes cochons pour élever et engraisser sont très rares à cet endroit et se vendent jusqu'à \$1.00 la tête à l'âge de quinze jours et trois semaines.

14e Q. *Un colon ayant dix acres de terre défrichés et ensemençés et sa famille se composant de cinq membres, pour quel montant doit-il se pourvoir de provisions en attendant sa récolte ?*

R. Il devra avoir des provisions pour cinq mois, de mai à octobre disons. Dans ce cas calculez suivant l'appétit de vos gens et la qualité de nourriture qu'ils prendront. Il est impossible de répondre à cette question. Il suffit de savoir que le lard, au Nomingue, se vend au moins \$10.00 le cent, la fleur de sarrasin de \$2.00 à \$2.50; la fleur de blé de \$4.00 à \$4.50, et que ces prix diminuent avec la distance des grands marchés. Nous mentionnons la colonie du Nomingue pour donner un point de repaire qui puisse aider à faire le calcul pour les autres endroits suivant leur éloignement.

15e Q. *Quels sont les marchés les plus près et les débouchés les plus faciles pour se débarrasser de ses produits ?*

R. Joliette, Saint-Jérôme ou Montréal, Papineauville, Hull et Ottawa si l'on veut, par les chars, pour les cantons déjà avancés et produisant un surplus considérable sur la consommation locale. Pour les cantons plus jeunes et moins développés, les chantiers consomment tout et même au delà de ce que les colons peuvent avoir à vendre. Sur la Gatineau, la Lièvre, la Rouge et la Mattawin on vend aux marchands du bois, sans se déplacer et pour un très bon prix.

16e Q. *Quels sont les cantons où l'on trouve moins de roches nuisibles à la culture ?*

R. Les bons cantons recommandés de la Mattawin; plus à l'ouest, Doncaster, Lussier, Archambault, Salaberry—Wolfe est rocheux, mais il y a d'excellents yallons; Amherst, Arundel, Clyde sur les bords de la Rouge; de même, Joly, Marchand, Mousseau et Lynch; la Minerve, Loranger, tous les cantons situés sur la Lièvre et la Kiamika, sur le nord de la Gatineau; et dans la vallée du Témiscamingue, Guigues,

Duhamel et une grande étendue de terre, située aux alentours de ces deux cantons et vers le nord-est en suivant le cours supérieur de la rivière Ottawa.

17e Q. *Quels sont les prix des divers instruments aratoires ?*

R. Une charrue, \$10 à \$12; une herse, \$4.00 à \$6.00; une paire de roues, \$12.00, sur lesquelles vous montez votre charrette à foin ou votre tombereau; faux, \$0.90; faucille, 60 cts, divers ustensiles, en tout \$25.00. Bref, avec moins de \$50.00, vous vous procurez aisément tous les instruments agricoles nécessaires au nouvel établissement.

18e Q. *Quels sont les cantons destinés à prendre le plus d'importance ?*

R. Ce sont ceux que nous avons désignés plus haut comme étant les plus propres à la culture. Comme centres de population et d'avenir, on peut citer St-Jovite, la Chute-aux-Iroquois ou Joly sur la Rouge, le Nominingue, Kiamika sur la Lièvre, Notre-Dame du Désert sur la Gatineau, Guigues et Duhamel près du Témiscamingue.

19e Q. *Quelle opinion a-t-on sur la production du lait, du beurre et du fromage dans ces cantons ?*

R. On apprécie bien la valeur de l'industrie laitière en général et nous avons raison de croire que le sang infusé de partout, des cantons de l'Est surtout, dans notre population du Nord, fera qu'on se livrera de préférence à l'élevage des bestiaux, plutôt qu'à la culture des céréales. Du reste, le pays par la qualité de ses eaux et la nature du sol s'y prête admirablement.

20e Q. *Est-il bien décidé qu'un chemin de fer doit passer dans les cantons ci-haut nommés ? Quand devra-t-il y passer ?*

R. L'entreprise est déjà commencée. Au moins \$50,000.00 ont été dépensés pour la localisation du chemin, les travaux du génie, la coupe et l'achat du bois nécessaire. Le terrassement sera commencé cet automne et le chemin fini jusqu'à Ste-Agathe de bonne heure l'été prochain et jusqu'à la Chute-aux-Iroquois dans deux ans.

La charte de ce chemin de fer est une des plus complètes qu'ait accordées notre parlement et la ligne de la compagnie

qui doit traverser toute l'immense vallée de l'Ottawa dans sa meilleure partie, est sans aucun doute la plus importante, sous tous rapports, qui reste à construire dans la province de Québec.

21e Q. *Dans quel but le gouvernement se fait-il des réserves de terrain ? Sont-ce les meilleures terres ?*

R. Dans le but de protéger ses forêts qui lui donnent le plus clair de ses revenus. Il ne réserve que ce qui ne peut être favorablement livré à la colonisation et qui est impropre à la culture.

22e Q. *A quel temps s'étend l'exemption de saisie et exécution judiciaires ?*

R. Par la loi de 1882, l'exemption de la saisie et exécution ne doit pas s'étendre à plus de cinq ans de la date du billet de location ou permis d'occupation.

Par la même loi de 1882, cette exemption de dix ans est portée à quinze ans ; mais, si un colon a occupé une terre de la Couronne plus de cinq années avant l'émission des lettres patentes, le surplus de ces cinq années devra être retranché de ces quinze années mentionnées plus haut.

23e Q. *Le système des homestead existe-t-il chez vous ?*

R. La loi de 1882 a aussi inauguré les patrimoines de famille, ou *homestead*, à même les terres de la Couronne, à l'imitation de ce qui se pratique dans le Nord-Ouest. Dans les trois mois qui suivent l'émission de ses lettres patentes, tout concessionnaire de terres de la Couronne pourra se choisir un lopin de terre n'excédant pas cent acres ; il fera une déclaration à cet effet, suivant la forme exigée par le statut reconnue devant un juge de paix et enregistrée au bureau de la division d'enregistrement où se trouve situé le dit lopin de terre. Durant les quinze années qui suivront cet enregistrement, ce lopin de terre sera absolument insaisissable, ce sera un patrimoine de famille (*homestead*) et les privilèges qu'il comporte seront communs au concessionnaire, à sa veuve, ses enfants, héritiers, légataires ou donataires, aussi longtemps qu'il restera entre leurs mains.

UNE GRANDE ENTREPRISE NATIONALE.

I

L'histoire de nos progrès depuis 1854, de notre développement national dans l'ordre matériel, est courte ; on pourrait la retracer en faisant l'histoire de nos grandes entreprises de chemins de fer.

Le Grand-Tronc a fait les cantons de l'Est, dont l'agriculture améliorée peut à bon droit se montrer orgueilleuse, car c'est certainement la partie la plus avancée et la plus prospère de notre pays. Et les cantons du Nord, soit dit en passant, ressemblent par plus d'un côté à ce grand jardin de la province de Québec.

L'Intercolonial, depuis une vingtaine d'années, a changé la face des comtés du bas Saint-Laurent ; le chemin du Nord, de Québec à Ottawa, développe, à vue d'œil, une contrée trop longtemps privée de communications rapides et régulières ; ses bienfaits se font sentir jusque loin à l'intérieur des Laurentides où les paroisses, les villages et les villes surgissent comme par enchantement. Depuis dix ans, les produits de l'agriculture et de l'industrie, les transactions du commerce ont doublé sur tout le parcours de ce Grand-Tronc du Nord et de ses embranchements.

Le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean n'est pas encore tout à fait terminé—il ne s'en faut que de dix milles—et pourtant l'activité de l'homme lutte déjà avec la puissance des machines pour se disputer l'exploitation des produits divers de la terre et des forêts qu'on livre à un commerce qui eût depuis longtemps enrichi Québec, si cette voie ferrée eût relié plus tôt la capitale de la Nouvelle-France à la petite mer intérieure du vieux royaume de Saguenay, ce grand pays connu dès le temps des premiers fondateurs de la colonie.

Que de bienfaits incalculables va répandre cette entreprise enfin bientôt terminée du lac Saint-Jean, et sur le vieux

Québec qui a tant besoin de régénérescence, et sur ce groupe héroïque de pionniers de la forêt, qui se sont fixés là-bas à quelque trois cent milles des grands centres habités, comme les précurseurs d'une œuvre de régénération, de vitalité, peut-être de salut pour la région de Québec si pitoyablement réduite à quelques lieues de bonnes terres entre des montagnes incultes d'un côté et de l'autre les flots du Saint-Laurent !

Aujourd'hui que cette entreprise est terminée, quel est l'homme politique qui va regretter les sacrifices qu'elle a coûtés au trésor provincial ? Il n'en est aucun ; car tout le monde comprend que la vraie politique, ici, dans un jeune pays où tant de choses sont à créer, consiste principalement dans l'accaparement et l'exploitation du sol qui est à l'heure actuelle à moitié, plus qu'à moitié, inoccupé, inexploité. Il y a place chez nous pour des millions additionnels d'habitants et cette place on ne la découvrirait pas ! on la tiendrait éloignée, presque inaccessible, on la cacherait pour ainsi dire, de crainte, sans doute, que les milliers de vigoureux compatriotes qui s'en vont enrichir des étrangers, des ennemis, ne s'en emparent et n'y vivent heureux, certains du présent pour eux-mêmes, assurés de l'avenir pour leurs enfants ! Non, cela ne peut être, cela n'a pas été pour le bassin du lac Saint-Jean, cela ne sera pas pour la vallée de l'Ottawa.

Si l'opinion publique était chez nous plus sensible qu'elle ne l'est ; si l'on s'étudiait tant soit peu à regarder les phénomènes qui se passent dans notre chère province, on ne serait pas lent à découvrir tout ce qu'il y a de hideux dans cette plaie de l'émigration qui nous ronge, qui nous épuise et nous emportera, alors même qu'à deux pas de nous, avec des communications rapides et faciles, comme il en existe partout, aux Etats-Unis, à Ontario, il y a de l'espace pour faire autant de riches paroisses et de villes florissantes que l'agriculture et l'industrie de nos pauvres émigrants pourraient en désirer.

Ce que l'on a vu dans les cantons de l'Est, ce que l'on voit dans nos comtés maritimes, sur la rive nord du Saint-Lau-

rent, dans les profondeurs du territoire sagueuayen ; ce que montre le Pacifique dans l'immense Nord-Ouest, c'est à dire colonisation rapide d'un domaine presque incommensurable ; ce que nous avons vu de tout temps, en tous lieux, quand la civilisation moderne entreprend de coloniser quelque part, nous pouvons, nous devons le voir dans la vallée de l'Ottawa, aussi vite, avec les mêmes succès, les mêmes résultats bien-faisants, si l'on a recours au même moyen. Et ce moyen n'est autre qu'un chemin de fer.

C'est une entreprise considérable, puisqu'il s'agit d'une voie ferrée de 150 lieues environ de Saint-Jérôme au Témiscamingue ; mais c'est une belle, grande et bonne entreprise, puisque cette ligne traverserait, en la coupant par le milieu à environ trente lieues de l'Ottawa, la plus étendue, la plus riche et la mieux située vers l'ouest, au nord de Montréal et d'Ottawa, de toutes les vallées qui restent à coloniser, à exploiter, non seulement dans la province de Québec, mais dans le Dominion même tout entier. Nous n'avons qu'à jeter un coup-d'œil sur notre carte provinciale pour rester frappés de l'importance, de la nécessité urgente d'un chemin de fer, si nous voulons coloniser ce territoire dont l'éloignement à l'intérieur est en moyenne de trente lieues de Saint-Jérôme, Papi-neauville, Buckingham, Pointe-à-Gatineau et Hull. Trente lieues, quatre-vingt-dix milles ! c'est peu, sans doute, si l'on tient compte de la richesse de ce sol vierge prêt à livrer ses trésors au travail, si l'on considère les ressources multiples de ce grand pays qui nous tend les bras ; c'est peu si l'on songe que chaque jour de courageux travailleurs s'en vont à des centaines de lieues, sous des climats inconnus, au milieu de populations quelquefois inhospitalières, planter leurs tentes loin de nous, dans Ontario, dans le Nord-Ouest, un peu partout au Canada. C'est peu encore, c'est encore moins, si l'on veut se rappeler que des milliers de compatriotes quittent chaque année le sol sacré de la patrie pour se livrer au gouffre américain et se perdre à jamais pour nous, pour leur race, souvent pour leur foi.

“ Qu'on nous donne de l'ouvrage, des terres, de l'argent,

nous disent plusieurs d'entre eux, et nous resterons au pays."

C'est à nos gouvernants, à notre presse, un peu, beaucoup à chaque classe de notre société qu'il appartient de répondre à cette demande que posent généralement la mauvaise conduite, la paresse, l'amour des aventures, des désirs de richesse immodérés, les folies de jeunesse, mais que profèrent aussi, souvent, la misère et le plus complet dénuement.

Et puis tant de séductions, tant d'attraits, ceux de l'*inconnu* surtout attirent nos compatriotes loin de nous! Tant de mirabolants récits leur sont faits sur ces contrées lointaines, qu'ils abandonnent, chez nous, un pays pour le moins aussi favorisé que ceux qui les attirent, mais où il n'y a guère d'aventures, *guère d'inconnu*, à attendre que le travail dur, sévère, au fond des retraites isolées de la forêt.

Ces retraites isolées, dans les profondeurs de la forêt, ce travail dur, sévère, loin de *tout monde* civilisé, comme dit le colon découragé, voilà ce qu'il faut faire disparaître au moyen d'un chemin de fer, pour garder ces concitoyens qui veulent nous laisser.

Si le vaste et riche territoire de l'Ottawa se trouvait un bon jour transporté sur les rives américaines ou même ontariennes, il serait vite mis en communication journalière avec la civilisation et nos compatriotes y accourraient en foule, sans trop s'occuper de la longueur du chemin que l'on ferait à la vapeur, et ils s'écrieraient qu'ils ont trouvé un *eldorado*. Mais ce pays est chez nous, à trente lieues seulement; on n'y peut aller à pied, on n'ira pas en voiture, c'est trop fatigant, c'est ce qui fait qu'on n'y va pas du tout: il n'y a pas de chemin de fer, voyez-vous, et aujourd'hui on ira partout, au bout du monde, pourvu que ce soit en chemin de fer. Et un pays qui touche à Montréal, qui est limitrophe de nos comtés les plus avancés, est aussi délaissé que s'il se trouvait arrosé par les flots de la baie d'Hudson! On ne le connaît pas, ou on le méconnaît; les braves, et les plus braves parmi les braves, osent seuls s'y fixer.

Il faut donc un chemin de fer pour mettre la vallée de l'Ottawa, dans sa partie centrale, à la portée de *tout le monde*

et non-seulement des intrépides, des héroïques, car les intrépides, les héroïques, seront toujours le petit nombre, aujourd'hui surtout, qu'il est si facile d'aller s'établir à la vapeur, au Haut-Canada, au Nord-Ouest, aux Etats-Unis ; là on n'aura guère que l'embarras du choix de son^e établissement, presque pas de frais de transport, et dans tous les cas, il sera aisé de se tenir chaque jour, au moyen des chemins de fer, en rapport avec sa famille, ses amis, la société en général.

En un mot, n'est-ce pas ridicule de vouloir coloniser en grand aujourd'hui, à pied ou avec la charrette, le canot ou la *traîne* en hiver, quand partout on colonise à la vapeur ?

N'est-ce pas même un fait extraordinaire que tant de progrès se soient réalisés dans de pareilles conditions ? Et ce fait n'est-il pas particulier à cette race éminemment vigoureuse du colon canadien-français ? Mais faut-il éternellement se reposer sur ces qualités nationales, sur cet héroïsme du défricheur, du soin d'ouvrir notre pays ?

II.

Le chemin de fer est devenu l'une des nécessités de la vie moderne, au Canada comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs encore, car eu égard à sa population, il n'est pas un pays qui ait construit autant de chemins de fer depuis une quinzaine d'années que le nôtre. Notre Nord-Ouest, malgré son immense étendue, en est traversé ; Ontario en est couvert et Québec possède son réseau qui ne le cède guère à ce que l'on voit chez nos voisins. Le sud du Saint-Laurent aura peu de choses à désirer quand les entreprises, actuellement en voie, seront complétées. Il n'en est pas ainsi de la rive nord du grand fleuve ; ici il y a lacune, car une seule ligne ferrée la traverse dans toute son étendue d'Ottawa à Québec, mais dans la partie la plus étroite de son territoire habitable, c'est-à-dire entre la rive du fleuve et les Laurentides, tandis que l'espace, les vastes horizons sont plus à l'intérieur, s'étendant du versant nord des Laurentides jusqu'à la crête de la hauteur des terres, soit un espace de 300 lieues, si l'on compte du Témiscamingue au lac Saint-Jean,

et de 150 lieues environ si l'on veut s'en tenir au bassin arrosé par l'Ottawa et ses affluents.

C'est là qu'est l'avenir, le salut peut-être, car c'est là, dirons-nous encore, " qu'est le territoire immense, riche, le plus à notre portée, et qu'aucun changement, aucune révolution politique ne pourra jamais sérieusement nous "disputer." Eh bien! n'est-ce pas là aussi que doivent se reporter maintenant toutes nos attentions, tous les efforts de notre politique, de notre colonisation ?

Et comment va-t-on espérer l'établissement d'une aussi vaste contrée, si elle n'est pas sous le plus bref délai traversée par un chemin de fer ?

C'est dans la forêt, dans les pays nouveaux, que la locomotive opère le plus de transformations étonnantes. C'est sous le souffle créateur de l'infatigable machine qu'ont surgi les cantons de l'Est, les principaux centres américains, ces jeunes villes pleines de vie et d'activité de l'Ouest. La vapeur fait plus en un an que la voiture en dix ans et que le pied ou le canot en trente ans. La règle qui a présidé à la fondation des colonies modernes est la même qui présidera à l'établissement de notre vallée de l'Ottawa.

Pour coloniser efficacement, c'est-à-dire, garder nos gens, les arracher à l'étranger, les conserver ici, pour bénéficier du travail de leurs bras et de leur intelligence, pour fonder des paroisses, des villages, des villes—c'est là la véritable colonisation—non pour établir lentement et péniblement quelques courageux colons disséminés çà et là, destinés à végéter plus ou moins dans l'isolement, suivant les difficultés de communications, il faut pouvoir, chaque jour, jeter une vie nouvelle, abondante venant de tout côté, dans les jeunes colonies, et l'on ne peut arriver à cet objectif tant désirable que par le moyen d'un chemin de fer.

Autrement, dix années, vingt années se passeront, le demi-siècle viendra et des villages charmants destinés à former des villes importantes resteront stationnaires ; et des paroisses capables de nourrir une population double de ce qu'elles possèdent se dépeupleront, comme cela se voit trop souvent de

nos jours, et l'on n'aura toujours qu'une colonisation languissante, étique, qui possèdera bien le souffle de la vie, mais jamais cette force, cette vigueur, cette exubérance que l'on remarque dans les colonies où le sang se renouvelle chaque jour, fourni par les grands centres qui sont le cœur de tout pays.

Au reste pourquoi insister là-dessus, quand tous les faits les plus palpables, les plus évidents s'unissent pour nous démontrer qu'il ne faut pas songer à coloniser autrement qu'à la vapeur un pays immense comme le nord de la vallée de l'Ottawa ?

Pour s'emparer efficacement d'une contrée, il faut pouvoir y transporter rapidement et commodément tous ceux, de quelque état qu'ils soient, qui veulent s'y établir, les courageux, comme les moins braves et les plus timides ; car chacun aujourd'hui n'a que l'embarras du choix, aux Etats-Unis, à Ontario, au Nord-Ouest dont les domaines encore inoccupés sont tous, même les plus éloignés, reliés par les chemins de fer aux grandes villes qui fournissent et commandent au commerce, à l'industrie, à l'état agricole, en un mot, aux besoins réels et impérieux de la vie de chaque jour.

Inutile donc de parler de coloniser ce grand, cet immense territoire inoccupé de l'Ottawa, si le pays, si nos gouvernants ne veulent pas faire comme les autres pays, comme les autres gouvernants qui créent des colonies par tous les moyens, au prix de tous les sacrifices imaginables ; car il faut à une nation qui se multiplie, un champ d'émigration, de déversement ; autrement elle *déborde et s'écoule* au profit de l'étranger, souvent de l'ennemi. Ce champ, si une nation ne le possède pas sous la main, elle le trouvera, elle l'*inventera*, ou le conquerra au besoin par les armes ; elle y mettra des millions, soit, mais elle l'aura ; elle y sacrifiera des milliers de vies humaines pour en défendre l'entrée et en garder la possession. Ce champ nous l'avons près de nous, qui nous touche ; mais il faut le mettre en communication journalière avec le reste de la civilisation, le rapprocher de la société, lui infuser une nouvelle et plus grande vie, en un

mot le relier par un chemin de fer avec les grands centres de population de la Province.

III.

L'idée d'un chemin de fer à travers le nord de la vallée de l'Ottawa, depuis St-Jérôme jusqu'au lac Témiscamingue n'est pas nouvelle. M. le curé Labelle et celui qui écrit ces lignes la lançaient dans le public à une réunion tenue à l'hôtel Beaulieu, à St-Jérôme, en décembre 1831. Ces messieurs trouvaient, là, pour tout le pays de nouveaux et vastes horizons ouverts à la colonisation, avec lesquels s'étendraient bien loin derrière nous les limites connues de notre pays habitable. Le plan général frappa l'imagination de tous les assistants et distança d'un grand bout les plus modestes proportions du chemin de St-Jérôme, à Ste-Agathe.

Le 14 février 1832, à la suite d'une grande assemblée politique tenue par l'honorable M. Chapleau, à Ste-Adèle, M. le curé Labelle revient de nouveau à la charge et fit connaître ce projet de la manière suivante :

“ Le chemin de fer que je voudrais voir construit, partirait de Montréal (il est déjà fait jusqu'à St-Jérôme) et irait jusqu'au lac Témiscamingue ; de là il pourrait se souder aux voies de l'Ouest ; de là encore, et ce serait le point le plus rapproché, l'on pourrait pousser un embranchement jusqu'à la Baie d'Hudson. Voilà pour l'Ouest. Du côté de l'Est, qui nous empêcherait de traverser les Laurentides pour arriver jusqu'à la région du lac St-Jean. Notre chemin trouverait là une descente jusqu'à Québec ; il pourrait en trouver encore une autre en deçà par le chemin des Piles à Trois-Rivières.

Cette voie serait ainsi la plus courte pour tout l'immense trafic de l'Ouest. Vous pouvez concevoir de quelle importance serait cette ligne, sans parler du travail local et du développement incomparable qu'elle créerait sur son parcours tant pour la colonisation et l'agriculture que pour l'industrie, car la plupart des rivières que l'on rencontre à cette distance sont coupées de rapides et de chutes qui forment des pouvoirs hydrauliques d'une valeur incalculable.

Voilà l'idée, voilà le plan, il est grand comme l'avenir de la Province, mais un jour il sera réalisé. Les Laurentides auront leur Pacifique comme les Provinces de l'Ouest et comme Ontario. Cela prendra du temps sans doute, mais un jour on verra le couronnement de cette grande œuvre. Et cette ligne, M. le Président et Messieurs, nous donnera tant de forces, qu'on ne saurait les calculer et qu'il n'y aura aucune puissance sur terre pour nous disputer l'empire de cette Province de Québec, notre patrie."

En mars 1882, l'on présenta à la Législature, une requête rédigée par M. Labelle, signée par presque tous les colons du nord de Terrebonne et de la Rouge demandant de l'aide pour un chemin de fer s'étendant jusqu'à Maniwaki et du lac Temiscamingue. On y remarque le passage suivant :

"Que cette grande amélioration changerait la face des Laurentides en y plaçant une population prospère, féconderait l'industrie, activerait l'exploitation des mines, donnerait à Montréal, un commerce immense par la création de 200 à 300 nouvelles paroisses et contribuerait puissamment à arrêter le fléau de l'émigration qui sévit dans les vieilles paroisses fatiguées de routes, d'arpentages, de voies faciles de communication pour établir le domaine de la couronne par ses propres enfants, qui sont doués au plus haut degré de toutes les qualités nécessaires pour défricher ces excellentes terres."

En 1883, tous les pouvoirs de la compagnie constituée en 1869 sous le nom de "La Cie de chemin de Colonisation du Nord de Montréal" furent conférés à la compagnie actuelle connue sous le nom de "Cie de chemin de fer Montréal et Occidental."

Voici ce que nous trouvons au chapitre 62, Statuts du Canada, de cette année :

"Considérant que la compagnie de chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental a représenté, par sa requête, que pour promouvoir les intérêts de la Colonisation dans cette partie de la Puissance du Canada située au nord et à l'ouest de la rivière Ottawa, il est nécessaire d'y bâtir un chemin de fer, etc, etc....."

"10. La dite compagnie est par le présent autorisée à prolonger sa dite ligne de chemin de fer depuis la paroisse de Ste-Agathe, dans le comté de Terrebonne, en passant par la vallée de rivière Rouge jusqu'à la Gatineau, dans ou près le canton de Maniwaki, dans le comté d'Ottawa, et de

là jusqu'à un point de raccordement avec le chemin de fer du Pacifique entre les lacs Nipissingue et Témiscamingue, avec pouvoir d'acquérir par achat ou autrement toute ligne ou partie de ligne de chemin de fer entre la ville de St-Jérôme et la cité de Montréal."

Depuis cette époque, le projet a fait du chemin. Le gouvernement fédéral (Ottawa) a reconnu l'importance majeure de la ligne et l'a dotée de \$5,161.00 par mille jusqu'à la Chute aux Iroquois, soit une distance de soixante et dix milles.

La même année, le gouvernement Ross (Québec) complétait le subside en argent jusqu'à Ste-Agathe, soit 30 milles, en le portant à \$4,000.00 et s'engageait aussi à mettre la compagnie sur le même pied que celle du lac St-Jean; aussitôt le chemin de cette dernière terminé, c. a. d. qu'il devait donner \$5,000.00 par mille pour 70 milles et 5,000 acres de terre, aussi par mille sur le même parcours.

Si nous sommes bien renseigné, le gouvernement provincial actuel vient de remplir cette promesse de son prédécesseur, ce qui assure la construction du chemin jusqu'à la Chute aux Iroquois. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi et dans ce cas, nous devons dire aux deux gouvernements avec la moitié de la population de cette Province qui est intéressée à la réalisation de ce grand projet national, qu'ils ont bien mérité du pays en prenant ainsi la cause de l'établissement de notre Nord-Ouest provincial.

L'entreprise est actuellement entre bonne mains puisqu'elle est confiée à l'un de nos hommes de chemins de fer, jeune encore mais qui a déjà fait sa marque et a su monter au premier rang dans le monde de ceux qui se dévouent à cette branche difficile, souvent ingrate, dans notre pays, de l'industrie humaine. Nous voulons dire M. H. J. Beemer qui aura fini tantôt la construction du chemin du lac St-Jean et de celui de Jonction du Pontiac et Pacifique. Ces deux entreprises conduites à bonne fin, en très peu de temps, quand plus d'un entrepreneur avait échoué, font mieux que toutes nos paroles l'éloge de M. Beemer.

Le bureau de direction de la compagnie est, en outre de
M. Beemer, composé de

L'honorable M. J. A. Chapleau, président.
J. A. Desjardins, V.-P., M. P.
L. Massue, directeur.
M. Laurent, "
Dr T. A. Brisson.
P. S. Murphy.
Arthur Fiset.
G. A. Nantel, M. P. P.

M. E. Rodier est le secrétaire de la compagnie.

L'exploration préliminaire a été faite par M. Vannier jusqu'à la Chute, en 1885 et 1886. La localisation définitive du tracé et les plans et profils ont été terminés sur un espace de trente milles, jusqu'à Ste-Agathe, par MM. Harris et Garden. Ce dernier vient de recevoir instruction de pousser la localisation finale jusqu'à la Chute aux Iroquois. Plus de 80,000 traverses de chemin de fer sont coupées actuellement dont 40,000 sont déjà livrées à la compagnie en outre d'une quantité considérable de bois long consistant en pilotis pour ponts, poteaux de télégraphe et de clôture. Bref, plus de \$60,000.00 ont déjà été dépensées sur la ligne dont les travaux de terrassement seront commencés cet automne ou de bonne heure au printemps pour se poursuivre activement jusqu'à leur parachèvement.

Les subsides des gouvernements, l'énergie, le travail des directeurs, l'influence considérable du président, la bonne volonté des municipalités qui seront prêtes au besoin à faire leur part de sacrifice, mais surtout l'habileté consommée et l'expérience du constructeur, ses relations d'affaires, le crédit dont il jouit si légitimement dans le monde des chemins de fer, tout nous dit que la ligne sera terminée dans une couple d'années sur toute sa première section, c. a. d. jusqu'à la Chute aux Iroquois.

Puis, le bien incalculable que fera ce premier tronçon ; Fessor, qu'il imprimera à la colonisation de la Rouge, de la Nation, de la Lièvre, vont faire désirer la poursuite immé-

diète du projet jusqu'à Notre-Dame du Désert; et, rendu là, le pays sera si beau, si fertile, ses progrès si rapides; grâce aussi à la construction du chemin de la Gatineau qui doit se rendre au nôtre, il y aura tant d'impulsion dans le nord de l'Ottawa du côté du Témiscamingue qui nous donnera la main, que le reste du chemin se complétera avant longtemps, non plus à travers un pays sauvage et inhabité, mais au milieu d'une superbe région de terre où depuis longtemps auront pris pied les intrépides avant-gardes de la colonisation.

Voilà comment les choses devront se passer, chez nous, si nous voulons imiter nos entreprenants voisins. Quoiqu'il en soit, tout concourt pour activer cette entreprise; c'est la seule qui nous reste digne d'absorber le travail et les efforts de la nation, à la suite du Grand-Tronc, de l'Intercolonial, du Pacifique, de la Rive-Nord, du lac St-Jean. Les besoins immédiats de la colonisation l'imposent aux gouvernants, et comme cette œuvre est nationale, tout le monde, gouvernants comme gouvernés, se concertera pour en assurer l'accomplissement immédiat.

IV

Le commerce, sans nul doute, tirerait grand profit de la construction de ce chemin, car il ne faut pas oublier que cette voie, se rendant au Nord-Ouest, par le nord du lac Témiscamingue, vient en ligne droite à Montréal, et qu'en passant au nord du Népigon, on évite un immense pays sauvage, inculte, des plus ingrats qu'il soit possible de voir, pour pénétrer jusqu'à la capitale du Manitoba par un pays des plus propres à l'agriculture. C'est bien de ce côté qu'est la route de l'Ouest que l'on a méconnue lors de la construction du Pacifique au grand détriment de la compagnie elle-même et de l'expansion des nouvelles colonies depuis Matawan. En effet, voici ce que nous lisons de ce pays, dans un journal fort au fait de toutes ces questions, le *Colonisateur Canadien* :

“ Tout le pays que traverse le Pacifique sur ce parcours, entre Montréal et Winnipeg, est ce qu'il y a de plus propre à donner une impression peu

favorable au voyageur. On peut dire que depuis Nipissing, dans Ontario, jusqu'à l'entrée dans Manitoba, on ne voit que des savanes et des rochers. On se demande : où sont donc ces belles prairies dont on parle tant ? Nous avons rencontré plus d'un voyageur qui faisait l'aveu de son désappointement en descendant des chars à Winnipeg."

La véritable route de l'Ouest est donc dans la direction de notre chemin. Pour le moment c'est un fait de peu d'intérêt peut-être, mais attendons quelques années et il s'en déduira naturellement, par la force des choses, des conséquences pratiques plus considérables qu'on ne voudrait le croire aujourd'hui. Notre Nord-Ouest, à nous de Québec, c'est la vallée de l'Ottawa, c'est la voie pour pénétrer plus loin, mais par laquelle, auparavant, il faut passer, si l'on veut fonder un mouvement de colonisation sérieux, efficace qui se fasse sentir jusqu'à Winnipeg, et que l'on puisse soutenir efficacement ici.

Quelle force nous aurions si, en inclinant plus au nord que le Pacifique et en enfonçant plus avant que les limites de la province, vers l'ouest, nous créions une route commerciale traversant un pays uniquement habité par les nôtres, jalonné ça et là, par espaces réguliers, de groupes homogènes, vigoureux, capables d'envoyer de ce centre d'action, des essais un peu partout, au nord et au sud, de Montréal jusqu'à Winnipeg. C'est peut-être là que nous trouverions un jour les forces de résistance qui nous sauveront ; ce sera peut-être là notre boulevard, la charpente osseuse, la colonne vertébrale de notre corps national, si nous pouvons emprunter à l'anatomie une expression qui nous paraît propre à figurer ce qui doit durer, résister plus longtemps chez nous et servir en même temps de lien de cohésion, de trait d'union, un jour, entre la mère-patrie qui sera la Province de Québec et les nombreuses colonies qu'elle fonde déjà au Nord-Ouest et qu'elle devra fortifier plus tard, quand elle sera maîtresse de son sol et que son existence à elle-même ne pourra plus être jamais menacée.

Mais passons légèrement là-dessus, de crainte de blesser des oreilles chatouilleuses et toujours prêtes à percevoir des

sons menaçants pour les fils de la fière Albion, quand nous ne faisons après tout que nous entretenir de nos légitimes espérances et exposer des droits au sol qui existent pour les Canadiens-Français aussi bien que pour les autres habitants de ce pays. Pourquoi ceux de notre sang ne seraient-ils pas conviés eux aussi à prendre leur part de ces riches dépouilles du Nord-Ouest que l'on offre aujourd'hui en partage au monde entier ?

IV.

Mais quels sont les moyens de réaliser ce vaste projet, dira-t-on ?

C'est toujours la question qu'il convient de se poser avant toute autre, pour les esprits timorés comme pour les caractères les plus fièrement trempés. C'est la question que la province s'est posée bien des fois avant de se lancer dans de grandes entreprises ; c'est la question que le Dominion se posait également en 1872, lorsque l'on discutait le projet de notre Transcontinental. Les uns ne voyaient aucun moyen de réussite, les autres n'entretenaient aucun doute.

“ Donnez quelque argent, disaient ces derniers, et surtout de vos terres dont la quantité se chiffre par millions d'arpents et qui ne vous produisent rien aujourd'hui, ne font rien autre chose que nourrir le buffalo, le chien de prairie et quelques peuplades sauvages. Le chemin bâti, ces prairies immenses se peupleront, vos terres prendront un accroissement de valeur énorme, le gouvernement comme la compagnie s'intéressant à titre égal à leur colonisation, à leur développement.”

Ce fut ainsi fait. Et dans le cours de moins de quinze ans, l'œuvre colossale a été accomplie ; le gouvernement ne s'en porte que mieux ; il paie partie des intérêts sur ses avances de fonds à même la vente des terres, et le reste, il le trouve dans l'augmentation du trafic qui lui paie des redevances de douanes et l'accroissement de la population qui consomme d'autant plus de matières sujettes aux mêmes droits. Et cette

entreprise fait du Canada un tout compact, uni, grandiose, attirant les regards émerveillés de l'Europe en même temps que le commerce incalculable de l'Asie chinoise et du Japon.

Qui va se désoler de cette politique énergique, audacieuse même de progrès? Personne; au contraire, les ennemis les plus ardents de l'entreprise, en 1872, sont devenus ses plus entiers admirateurs.

Il s'agit maintenant, pour nous de la Province de Québec, d'ouvrir notre nord-ouest, à nous. Faisons sur un champ plus restreint ce qu'a fait le Dominion avec un territoire presque sans limites.

Donnons quelque argent à la compagnie, comme il a été fait pour la section de St-Jérôme à la Chute aux Iroquois et puis concédons-lui des terres surtout; que ces terres soient divisées par lots alternatifs, le gouvernement s'en réservant le premier sur deux. Le chemin de fer passant à travers cette région, l'on verra de suite ces précieuses propriétés situées dans la plus belle partie de la province, en arrière de Montréal et d'Ottawa, se vendre de \$1.00 à \$4.00 l'arpent. Quel bénéfice ce sera même pour le trésor provincial!

Et les arpentages, dira-t-on?

Qu'ils soient faits à frais communs par la compagnie et le gouvernement, et payés en fin de compte, avec le prix d'achat par le colon concessionnaire lui-même. Pour chaque colon ce sera une bagatelle, mais toutes ces bagatelles réunies formeront un montant considérable dont le gouvernement n'a pas le moyen d'encourir la dépense immédiate, ce qui, jusqu'aujourd'hui, a fait la principale objection à la concession des terres de la Couronne aux compagnies de chemins de fer.

Le chemin bâti, la compagnie aussi bien que le gouvernement deviendra le principal agent de colonisation de ce pays, à l'exemple du Pacifique canadien qui fait chaque année des dépenses énormes d'agence et de publicité pour attirer les émigrants au Nord-Ouest. Cette compagnie ne s'occupe guère de savoir si l'on est Anglais ou Français. Ce qu'il lui faut, ce sont des bras, des volontés pour ouvrir ses terres, des

bouches pour consommer et des bourses pour défrayer l'exploitation de sa ligne. En 1885, elle envoyait le curé Labelle en France et en Belgique. Aujourd'hui, elle a encore une agence essentiellement française tenue par M. L. O. Armstrong à Montréal.

Le *Manitoba* lui-même admet que la compagnie du Pacifique n'épargne rien pour peupler le Nord-Ouest aussi bien de nos compatriotes que de gens étrangers à notre foi et à notre race. Pour elle, c'est une simple question d'affaires et non de sentiment.

Il en sera de même de la compagnie du Montréal et Occidental. Qu'on réussisse à la constituer sur des bases puissantes—et il faut qu'elle le soit en vue d'une entreprise de plusieurs millions de dollars—et l'on aura en elle le plus intéressé, le plus actif et le plus efficace des agents de colonisation.

L'initiative privée de nos concitoyens entreprenants devrait aussi faire quelque chose pour le succès immédiat de l'entreprise. Les actions de la compagnie sont de \$10.00 chacune. Pourquoi craindrait-on d'y investir quelque placement à la portée de toutes les bourses? Un chemin de fer de cette étendue passant à travers des régions nouvelles, qu'il desservira sans compétition d'aucune sorte, offre les plus grandes chances de succès et de rémunération; il renferme pour l'avenir les conditions les plus certaines d'une augmentation considérable de valeur d'année en année. Grâce aux généreux subsides des gouvernements le chemin coûtera une somme relativement peu élevée aux actionnaires, laquelle placée en première hypothèque sur la ligne devra nécessairement constituer des garanties avantageuses.

Dans tous les cas, la population d'Ottawa, de Montréal surtout, devrait voir cette entreprise d'un œil favorable, car elle ouvrirait à notre métropole un vaste champ de consommation qui devra s'approvisionner sur son marché. Deux cents à trois cents paroisses nouvelles, s'alimentant soit directement soit indirectement à Montréal, constituent de suite un

débouché comme peu de grandes cités en Amérique peuvent en avoir de plus considérable.

V.

Au point de vue de l'industrie en général, dans toute la province, sait-on bien ce que ferait l'établissement de la contrée la mieux boisée du Canada, nous le disons sans crainte de démenti, et l'une des plus favorisées sous le rapport des forces motrices, car on ne l'ignore pas, la vallée de l'Ottawa est coupée en tout sens par d'innombrables cours d'eau dont les chutes et les rapides, comptant quelquefois des centaines de pieds d'élévation, forment autant de pouvoirs hydrauliques incomparables par leur puissance et la facilité de leur mise en exploitation ?

Sait-on ce que contiennent ces millions d'acres de terres recouvertes de forêts épaisses où se disputent l'espace les grands ormes nerveux, les frênes pliants, les merisiers rouges, les érables piqués et comme travaillés à l'avance par le ciseau du sculpteur en bois, la plane *ondée* au tissu si fin, si poli, si recherché, le chêne aux teintes variées, le noyer aussi dur que la roche et dont nos carrosseries ne peuvent jamais suffisamment s'approvisionner ?

Sait-on ce que pourraient donner, avec un chemin de fer, ces gisements de minerais divers qui existent un peu partout là-bas et dont la richesse n'est mise en doute par personne ?

Tous ces produits du sol et de la forêt ne sont-ils pas entièrement perdus pour le pays ? Ne sont-ce pas autant de richesses que nous laissons improductives, de ressources inertes que nous dédaignons chez nous, pendant que tant de nos compatriotes s'exténuent à en exploiter de semblables à l'étranger ?

Par le feu des forêts, ne perd-on pas chaque année des milliers de dollars qui ne nous reviendront plus sous aucune forme ? N'est-ce pas là une mine qui s'épuise chaque jour, que pourtant chacun pourrait exploiter, qui renferme le bien-être, la fortune des colons, des industriels, mais dont

nous ne pouvons tirer aucun profit, car cette mine est cachée dans les profondeurs des bois, loin des marchés, inaccessible aux bienfaits de la civilisation.

Et l'on dira que le pays est pauvre, qu'il ne peut bâtir ce chemin de fer qui coûterait deux à trois millions quand le feu mis par le colon, seulement pour le débarrasser de ces magnifiques bois à lui inutiles, même nuisibles, consume pour des valeurs peut-être égales à l'intérêt que nous paierions sur le coût du chemin tout entier !

L'exploitation de ces bois ne donnerait rien à la caisse publique, vous dira-t-on ?

Avec un chemin de fer qui en rendrait la vente possible, qui empêcherait le gouvernement d'exiger une certaine redevance pour ce bois tout comme pour le bois de pin et autres aujourd'hui ?

VI

Et puis quels paysages, quelles places d'été, quel pays de chasse et de pêche, ne trouve-t-on pas dans cette Suisse du Canada ?

Voyez ces montagnes pittoresques, couronnées de verdure, gardées par des bosquets touffus, où reposent comme dans un gîte inviolable l'ombre et le frais éternels. Voyez ces lacs innombrables dont tout le pays est parsemé, avec les îlots verdoyants, les eaux limpides, où le canard provoque votre plomb meurtrier, où la truite énorme, le brochet monstre, le doré vorace tiennent en réserve tout exprès pour vous autant de vives impressions, de douces et pures jouissances que le cœur d'un pêcheur raffiné peut en contenir à la fois.

Que de charmants séjours s'établiraient là-bas ! Que de paisibles et heureuses demeures, que de gais et souriants cottages se riveraient au bord de nos lacs, se colleraient, nouveaux chalets des Alpes, au flanc de nos montagnes, ou se détacheraient coquettement du sein des eaux, sur les îlots, à travers ces épaisses touffes de verdure si grassement

entretenu par un sol fécond et surabondamment arrosé !

Que de places d'été, recherchées par les amants de la belle et fraîche nature, s'établiraient sur nos grands lacs, si l'on pouvait s'y rendre commodément ! Que de touristes, que d'habitants fatigués de nos villes passeraient là la belle saison, attirés par ces grands effets de la forêt vierge, par des montagnes à l'air pur et vivifiant, qui offrent à la vue des scènes comparables aux plus beaux panoramas que l'on recherche si avidement en Suisse et en Ecosse !

L'on croira peut-être que ces lacs dont nous parlons ne peuvent guères porter que le léger canot d'écorce ou la modeste embarcation du colon. Rien de moins vrai. Partout, dans cet immense pays du nord de l'Ottawa, vous trouverez de grandes, superbes et profondes nappes d'eau. La chaloupe à grande voile s'y balancera tout aussi bien à son aise que l'esquif à aviron, et le yacht à vapeur n'y sera pas plus déplacé que l'embarcation à double rangée de rames. Allez au Nomingue, aux lacs Maskinonge, Ouareau, Archambault, des Iles, du Poisson-Blanc, Long, Tapenagouang ou Grand-Lac, Piscatongue, et vous serez amplement satisfaits à moins que vous ne soyez trop difficiles. Dans ce cas, dirigez-vous vers le lac Victoria qui compte avec toutes ses ramifications ses 560 milles de superficie ; le lac Kepanee avec ses 250 milles carrés ou 92 milles en superficie ; le Grand-Lac qui a 30 milles du nord au sud ; le Temiscamingue, 330 milles ; le Kekabonga qui s'étend sur plus de 30 milles de longueur et trois ou quatre milles de largeur.

Que de gros poissons il doit y avoir dans toutes ces petites mers intérieures ! et que de grands palmipèdes à y découvrir et chasser !

Et toutes ces rivières qui arrosent l'immense contrée ! Non seulement elles donnent l'humidité nécessaire à la culture de la terre, l'eau indispensable aux pâturages, des bestiaux, mais encore elles embellissent cette nature déjà si abondamment pourvue ; elles lui donnent un cachet de fraîcheur inaltérable qu'on cherchera vainement ailleurs. La rivière du Moine, la rivière Noire, la Coulouge, la Gati-

neau, la Lièvre, la Rouge, la Mattawin mériteraient le nom de fleuve par le volume de leurs eaux.

N'est-ce pas que ce pays, relié par un chemin de fer d'un bout à l'autre à nos grands centres de population, offrirait les retraites les plus recherchées aux amis de la belle nature vivante et isolée tout à la fois, libre du tumulte des grandes cités et des encombrements des stations d'eau à la mode de nos jours ?

Pourquoi aller si loin à la recherche des grands bois, des eaux fraîches, du gibier, de la pêche, quand on aura tout cela, à quelques lieues de Montréal, si, encore une fois, la locomotive rapide venait nous jeter, après quelques heures de voyage, sur le bord de nos lacs enchanteurs, sur le penchant de nos verdoyantes montagnes, au Nomingue, à la Montagne-Tremblante, au Mont-d'Argent, sur le lac des Mauves, des Longues-Pointes, à l'île Chapleau, au lac Minerve, ou encore sur la baie Proyencher, le lac Decellés, à moins que l'on ne choisisse cependant entre le lac Dansereau et le lac Beaubien, entre la Pointe-aux-Castors et le lac Senécal ?

VII

L'importance de ce chemin de fer est si évidente que toutes les personnes bien renseignées, qui ont parlé ou écrit sur la partie de notre pays qu'il devrait traverser, n'ont jamais manqué d'en demander la construction avec chaleur et conviction comme étant d'une nécessité absolue et immédiate. Citons MM. Langelier, Benoit, Beaubien, de Bellefeuille, surtout MM. les abbés Labelle et Proulx.

Les parlements ont reconnu tour à tour que de toutes nos entreprises actuelles, le chemin du lac St-Jean étant terminé, c'est la ligne dont nous parlons qui doit faire l'objet de toutes les préoccupations et des soins de ceux qui veulent efficacement l'agrandissement de notre pays. Nous nous rappellerons toujours la séance mémorable des Communes, du 17 mai 1883, au cours de laquelle les Tupper, les Alonzo Wright

et les Tassé se sont plu à faire connaître cette entreprise et à démontrer tous les avantages qui en découleront pour tout ce pays. Nous nous rappellerons aussi la séance du 22 avril 1885, de la Législature provinciale, à laquelle vingt-deux députés vinrent à la suite de M. Nantel proclamer la nécessité urgente de donner suite à ce projet, en l'entourant d'autant de faveurs et de protection que le chemin du lac St-Jean.

Nous disons donc en terminant : étudions bien, apprécions comme il le mérite cet immense pays, travaillons à son développement comme le bon père de famille travaille à l'accroissement de son patrimoine. Profitons des bonnes dispositions de nos gouvernements, de l'habileté, du crédit, de l'expérience d'un homme comme M. Beemer, qui semble avoir pris à tâche de couvrir la rive nord du Saint-Laurent d'un réseau complet de chemins de fer ; faisons appel, s'il le faut, à nos amis et protecteurs naturels de la vieille France, au patriotisme de tous les citoyens de la province, afin que rien ne soit négligé pour commencer de suite et terminer dans l'espace de dix ans au plus cette entreprise.

Le Dominion a pris sur ses épaules l'entreprise herculéenne du Pacifique ; en moins de dix années de travaux suivis, tout était fini. Ne pouvons-nous pas en faire autant pour ouvrir à la civilisation notre nord-ouest provincial ?

C'est le dernier mot que nous laissons aux hommes de bonne volonté qui nous ont suivi jusqu'à la fin et qui partagent notre conviction profonde que la province de Québec, au lieu de s'épuiser en vaines récriminations et en de pitoyables dissensions intestines sans fin comme sans but, doit compter d'abord, nous dirons presque uniquement, sur l'énergie, la volonté, le travail et l'intelligence de ses habitants pour tirer parti de son admirable territoire et marcher de front, à la vapeur, avec les provinces sœurs ses voisines, qui avancent si rapidement que nous avons à craindre quelquefois d'être rejetés loin en arrière dans cette course vertigineuse au progrès, et d'être ensevelis sous le

flot toujours montant qui nous entoure et nous presse de
tant de parts à la fois.

G. A. NANTEL,

Député de Terrebonne à la Législature de
Québec et rédacteur du *Nord*.

St-Jérôme, comté de Terrebonne,
Canada.



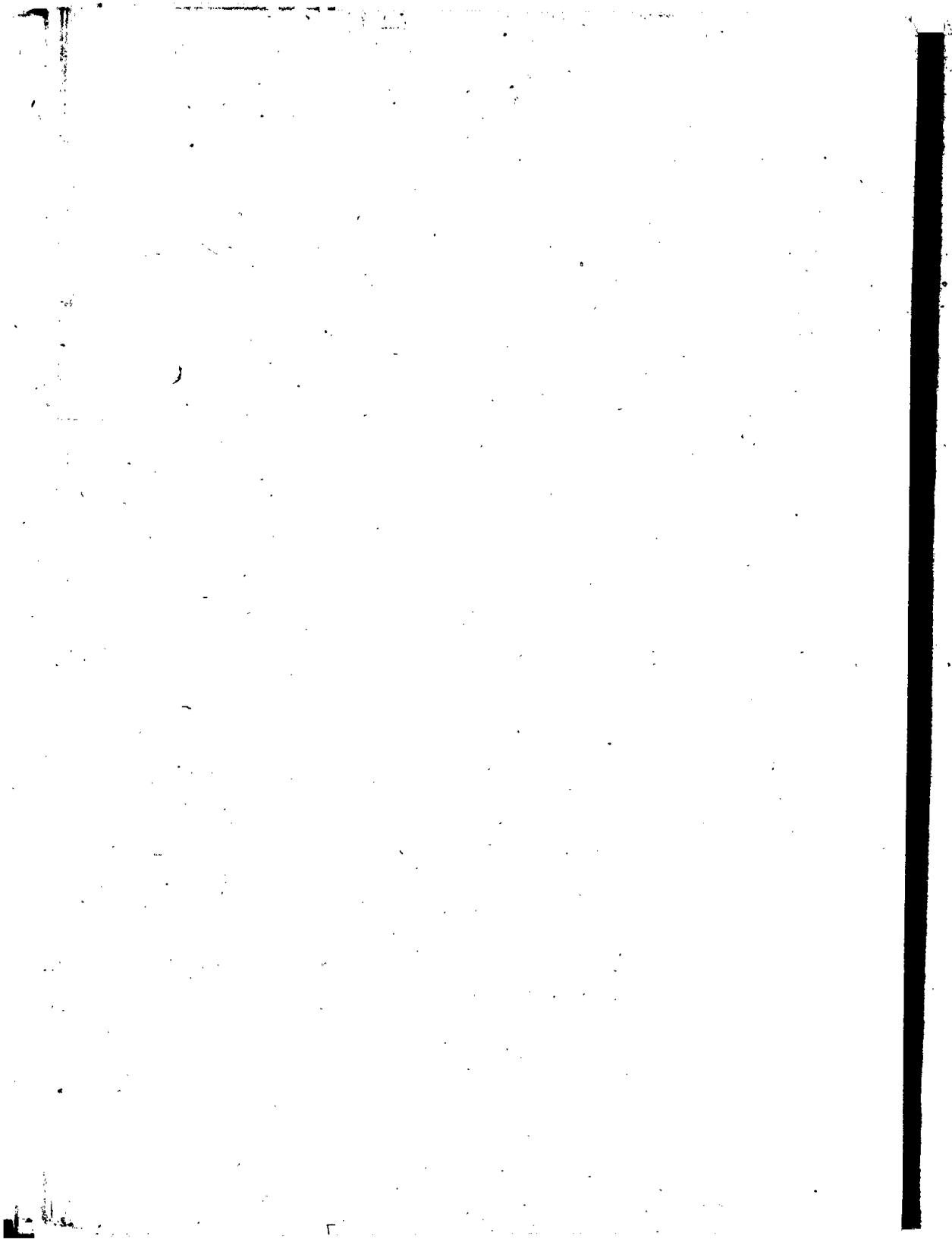


TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Lettre à l'auteur.....	3
Avis au lecteur.....	5
En avant vers le Nord.....	11
La région à coloniser.....	11
Le pays.....	12
Le sol.....	12
Le climat.....	14
Qui doit s'établir dans les cantons du Nord ?.....	15
Comment coloniser.....	19
Quand et comment se rendre.....	20
Comment défricher.....	21
Conditions de succès.....	22
L'achat du lot.....	23
Privilèges accordés aux colons.....	24
De qui acheter.....	26
L'avenir dans les cantons du Nord.....	27
Appendice.....	30
Chemin de fer.....	31
La vallée de la Lièvre.....	34
Depuis 1883.....	41
Situation topographique.....	46
Étendue et valeur du territoire, agriculture, mines et forêts.....	49
La Mattawin ou la Mantavaisie.....	65
Renseignements, questions et réponses.....	67
Une grande entreprise nationale.....	78

STATUTS DU CANADA

Prix des Statuts en vente au bureau de l'imprimeur de la Reine, Ottawa.

B. CHAMBERLIN,

OTTAWA, 5 janvier 1897.

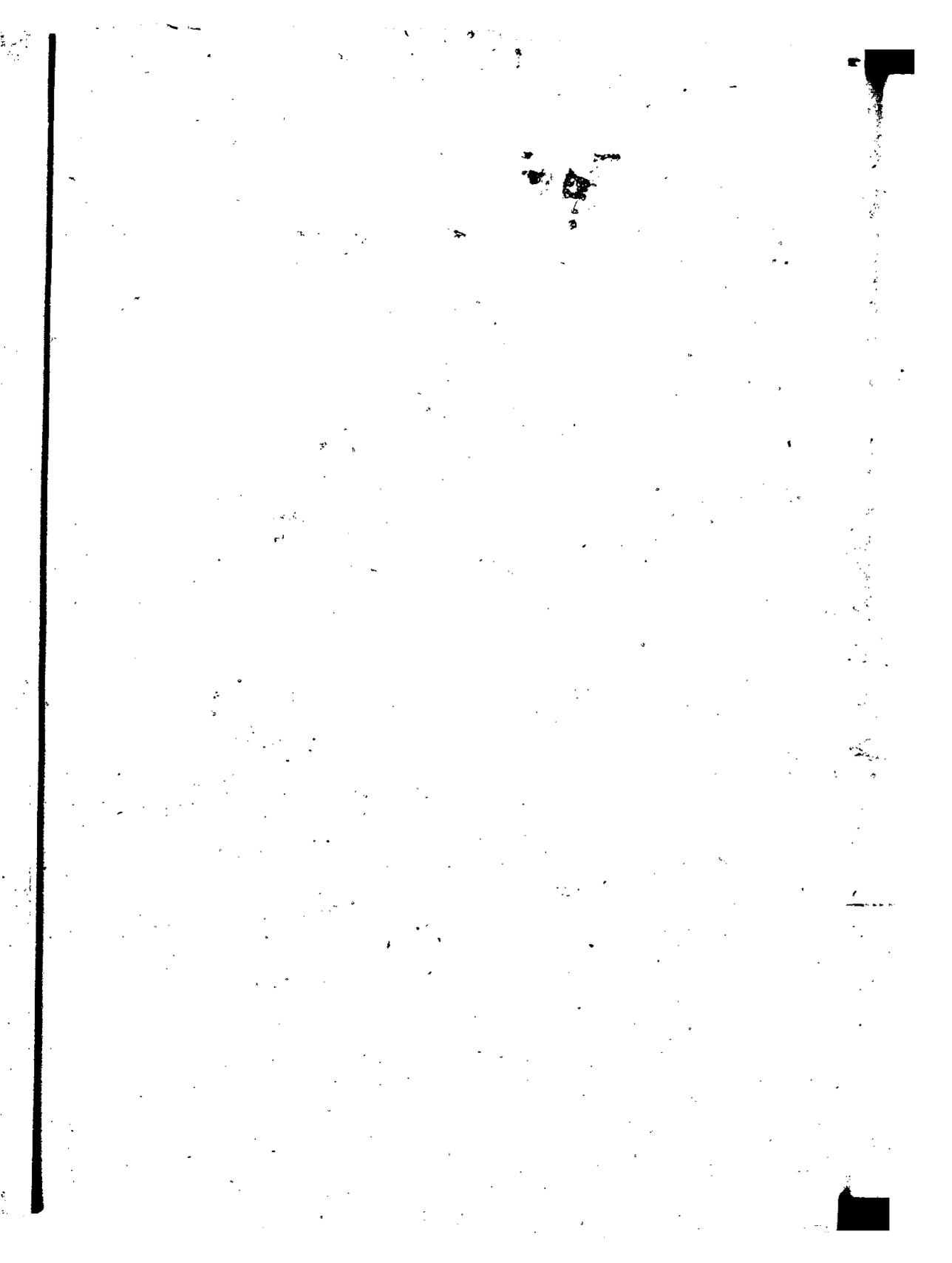
Imprimeur de la Reine.

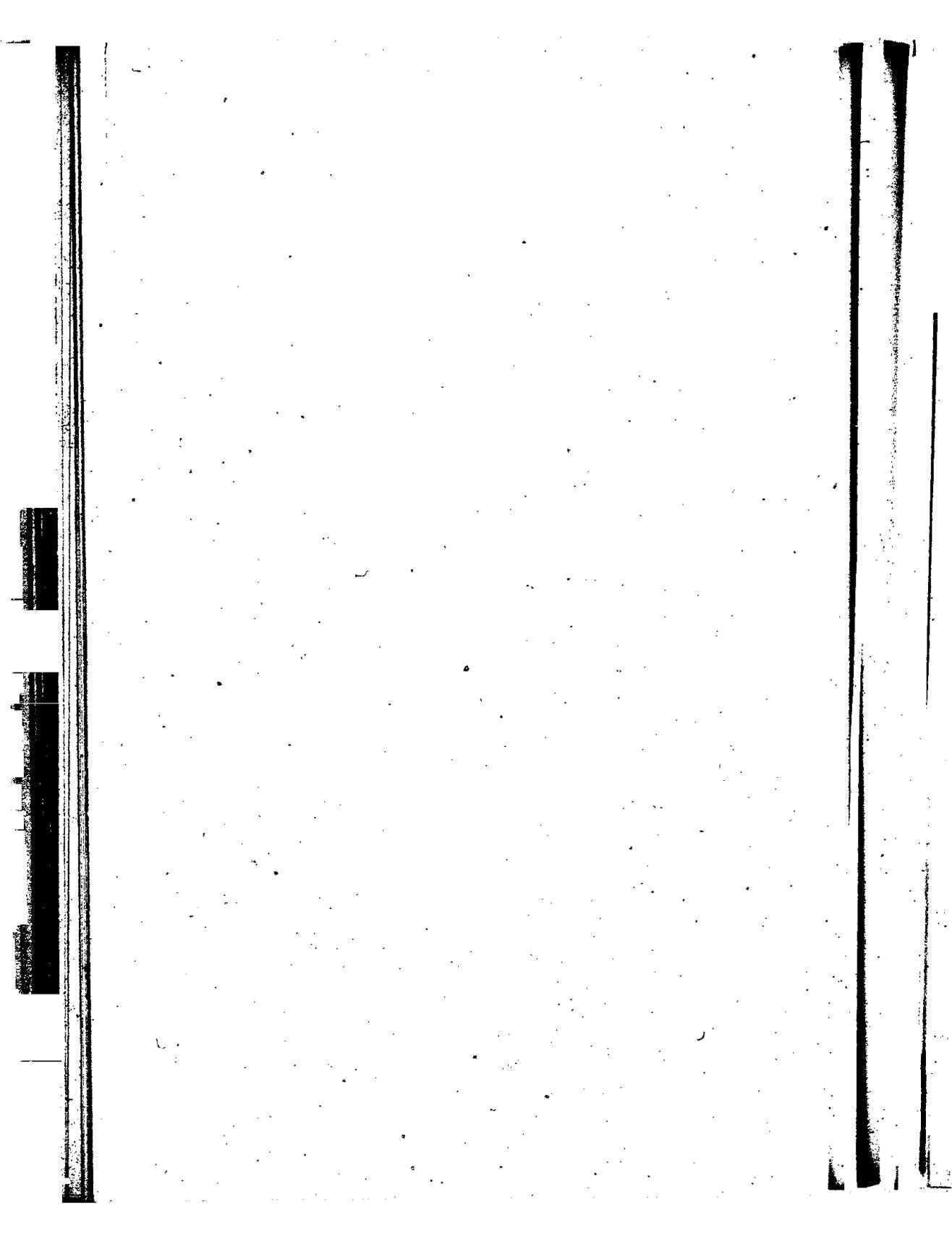
PROVINCE DU CANADA

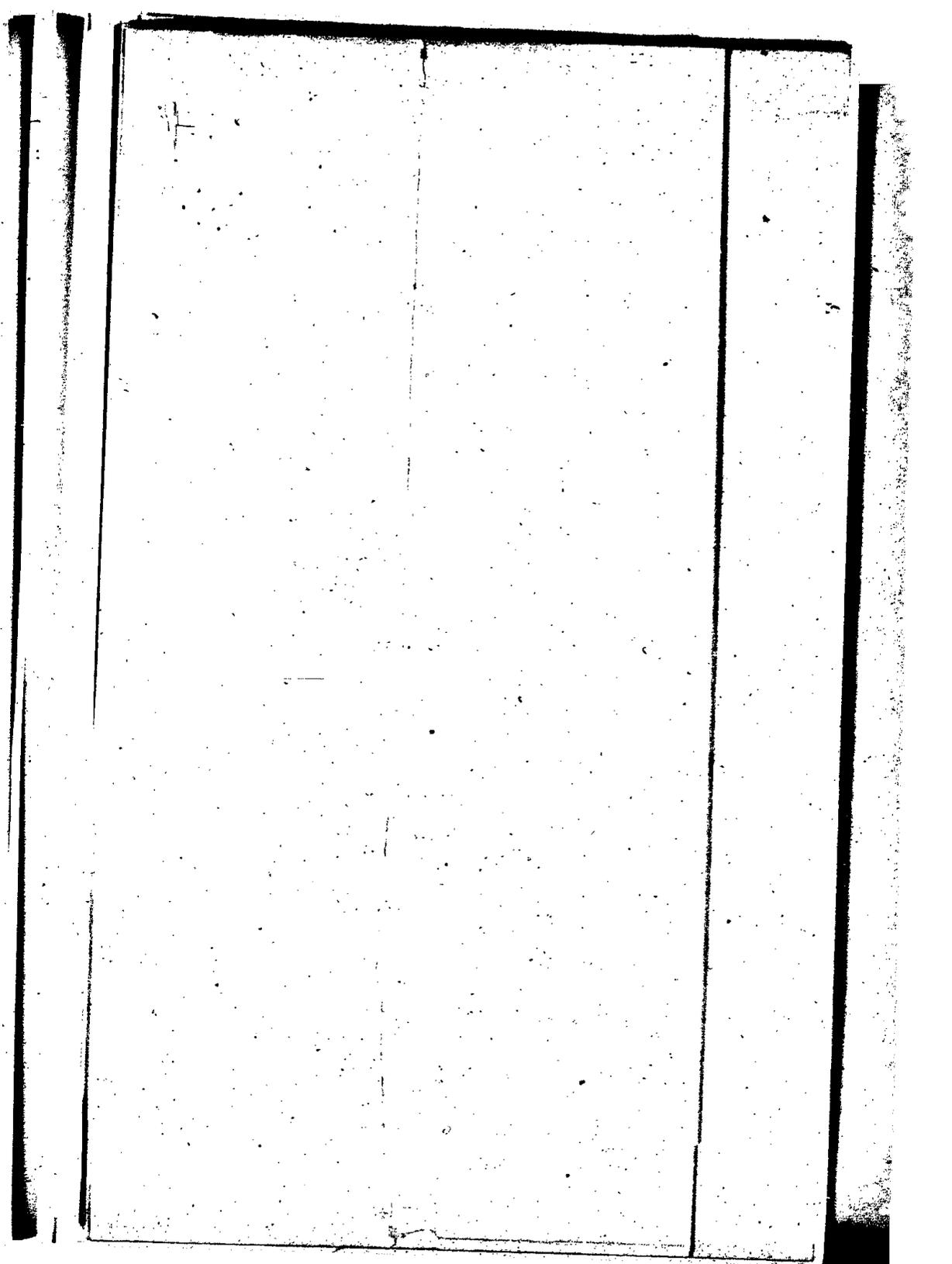
	\$	c.		\$	c.
Statuts Refondus H. C.....	3	25	Code Civil.....	1	00
“ “ B. C.....	3	25	Lois Criminelles en 1 vol....	1	80
Code de Procédure Civile.....	1	50	Ordres en Conseil, 1874.....	1	25

PUISSANCE DU CANADA

Vic.		\$	c.	Vic.		\$	c.
32 & 33	Statuts de 1863.....	1	50	42	Statuts de 1879 Vol. I....	1	25
33	“ 1870.....	0	80	“	“ “ Vol. II....	0	40
34	“ 1871.....	0	80	“	“ “ Vols I, II	1	50
35	“ 1872.....	2	00	“	“ 1880, Vol. I....	1	25
36	“ 1873.....	1	60	“	“ “ Vol. II....	0	50
37	“ 1874.....	1	43	“	“ “ Vols I, II	1	60
38	“ 1875, Vol. I....	1	50	44	“ 1881, Vol. I....	0	80
“	“ “ Vol. II....	0	80	“	“ “ Vol. II....	0	60
39	“ 1876, Vol. I....	0	80	“	“ “ Vols I, II	1	25
“	“ “ Vol. II....	0	80	45	“ 1882, Vol. I....	1	00
“	“ “ Vols I, II	1	50	“	“ “ Vol. II....	1	00
40	“ 1877, Vol. I....	1	00	“	“ “ Vols I, II	2	00
“	“ “ Vol. II....	0	60	46	“ 1883, Vol. I....	1	60
“	“ “ Vols I, II	1	50	“	“ “ Vol. II....	0	60
41	“ 1878, Vol. I....	0	80	“	“ “ Vols I, II	2	00
“	“ “ Vol. II....	0	35	“	“ 1884, Vol. I....	1	50
“	“ “ Vols I, II	1	00	“	“ 1885, Vol. I....	1	50







RESERVATION DE SABLE

CHAPELLE

RIV. ST MAURICE

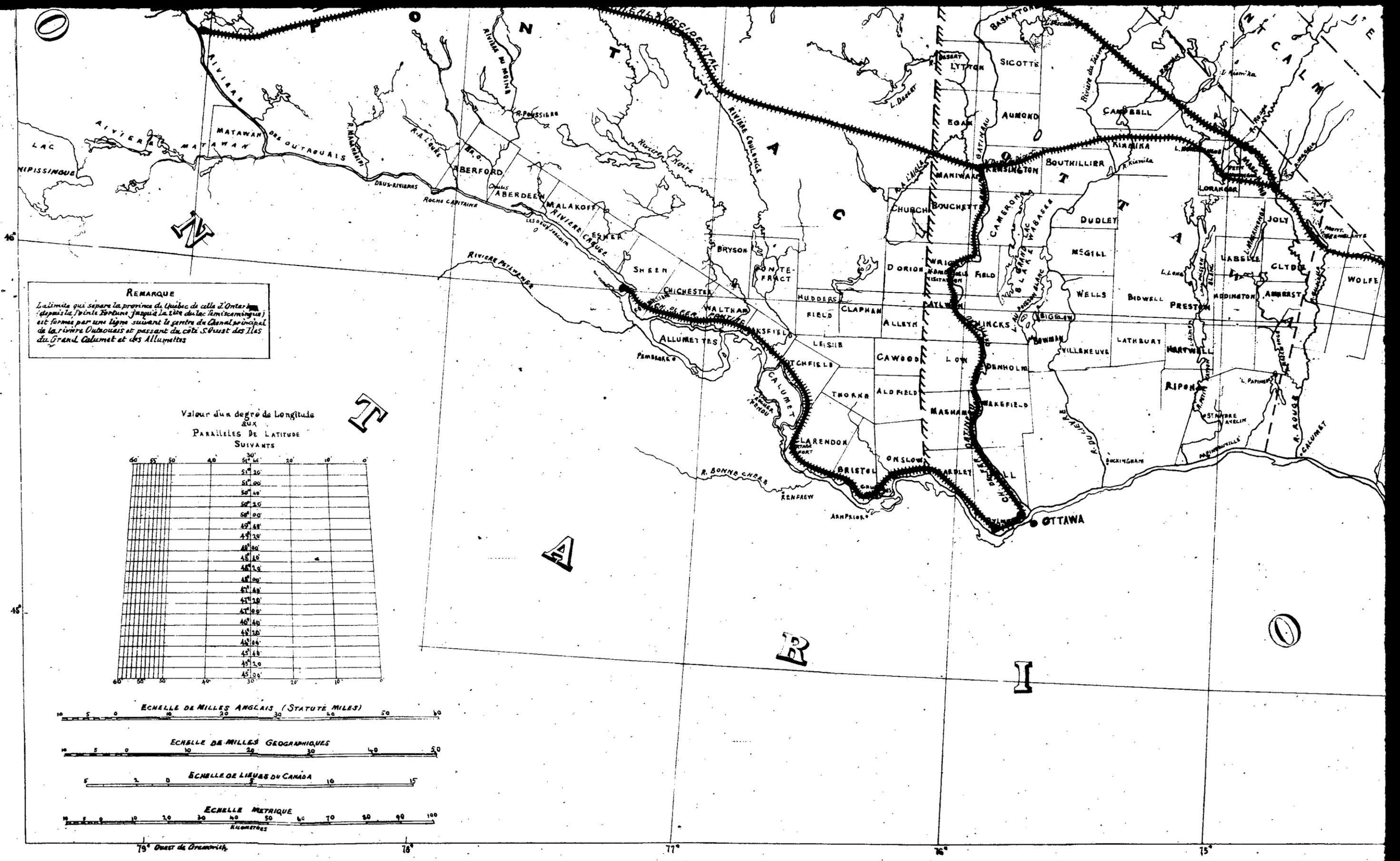
MISSION

LA GRANDE PRAIRIE

MASKINGONGE

BERTH

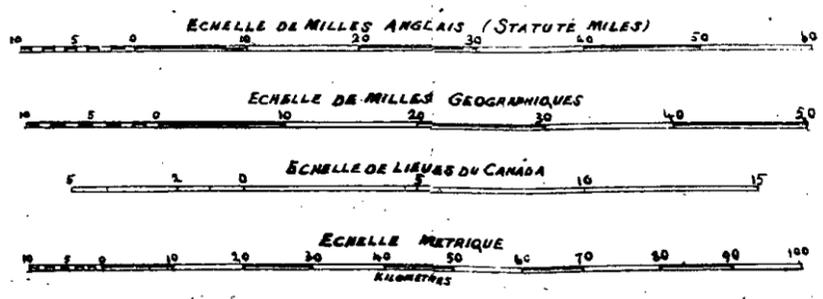
X



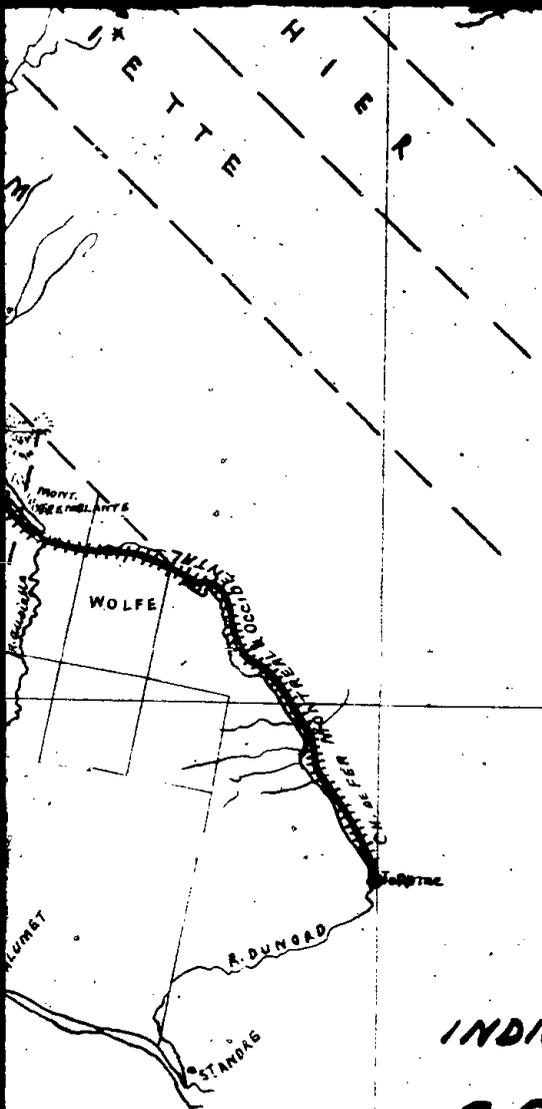
REMARQUE
 La limite qui sépare la province de Québec de celle d'Ontario (depuis la Pointe Fortune jusqu'à la tête du lac Siméon) est formée par une ligne suivant le centre du Canal principal de la rivière Outaouais et passant du côté S.Ouest des Îles du Grand Calumet et des Allumettes

Tableau de conversion des parallèles de latitude :

Parallèles de Latitude SUIVANTS	
60°	51° 44'
59°	51° 20'
58°	50° 56'
57°	50° 32'
56°	50° 08'
55°	49° 44'
54°	49° 20'
53°	48° 56'
52°	48° 32'
51°	48° 08'
50°	47° 44'
49°	47° 20'
48°	46° 56'
47°	46° 32'
46°	46° 08'
45°	45° 44'
44°	45° 20'
43°	44° 56'
42°	44° 32'
41°	44° 08'
40°	43° 44'
39°	43° 20'
38°	42° 56'
37°	42° 32'
36°	42° 08'
35°	41° 44'
34°	41° 20'
33°	40° 56'
32°	40° 32'
31°	40° 08'
30°	39° 44'



79° Ouest de Greenwich 76° 75°

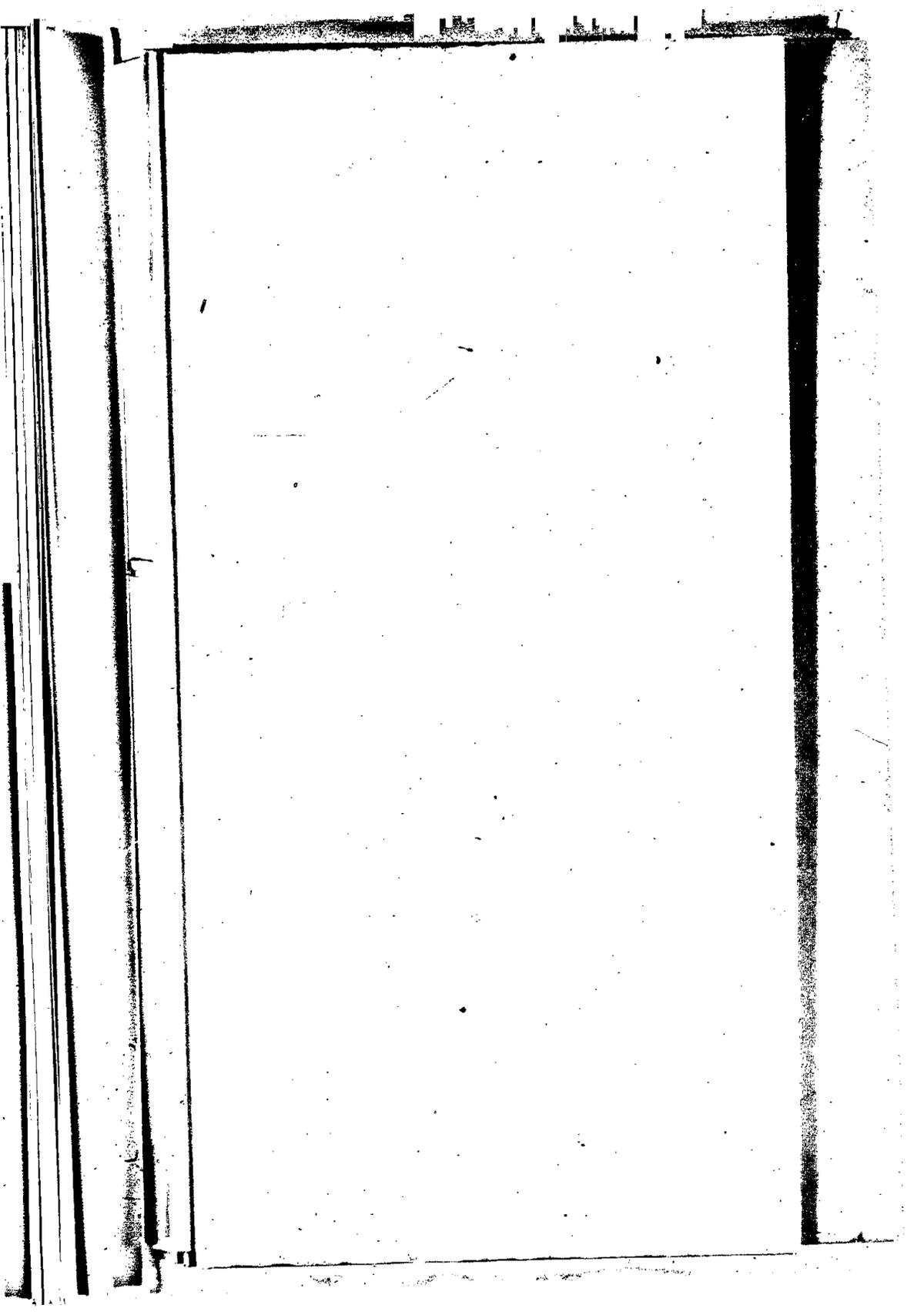


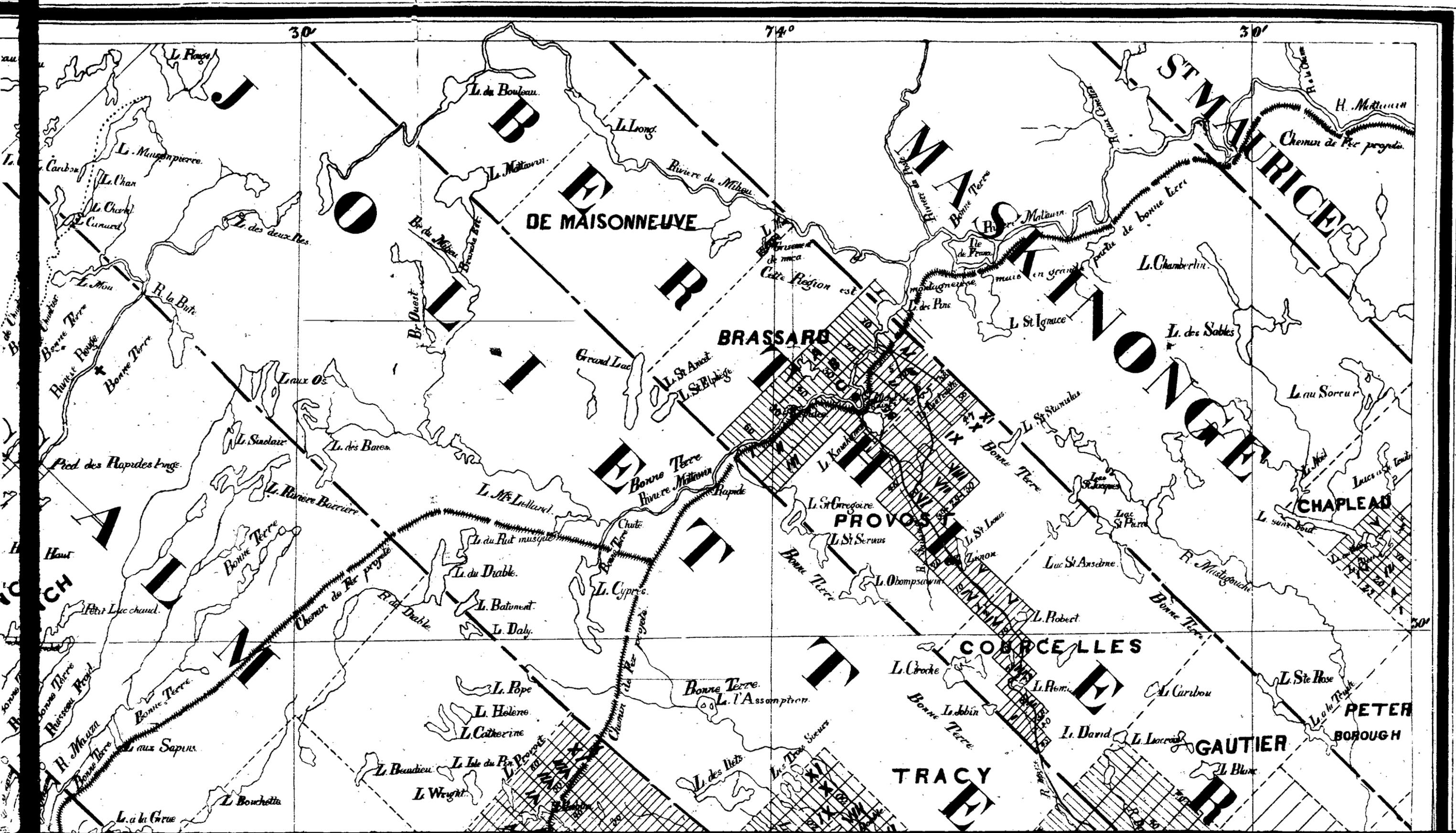
CARTE
INDIQUANT SPECIALEMENT LE
COMTE DE PONTIAC
DANS LA
PROVINCE DE QUEBEC
SI JEROME AOUT 1887

PREPARE PAR

H. Leclair P. P.







30

74°

30'

DE MAISONNEUVE

BRASSARD

PROVOOST

COURCELLES

TRACY

GAUTIER

PETERBOROUGH

CHAPLEAU

ST MAURICE

DE LA
MONTAGNE

L. du Bouleau.

L. Long.

L. Matlaun.

L. St. Anst.

L. St. Elphège.

L. St. Gregoire.

L. St. Servus.

L. St. Louis.

L. St. Ansdre.

L. Robert.

L. Crode.

L. Robin.

L. David.

L. Lacroix.

L. Blanc.

L. Pöpe.

L. Holere.

L. Catherine.

L. Bandieu.

L. Isle du Pe. Provost.

L. Wright.

L. l'Assomption.

L. des Ilets.

Les Trois Sœurs.

H. Matlaun.

Chemin de Fer projeté.

L. Chamberlin.

L. des Sables.

L. du Sorcier.

L. du Nord.

Les Trois Sœurs.

L. sans bout.

Les St. Jacques.

Les St. Pierre.

Luc St. Ansdre.

Bonne Terre.

L. Caribou.

L. Ste Rose.

L. du Trappe.

Riviere du Milieu.

Riviere de la Source.

Riviere de la Source.

R. la Bite.

Br. Ouest.

Grand Lac.

Bonne Terre.

Riviere Matlaun.

Rapide.

L. St. Leger.

L. du Hut musique.

L. du Diable.

L. Batiment.

L. Daly.

L. Cypres.

Bonne Terre.

L. aux Os.

L. Sinclair.

L. des Bares.

L. Riviere Barriere.

L. du Hut musique.

L. du Diable.

L. Batiment.

L. Daly.

L. Cypres.

Bonne Terre.

L. l'Assomption.

L. des Ilets.

Les Trois Sœurs.

L. du Sorcier.

L. du Nord.

Les Trois Sœurs.

L. sans bout.

Les St. Jacques.

Les St. Pierre.

Luc St. Ansdre.

Bonne Terre.

L. Caribou.

L. Ste Rose.

L. du Trappe.

Riviere du Milieu.

Riviere de la Source.

Riviere de la Source.

R. la Bite.

Br. Ouest.

Grand Lac.

Bonne Terre.

Riviere Matlaun.

Rapide.

L. St. Leger.

L. du Hut musique.

L. du Diable.

L. Batiment.

L. Daly.

L. Cypres.

Bonne Terre.

L. aux Os.

L. Sinclair.

L. des Bares.

L. Riviere Barriere.

L. du Hut musique.

L. du Diable.

L. Batiment.

L. Daly.

L. Cypres.

Bonne Terre.

L. l'Assomption.

L. des Ilets.

Les Trois Sœurs.

L. du Sorcier.

L. du Nord.

Les Trois Sœurs.

L. sans bout.

Les St. Jacques.

Les St. Pierre.

Luc St. Ansdre.

Bonne Terre.

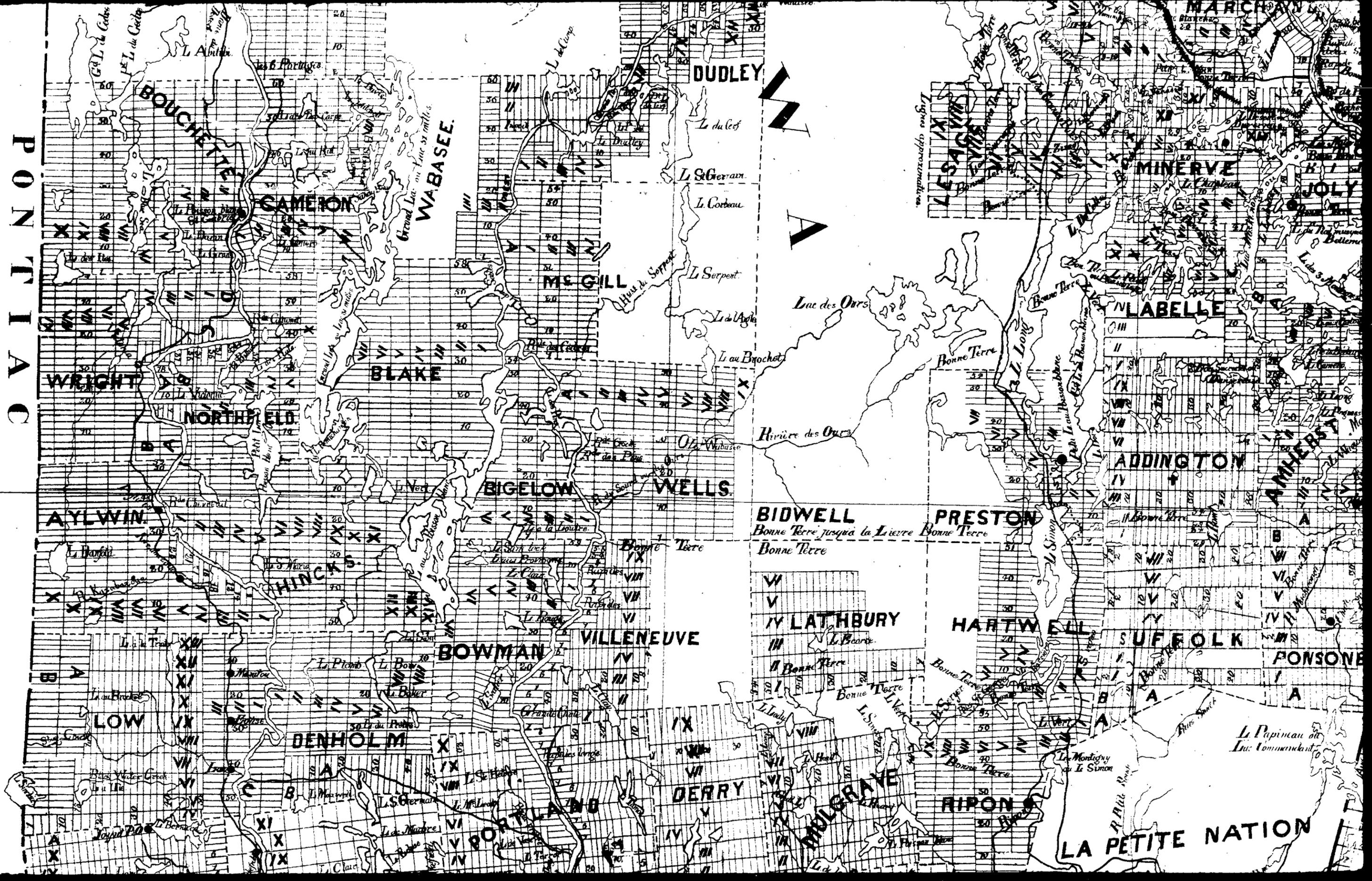
L. Caribou.

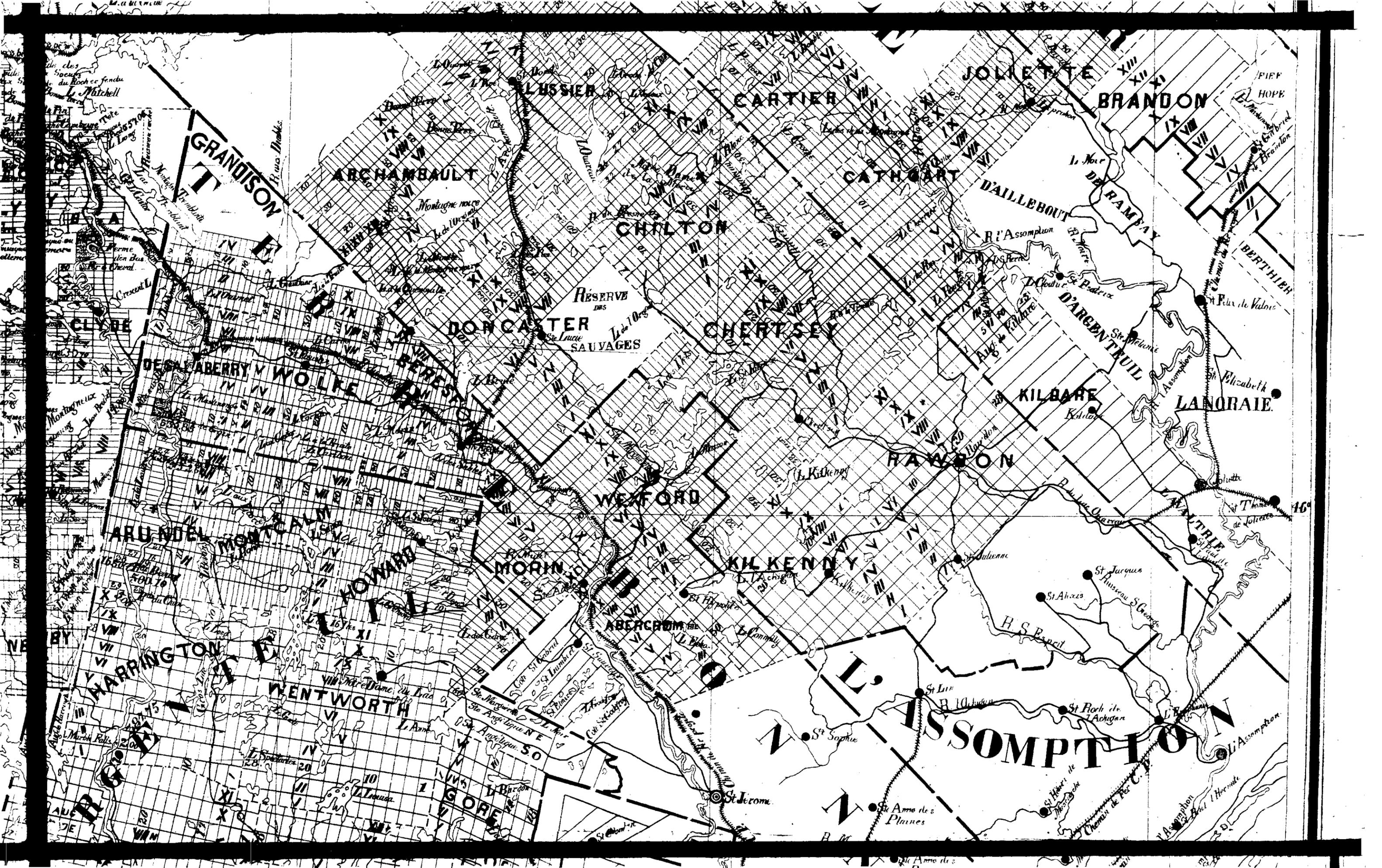
L. Ste Rose.

L. du Trappe.

PONTIAC

46





GRANDISON

ARCHAMBAULT

LUSSIER

CARTIER

JOLIEFTE

BRANDON

PIEF HOPE

IN

CHILTON

CATHCART

D'ALLEBOUT

DE RAMPA

BERTHIER

CLYDE

DONCASTER

CHERTSEY

R'ASSOMPTION

D'ARGENTRUIL

St. Felix de Valois

DE LA BERRY

WOLFE

BEPES

AMST

RESERVE DES SAUVAGES

St. Lucie

St. Anne

St. Joseph

St. Pierre

St. Melanie

St. Assomption

St. Elizabeth

ARUNDEL

MONT CAY

BERNARD

St. Jean

St. Louis

St. Michel

St. Vincent

St. George

St. Patrick

St. James

St. George

St. Elizabeth

ARUNDEL

MONT CAY

BERNARD

St. Jean

St. Louis

St. Michel

St. Vincent

St. George

St. Patrick

St. James

St. George

St. Elizabeth

NEBY

WARRINGTON

St. Jean

St. Louis

St. Michel

St. Vincent

St. George

St. Patrick

St. James

St. George

St. Elizabeth

St. Assomption

St. Joseph

WENTWORTH

St. Jean

St. Louis

St. Michel

St. Vincent

St. George

St. Patrick

St. James

St. George

St. Elizabeth

St. Assomption

AUGER

St. Jean

St. Louis

St. Michel

St. Vincent

St. George

St. Patrick

St. James

St. George

St. Elizabeth

St. Assomption

St. Joseph

St. Anne

St. Elizabeth

ASSOMPTION

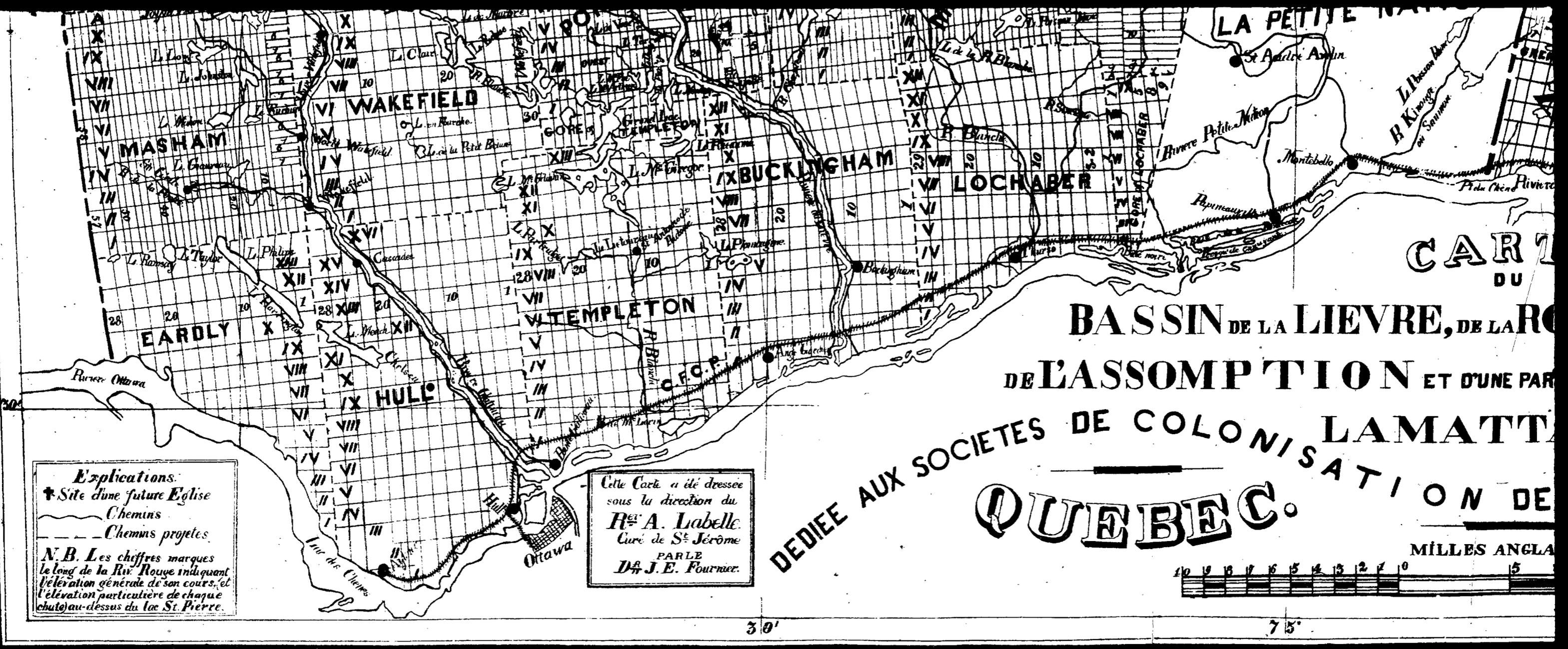
St. Jerome

St. Anne des Plaines

St. Hubert de Montebello

St. Assomption

St. Anne



Explications.
 † Site d'une future Eglise
 — Chemins
 - - - Chemins projetés.
 N.B. Les chiffres marqués le long de la Riv. Rouge indiquant l'élevation générale de son cours, et l'élevation particulière de chaque chute au-dessus du lac St. Pierre.

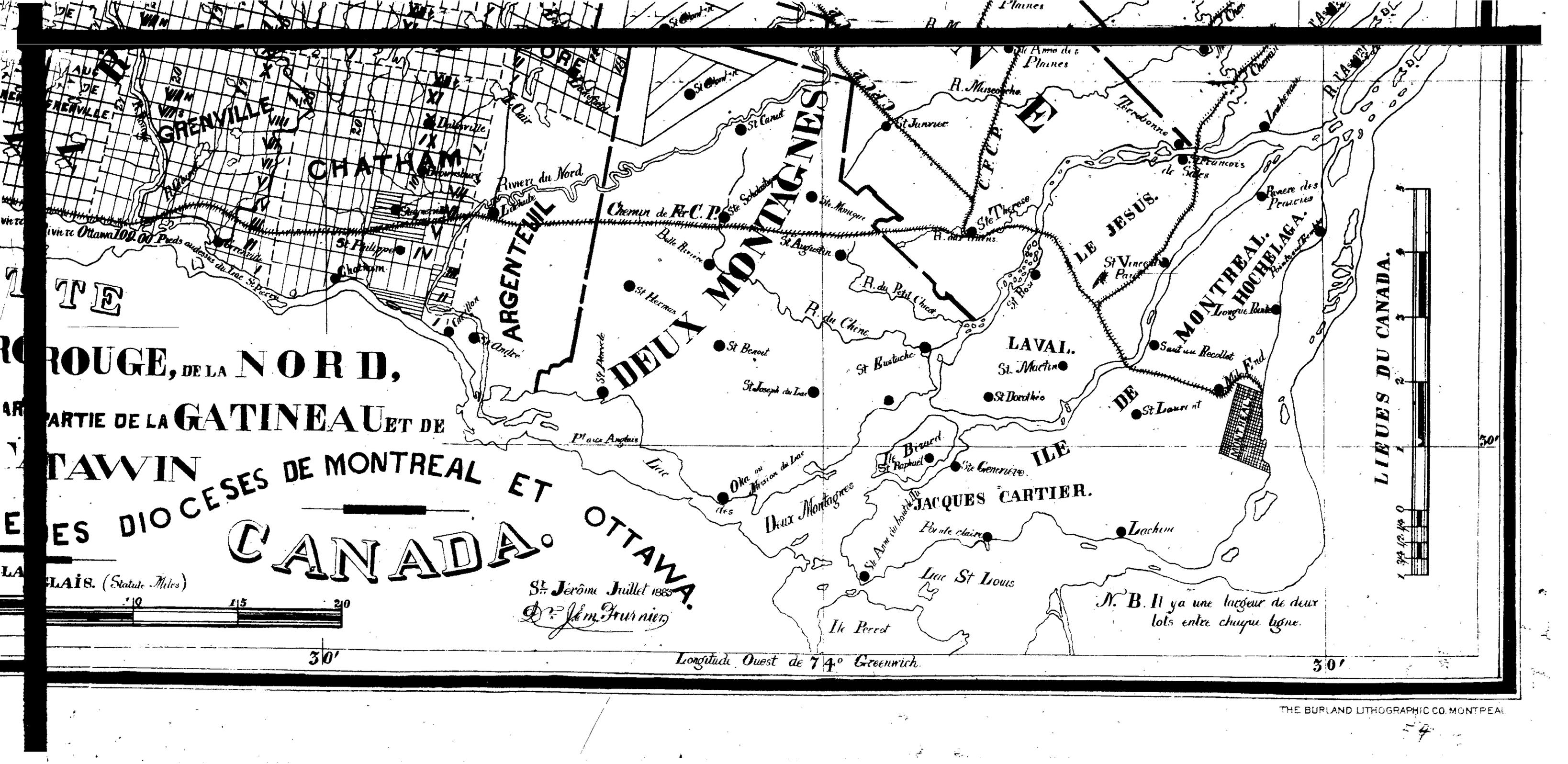
Cette Carte a été dressée sous la direction du
R^{er} A. Labelle
 Curé de St Jérôme
 PAR LE
D^{re} J. E. Fournier.

CARTE
 DU
BASSIN DE LA LIEVRE, DE LA R
DE L'ASSOMPTION ET D'UNE PAR
DE LAMATTE
QUEBEC.
 DEDIEE AUX SOCIETES DE COLONISATION DE
 MILLES ANGLAIS



30'

75'



ROUGE, DE LA NORD,

PARTIE DE LA GATINEAU ET DE

TAVIN

ES DIOCESES DE MONTREAL ET

CANADA.

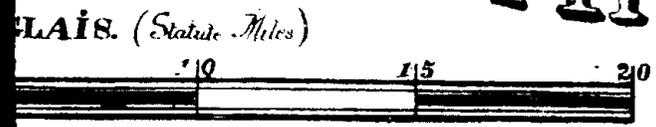
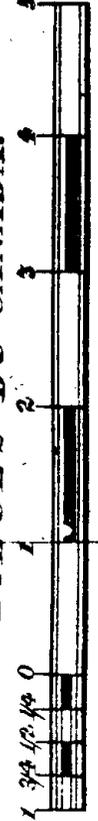
OTTAWA.

St. Jérôme Juillet 1885
J. J. Fournier

Longitude Ouest de 74° Greenwich.

N. B. Il ya une largeur de deux
 lots entre chaque ligne.

LIEUES DU CANADA.



30'

30'